

Conseil Général de la Meuse

N° 12 / 2008

**Recueil
des
Actes Administratifs**

**Commission
Permanente du jeudi 25
septembre 2008**



Sommaire

EXTRAITS DES DELIBERATIONS

COMMISSION PERMANENTE

AFFAIRES CULTURELLES ET SPORTIVES.....	1153
Fonctionnement Sport - Comités Sportifs Départementaux - 2ème répartition - Année 2008	1153
Fonctionnement Sport - Clubs 55 - 1ère répartition - Année 2008	1155
Développement artistique : Subventions pour édition de livres et soutien aux artistes.....	1156
Convention de Prêt à Usage des Oeuvres d'Ipousteguy	1156
Aide aux associations culturelles - 3ème répartition 2008 - Subventions allouées à Connaissance de la Meuse et à Expressions	1159
Patrimoine Non Protégé - Aide à la sauvegarde des édifices Culturels : 2ème programmation de subventions.....	1159
Patrimoine Protégé - Monuments historiques : 2ème répartition	1161
Avenant au Marché n° 2007-212 relatif à la réalisation d'un schéma départemental de développement de l'économie touristique en Meuse.....	1164
Commémoration du 90ème Anniversaire des Offensives Franco-Américaines de 1918.....	1164
Aides aux Associations Culturelles - Subventions d'investissement - 3ème répartition.....	1164
Comité Départemental du Tourisme - Subvention 2008.....	1165
Maison du Tourisme - Subvention 2008	1165
AFFAIRES JURIDIQUES.....	1165
Autorisation d'ester en défense - Dispositif FSL.....	1165
AIDE & APPUI AUX COLLECTIVITES.....	1166
Développement territorial - Pré-programmation et programmation 2006 - 2007 et 2008.....	1166
Développement territorial - Pré-programmation et programmation FGT Territorial.....	1187
AMENAGEMENT	1189
Commune et AFR de Latour en Woëvre - Programme 2008 de travaux connexes au remembrement - Octroi de subventions départementales.....	1189

COMMUNICATION	1189
Association Handicap International - Organisation d'une pyramide de chaussures à VERDUN - Participation financière du Département	1189
CONSERVATION DES MUSEES	1190
Demande d'acceptation d'un don pour le Musée d'Art sacré de Saint-Mihiel.....	1190
Demande d'acquisition de deux oeuvres pour les Musées de la Meuse.....	1190
Convention-cadre de l'Inventaire Général du Patrimoine	1190
DGA - MISSION TIC ET PROJETS INNOVANTS.....	1191
Bilan de l'expérimentation des Courants Porteurs en Ligne dans deux collèges et financement.....	1191
DR-GESTION ADMINISTRATIVE.....	1191
Mise à l'alignement de la RD 32 au droit de la parcelle AB 119 à Gondrecourt-le-Château.....	1191
Marché 2008-005 - Modalité de révision des prix - Autorisation de signature d'un avenant.....	1192
Approbation de l'avant-projet et du lancement de l'enquête publique suppression du PN 107 à Fains et recherche de cofinancement.....	1192
EDUCATION	1193
Action départementale en faveur des écoles - Attributions de subventions.....	1193
EMPLOI, AFFAIRES EUROPEENNES & CONTRACTUALISAT°	1194
Partenariat avec l'association CRISTEEL - Avenant à la convention de partenariat	1194
Subvention globale FSE - Mise en oeuvre et première programmation 2008.....	1194
Aménagement de la RD 190 entre Deuxnouds devant Beauzée et la Gare TGV - Modification du plan de financement	1195
Convention de mise à disposition de moyens au profit du GIP Objectif Meuse	1195
ENFANCE	1196
Médiation Familiale	1196
ENVIRONNEMENT & ENERGIE	1196
EPAMA - Entente Marne - Entente Oise-Aisne Participation financière du Département aux budgets 2008.....	1196
Assainissement - Eau Potable - Année 2008 - Programmation n° 2.....	1197
GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE.....	1201
Subvention à l' Association des Accidentés de la Vie - FNATH	1201
Subventions d'investissement pour les maisons de retraite de Stenay, Hannonville et Clermont.....	1201

GESTION FINANCIERE.....	1202
Admissions en non-valeur - Budget Général et Budget annexe Laboratoire Vétérinaire Départemental.....	1202
GESTION STATUTAIRE DES RH.....	1207
Recrutement d'un agent Non Titulaire de Catégorie A sur la fonction de Directeur-Adjoint à la Mission Mémoire	1207
INSERTION ET DEVELOPPEMENT SOCIAL	1208
Demande d'autorisation d'ester en justice (fraudes au RMI)	1208
Octroi de subventions dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion	1208
INTERVENTIONS ECONOMIQUES	1210
Interventions en faveur du tourisme - Divers Bénéficiaires	1210
Répartition de la dotation 2007 du Fonds Départemental de Péréquation de la taxe professionnelle - part de l'écrêtement communal réservée aux communes défavorisées	1211
Verdun Expo Meuse – Subvention de fonctionnement 2008.....	1228
Communauté de Communes du Pays de Stenay – Travaux d'aménagement de la Zone d'Activités Les Cailloux à Stenay	1228
Individualisation Aides à l'Artisanat et au Commerce	1228
Répartition de l'enveloppe globale attribuée à la Fédération des UCIA pour la promotion commerciale réalisée par les UCIA en 2008.....	1229
Aide à l'immobilier d'entreprise - SAS Joël Lefevre/SCI Lefevre/Fructicomi à Ancerville.....	1230
Elaboration d'un schéma départemental de développement économique - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	1230
Aide à l'immobilier d'entreprise - SAS Technic Industrie /SCI du Finissage à Tronville en Barrois	1230
Subvention de fonctionnement - Interconsulaire 55	1231
Codecom du Pays de Vigneulles - Création d'une zone d'activité économique "Le Pochy Nord"	1231
MISS° DEVELOPPEMENT AGR. & VALORISAT° FILIERES AGR	1232
Electrification - 1ère programmation 2008.....	1232
Aide au Stage Préparatoire à l'Installation des jeunes agriculteurs (SPI) - 1ère programmation 2008.....	1233
Aide aux diagnostics conditionnalité 2008	1234
Répartition 2008 des soutiens en faveur des Organisations Professionnelles et Syndicales Agricoles	1234
Aide à la contention des animaux - 1ère programmation 2008	1235
Regroupement foncier forestier - 3ème programmation 2008.....	1237

MISSION HABITAT	1238
Programmation HLM 2008 - Financement d'opérations et octroi d'agrément PLS.....	1238
PATRIMOINE	1239
Travaux dans les cités scolaires meusiennes - Année 2007.....	1239
Construction de hangars à sel - Passation d'un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre.....	1240
Réhabilitation du Pôle Enfance de Commercy - Avenant au marché gros-oeuvre - VRD	1240
Conventions de mise à disposition d'emplacements sur des parcelles de terrain pour l'implantation de postes de transformation EDF	1241
Passation d'un bail avec Orange pour l'installation d'un relais de radio téléphonie mobile	1241
Location silo et hangar La Houquette - ADA BAR LE DUC.....	1241
Convention RFF - Mise à disposition voie ferrée association vélo rail	1242
Conventions d'occupation précaire - fermages.....	1242
REGIE DEPT DES SITES MEMOIRE - MISSION MEMOIRE	1246
Subventions de fonctionnement Politique de Mémoire - Quatrième répartition	1246
Subventions d'investissement Politique de Mémoire - Quatrième répartition	1247
RESSOURCES HUMAINES.....	1247
Gratification de deux étudiantes stagiaires.....	1247
SECRETARIAT DES ELUS	1248
78ème congrès de l'Assemblée des Départements de France (ADF)	1248
SECURITE ET EXPLOITATION	1248
Raccordement de caniveaux 2006 - 2007 -2008.....	1248
SERVICE INTERIEUR	1249
Avenant n° 2 - Marché de prestations de vérification réglementaire des installations électriques, gaz combustible, ascenseurs, portes automatiques et volets motorisés	1249
TRANSPORTS	1249
Convention relative à la tarification scolaire Carte Metrolor CG55 valable sur le réseau TER Metrolor.....	1249
Subvention abri bus	1250

Actes de l'Exécutif Départemental

DIRECTION DE LA SOLIDARITE	1251
Arrêté du 25 Août 2008 relatif au rectificatif du prix d'une journée d'hébergement applicable à la Maison de Juvigny sur Loison de l'association Perce Neige.....	1251
Arrêté du 25 Août 2008 relatif aux dépenses prévisionnelles de CARMi EST pour son intervention en Meuse.....	1252
Arrêté du 09 Septembre 2008 relatif aux dépenses prévisionnelles du Foyer d'hébergement de Verdun géré par l'ADAPEIM	1254
Arrêté du 09 Septembre 2008 relatif aux dépenses prévisionnelles du Foyer d'Accueil Médicalisé de Verdun géré par l'ADAPEIM	1256
Arrêté du 12 Septembre 2008 relatif aux tarifs applicables à la Maison de retraite de Varennes en Argonne compter du 1 ^{er} Septembre 2008	1258
Arrêté du 16 Septembre 2008 relatif aux tarifs applicables à l'EHPAD Blanpain – Couchot géré par le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Bar le Duc à compter du 1 ^{er} Septembre 2008.....	1258

Extrait des délibérations

AFFAIRES CULTURELLES ET SPORTIVES

FONCTIONNEMENT SPORT - COMITES SPORTIFS DEPARTEMENTAUX - 2EME REPARTITION - ANNEE 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à une deuxième répartition du crédit de fonctionnement réservé aux Comités Sportifs Départementaux au titre de l'année 2008,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'accepter la répartition de l'aide réservée aux Comités Sportifs Départementaux présentée dans le tableau joint au rapport pour un montant total de 135 000,02 €,
- d'autoriser M. le Président du Conseil Général à signer les conventions correspondantes.

Les crédits sont réservés sur la ligne budgétaire : 6574 32 G120.

Comités Sportifs - Contrats de projets

Commission Permanente 2008/09/25 - Fonctionnement Comités Sportifs

Comités sportifs / Type de subvention	Fonctionnement			Invest. Alloué
	Alloué	Versé	A Verser	
(CSD00188) FONCT CSD 08 - COMITE MEUSE AVIRON	3 571.50 €	2 688.73 €	882.77 €	
(CSD00189) FONCT CSD 08 - C D O S MEUSE	17 450.00 €	5 568.73 €	11 881.27	
(CSD00191) FONCT CSD 08 - COMITE DEPARTEMENTAL DE DANSE	1 112.50 €	233.76 €	878.74 €	
(CSD00229) FONCT CSD 08 - COMITE DEPARTEMENTAL DE PECHE AU	339.00 €	0.00 €	339.00 €	
(CSD00193) FONCT CSD 08 - COMITE MEUSE ATHLETISME	2 028.18 €	982.13 €	1 046.05 €	
(CSD00194) FONCT CSD 08 - COMITE MEUSE BADMINTON	3 007.50 €	475.53 €	2 531.97 €	
(CSD00195) FONCT CSD 08 - COMITE MEUSE BASKET	6 825.00 €	2 718.81 €	4 106.19 €	
(CSD00196) FONCT CSD 08 - COMITE MEUSE BILLARD	407.00 €	210.25 €	196.75 €	
(CSD00197) FONCT CSD 08 - COMITE MEUSE CANOE- KAYAK	2 958.40 €	1 747.45 €	1 210.95 €	
(CSD00198) FONCT CSD 08 - COMITE MEUSE CYCLISME	2 734.00 €	1 009.06 €	1 724.94 €	
(CSD00199) FONCT CSD 08 - COMITE MEUSE CYCLOTOURISME	421.40 €	247.29 €	174.11 €	
(CSD00228) FONCT CSD 08 - COMITE MEUSE D'AERO MODELISME	438.00 €	0.00 €	438.00 €	
(CSD00201) FONCT CSD 08 - COMITE MEUSE EQUITATION	7 772.60 €	3 358.49 €	4 414.11 €	
(CSD00202) FONCT CSD 08 - COMITE MEUSE FSCF	825.00 €	481.13 €	343.87 €	
(CSD00203) FONCT CSD 08 - COMITE MEUSE GOLF	5 007.00 €	1 604.40 €	3 402.60 €	
(CSD00204) FONCT CSD 08 - COMITE MEUSE GYMNASTIQUE	1 526.00 €	829.13 €	696.87 €	
(CSD00205) FONCT CSD 08 - COMITE MEUSE HANDBALL	16 420.52 €	10 083.24	6 337.28 €	
(CSD00206) FONCT CSD 08 - COMITE MEUSE HANDISPORT	2 136.40 €	811.13 €	1 325.27 €	
(CSD00207) FONCT CSD 08 - COMITE MEUSE JUDO	9 740.00 €	4 224.45 €	5 515.55 €	
(CSD00208) FONCT CSD 08 - COMITE MEUSE KARATE	1 705.35 €	652.41 €	1 052.94 €	
(CSD00200) FONCT CSD 08 - COMITE MEUSE MONTAGNE & ESCALADE	1 850.00 €	1 011.13 €	838.87 €	
(CSD00209) FONCT CSD 08 - COMITE MEUSE MOTOCYCLISME	2 032.00 €	846.25 €	1 185.75 €	
(CSD00210) FONCT CSD 08 - COMITE MEUSE PARACHUTISME	394.00 €	224.33 €	169.67 €	
(CSD00211) FONCT CSD 08 - COMITE MEUSE PETANQUE	2 425.00 €	792.94 €	1 632.06 €	
(CSD00212) FONCT CSD 08 - COMITE MEUSE RANDONNEE PEDESTRE	1 181.50 €	512.23 €	669.27 €	
(CSD00213) FONCT CSD 08 - COMITE MEUSE RUGBY	4 859.50 €	1 947.24 €	2 912.26 €	
(CSD00214) FONCT CSD 08 - COMITE MEUSE TENNIS	9 921.00 €	4 028.66 €	5 892.34 €	
(CSD00215) FONCT CSD 08 - COMITE MEUSE TENNIS TABLE	6 418.50 €	2 679.17 €	3 739.33 €	
(CSD00216) FONCT CSD 08 - COMITE MEUSE TIR	598.00 €	420.73 €	177.27 €	
(CSD00217) FONCT CSD 08 - COMITE MEUSE TIR A L'ARC	1 029.40 €	634.33 €	395.07 €	
(CSD00218) FONCT CSD 08 - COMITE MEUSE TRIATHLON	1 288.00 €	523.93 €	764.07 €	
(CSD00219) FONCT CSD 08 - COMITE MEUSE UFOLEP	7 011.50 €	3 636.73 €	3 374.77 €	
(CSD00220) FONCT CSD 08 - COMITE MEUSE UNSS	38 128.00 €	15 080.00	23 048.00	
(CSD00221) FONCT CSD 08 - COMITE MEUSE VOL MOTEUR	2 286.00 €	615.77 €	1 670.23 €	
(CSD00222) FONCT CSD 08 - DELEGATION MEUSE UGSEL	3 085.00 €	1 492.00 €	1 593.00 €	
(CSD00223) FONCT CSD 08 - DELEGATION MEUSE USEP	20 162.00 €	5 900.80 €	14 261.20	
(CSD00224) FONCT CSD 08 - DISTRICT MEUSE DE NATATION	2 593.20 €	1 025.11 €	1 568.09 €	
(CSD00226) FONCT CSD 08 - DISTRICT MEUSE FOOTBALL	28 090.00 €	11 164.73	16 925.27	
(CSD00227) FONCT CSD 08 - G E S A M	8 000.00 €	2 908.73 €	5 091.27 €	
(CSD00230) FONCT CSD 08 - LIGUE LORRAINE DE VOILE	593.00 €	0.00 €	593.00 €	
TOTAL :	228 370.95 €		135 000.02 €	0.00 €

FONCTIONNEMENT SPORT - CLUBS 55 - 1ERE REPARTITION - ANNEE 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à une première répartition du crédit réservé aux « Clubs 55 » au titre de l'année 2008 – (imputation 6574 32 G120) pour un montant de 132 500 €,

Après en avoir délibéré,

- Décide de répartir ce crédit de la manière suivante :

Sports individuels :

Discipline	Clubs	Montant
Tir	La Barisienne de tir – BAR LE DUC	5 212,00 €
Triathlon	Triathlon Club - MARVILLE	5 460,00 €
Natation	La Commercienne - COMMERCY	5 587,00 €
Cyclisme	US Thierville Vélo - THIERVILLE	4 400,00 €
	Total	20 659,00 €

Sports Collectifs :

Discipline	Clubs	Montant
Handball	ASPTT - BAR LE DUC	21 664,00 €
Football	SA Verdun Belleville - VERDUN	10 022,00 €
Handball	Rayon Artistique Stainois – ETAIN	5 960,00 €
Football	AS Dieue Sommedieue – DIEUE	6 295,00 €
Rugby	SAV Verdun Rugby – VERDUN	8 357,00 €
Basket Ball	CS Charny – CHARNY	7 307,00 €
Football	Entente Sorcy-Void - SORCY	5 850,00 €
	Total	65 455,00 €

Sports de pleine nature :

Discipline	Clubs	Montant
Aviron	Cercle Nautique Verdunois – VERDUN	26 553,00 €
Canoë Kayak	Canoë Kayak Club – ANCERVILLE	19 833,00 €
	Total	46 386,00 €

- Décide d'appliquer le Plan de Communication des Clubs 55 et autorise M. le Président du Conseil Général à signer les conventions avec les clubs concernés.

DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE : SUBVENTIONS POUR EDITION DE LIVRES ET SOUTIEN AUX ARTISTES

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la répartition de subventions pour édition de livres et soutien aux artistes,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'octroyer les subventions suivantes pour un montant total de 31 000 € à :

- | | |
|--|----------|
| - Association des Amis de la Bibliothèque Bénédictine
- 55 300 SAINT MIHIEL | 7 000 € |
| - Les Editions « TEXTUEL » - 75002 PARIS | 22 000 € |
| - Phil DONNY – La Galerie du Loup – 55300 LOUPMONT | 2 000 € |

Ligne Budgétaire : 6574 000 311 F 630 (vue culture tourisme)

- Autorise M. le Président du Conseil Général à signer les conventions correspondantes.

CONVENTION DE PRET A USAGE DES OEUVRES D'IPOUSTEGUY

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à établir une nouvelle convention de prêt à usage des œuvres d'Ipousteguy,

Après en avoir délibéré,

Autorise M. le Président du Conseil Général à signer cette convention.

CONVENTION DE PRÊT À USAGE DES ŒUVRES DE JEAN ROBERT, DIT IPOUSTEGUY

AU DEPARTEMENT DE LA MEUSE

=====

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Madame Françoise Robert, Mademoiselle Marie-Pierre Robert et Monsieur Dominique Robert.
Dénommés : Indivision Ipousteguy. Domiciliée : 70 rue du Cherche midi 75006 Paris
Tel : 01 42 22 21 03. Héritiers des droits et des œuvres de Jean Robert dit Ipousteguy, représentés par Marie-Pierre ROBERT ayant tout pouvoir pour l'exécution des présents

DÉNOMMÉ LE PRÊTEUR D'UNE PART,

ET :

Le Département de la Meuse représenté par son Président, **Monsieur Christian NAMY** Conseil Général de la Meuse. Hôtel du Département – BP 514 – 55012 Bar-le-Duc Cedex

DÉNOMMÉ L'EMPRUNTEUR D'AUTRE PART,

IL EST TOUT D'ABORD RAPPELÉ :

=====

Madame Françoise Robert, Mademoiselle Marie-Pierre Robert et Monsieur Dominique Robert, sont les propriétaires des œuvres dont ils détiennent la propriété des droits.

IL EST ENSUITE CONVENU QUE :

=====

L'indivision Ipousteguy s'engage à prêter certaines des œuvres citées en annexe ci-jointe pour une durée de 5 ans, renouvelable pour des durées équivalentes par accord entre les deux parties, au Département de la Meuse qui s'engage à les ENTRETENIR « en bon père de famille ».

L'indivision Ipousteguy s'engage à fournir une fiche d'état correspondant à chaque œuvre prêtée, comprenant la description l'état et la valeur de l'œuvre, en retour, le Département de la Meuse s'engage à maintenir les œuvres en état durant la durée du dit contrat.

Article 1.

Le Département de la Meuse utilisera les œuvres ci-dessous mentionnées d'une manière rationnelle et en fonction de ses possibilités et de ses capacités. Le prêteur accorde gratuitement au Département de la Meuse un droit de présentation et de représentation des œuvres déposées sous toutes formes à des fins culturelles, touristiques ou pédagogiques, à l'exception des droits de reproduction de tous types dont des produits dérivés commerciaux. Pour ce qui concernent ces derniers, les droits devront être préalablement négociés et seront reversés à l'Association des Amis d'Ipousteguy, domiciliée : Centre Culturel Ipousteguy, 7 Avenue de la gare 55 100 Douillon.

Article 2.

Le dépositaire s'engage à effectuer les travaux nécessaires de sécurité et à garantir l'intégralité des œuvres déposées et à les assurer (vol, détérioration, destruction).

Article 3.

Les risques civils, encourus du fait de l'utilisation des œuvres de Jean Robert dit Ipousteguy, sont couverts par une assurance souscrite par le Département de la Meuse.

Article 4.

Aucun déplacement ou prêt d'œuvres ne pourra être exécuté sans l'accord écrit et signé au préalable par le prêteur et mise en place d'un avenant.

Article 5.

Le prêteur se réserve expressément le droit de reprendre temporairement ou définitivement une ou plusieurs des œuvres du présent dépôt sous condition d'y substituer une autre œuvre de même importance dans la mesure des disponibilités. Cette substitution sera régularisée par courrier sous quinzaine sans obligation de motivation de la part du prêteur et l'annexe aux présents modifiée en conséquence.

Le présent contrat est conclu pour une durée déterminée de 5 ans. Il pourra être prorogé pour une même durée par tacite reconduction.

En cas de contestation pour l'application des présentes, les parties conviennent que la juridiction compétente sera celle du lieu de résidence de l'indivision Ipousteguy.

Fait à Paris, le

En deux originaux.

Indivision Ipousteguy

Conseil Général de la Meuse.
représenté par son Président,

Monsieur Christian NAMY

AIDE AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES - 3EME REPARTITION 2008 - SUBVENTIONS ALLOUEES A CONNAISSANCE DE LA MEUSE ET A EXPRESSIONS

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à l'attribution de subvention aux associations Expressions et Connaissance de la Meuse au titre de l'année 2008,

Après en avoir délibéré,

- Décide :

- d'accorder les subventions suivantes :

Associations	Proposition de subvention	Avance Forfaitaire	Reste à verser
EXPRESSIONS	185 000 €	95 000 €	90 000 €
CONNAISSANCE DE LA MEUSE	277 000 €	146 000 €	131 000 €

- d'autoriser M. le Président du Conseil Général à signer les conventions correspondantes.

- Prend acte de l'abandon de la subvention de 1 000 € allouée le 26 juin 2008 au CDDP de la Meuse, pour son projet intitulé « *Les mercredis du patrimoine* ».

PATRIMOINE NON PROTEGE - AIDE A LA SAUVEGARDE DES EDIFICES CULTUELS : 2EME PROGRAMMATION DE SUBVENTIONS

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à proposer une programmation de subventions dans le cadre de l'aide réservée à la sauvegarde des Edifices Culturels Non Protégés,

Après en avoir délibéré,

Décide d'allouer les aides financières selon le tableau annexé pour un montant total de 101 336,23 € (Imputation budgétaire : 20414 3120F230 AP 333).

ETAT DE SYNTHESE

Patrimoine Non Protégé-Aide à la sauvegarde des Eglises

BENEFICIAIRE	Imputation budgétaire :20414 312 F230				
	OPERATION		Dépense subventionnable	Taux de participation CG	Subventions C.G.
	NATURE	LOCALISATION			
BEUREY SUR SAULX Mairie	Réparation des vitraux de l'église, 2ème tranche	Beurey-sur-Saulx	28 571.10 €	30.00%	8 571.33 €
DOMPIERRE AUX BOIS Mairie	Travaux de zinguerie sur la toiture de la sacristie de l'église	Dompierre aux Bois	2 561.50 €	30.00%	768.45 €
FORGES SUR MEUSE Mairie	Travaux de zinguerie à l'église	Forges sur Meuse	17 565.93 €	30.00%	5 269.78 €
GESNES EN ARGONNE Mairie	Clocher de l'église: travaux complémentaires suite à la restauration du clocher	Gesnes en Argonne	3 787.86 €	30.00%	1 136.30 €
GOURAINCOURT Mairie	Réfection de la toiture de l'église	Gouraincourt	23 160.72 €	30.00%	6 948.22 €
JONVILLE EN WOEVRE Mairie	Ravalement des façades de l'église Tr.2	Jonville en Woëvre	39 000.13 €	30.00%	11 700.04 €
LAMORVILLE Mairie	Eglise de SPADA: réparation des vitraux	Lamorville	5 319.00 €	30.00%	1 595.70 €
LAMORVILLE Mairie	Eglise de DEUXNOUDS AUX BOIS: Remplacement d'ardoises sur le clocher	Lamorville	2 422.51 €	30.00%	726.75 €
RECICOURT Mairie	Réfection de la toiture de la nef de l'église	Récicourt	57 555.57 €	30.00%	17 266.67 €
REMOIVILLE Mairie	Rénovation du clocher de l'église	Remoiville	102 396.94 €	30.00%	30 719.08 €
ROUVROIS SUR MEUSE Mairie	Remplacement de la porte d'entrée de l'église et rénovation de la toiture	Rouvrois sur Meuse	20 947.58 €	30.00%	6 284.27 €
SIVRY SUR MEUSE Mairie	Rénovation de la toiture de l'église	Sivry sur Meuse	34 498.81 €	30.00%	10 349.64 €
		TOTAL :	337 787.65 €		101 336.23 €

PATRIMOINE PROTEGE - MONUMENTS HISTORIQUES : 2EME REPARTITION

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à examiner une programmation de subventions d'investissement dans le cadre du crédit réservé au Patrimoine Protégé - Restauration et entretien des Monuments Historiques et Objets Mobiliers,

Après en avoir délibéré,

Décide d'allouer les aides présentées dans le tableau annexé pour un montant total de 104 434.71 €

(Ligne budgétaire : 20414 312 F 220. AP 2008 N° 332).

ETAT DE SYNTHESE

Patrimoine Protégé-Monuments historiques et objets mobiliers

Imputation budgétaire : 20414 312 F220				
BENEFICIAIRE	NATURE de l'OPERATION	Dépense subventionnable	Participations Etat (DRAC)	Subventions C.G.
BAR LE DUC Mairie	Collège Gilles de Trèves: Projet Architectural et Technique sur ailes est, sud et ouest MHC	160 000.00 €	57 600.00 €	28 800.00 €
BAR LE DUC Mairie	Eglise St Etienne:restauration des bancs clos, 19ème S. (OMI)	2 225.00 €	890.00 €	333.75 €
BONNET Mairie	Eglise St Florentin : travaux de 1ère urgence - tranche 3/3 (MHC reconnu d'Intérêt majeur)	120 000.00 €	72 000.00 €	36 000.00 €
COMMERCY Mairie	Peinture "La Résurrection du Christ", 18ème S. : travaux de restauration (OMC)	8 672.20 €	4 336.10 €	2 168.05 €
EVRES Mairie	Eglise St Evence: réfection dallage, descente d'eaux pluviales et enduits. (MHC)	8 012.62 €	4 006.00 €	2 003.00 €
FAINS VEEL Mairie	Eglise de VEEL : Restauration du Christ en croix, tr.2 (OMI)	4 150.00 €	1 660.00 €	622.50 €
GONDRECOURT Mairie	Eglise de la Nativité: réfection d'1 contrefort pour consolider le bâtiment (MHI)	14 542.00 €	2 908.00 €	1 454.00 €
LACHALADE Mairie	Eglise de l'ancienne abbatale de LACHALADE: Restauration du contrefort et arc-boutant sud est, remplacement des pierres délitées. (MHC reconnu d'intérêt majeur)	16 159.00 €	4 847.50 €	4 847.50 €
MONTMEDY Mairie	Encadrement de 2 tableaux à l'église St Martin: "St Pierre, St Paul, Ste Anne et la Vierge" (OMC) et " le Christ mort étendu" (OMI)	1 470.00 €	661.50 €	330.75 €
MONTMEDY Mairie	Remparts de la citadelle: travaux de débroussaillage et de rejointoiement, tranche 16 (MHC)	63 200.00 €	21 067.00 €	10 533.50 €
RARECOURT Mairie	Eglise Saint Amand: restauration du devant du maître-autel, XVIII ème S. (OMC)	2 400.00 €	1 200.00 €	600.00 €
RESSON Mairie	Eglise St Rémi : travaux de couverture et zinguerie (MHC)	5 603.00 €	2 802.00 €	1 400.75 €
SAINT MIHIEL Mairie	Eglise St Michel: Restauration de la couverture de la chapelle nord-est (MHC)	17 190.00 €	8 595.00 €	4 297.50 €
SEPVIGNY Mairie	Travaux d'entretien sur la toiture de l'église (chéneaux et renfort charpente) MHC	13 546.14 €	6 773.00 €	3 386.50 €

ETAT DE SYNTHESE

Patrimoine Protégé-Monuments historiques et objets mobiliers

THIERVILLE SUR MEUSE Mairie	Bancs de l'église Saint Brice: programme de rénovation, tranche 1 (OMI)	10 982.50 €	4 393.00 €	1 647.38 €
VARENNES EN ARGONNE Mairie	Entretien charpente et couverture de l'église (MHC)	12 892.68 €	6 446.00 €	3 223.00 €
VASSINCOURT Mairie	Eglise: collecte des eaux pluviales et assainissement (MHC)	9 388.85 €	4 694.00 €	2 347.00 €
VERDUN Centre Hospitalier Général	Rénovation de la tapisserie "le renard et la belette" (OMC)	1 758.12 €	879.06 €	439.53 €
TOTAL :		472 192.11 €	205 758.16 €	104 434.71 €

**AVENANT AU MARCHÉ N° 2007-212 RELATIF A LA REALISATION D'UN SCHEMA
DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE TOURISTIQUE EN MEUSE**

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à élargir l'enveloppe financière du marché 2007-212 relatif à la réalisation d'un Schéma Départemental de Développement de l'Economie Touristique en Meuse, pour un montant de 8 539,44 € T.T.C,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'octroyer une enveloppe complémentaire en faveur du Schéma de Développement Touristique pour un montant de 8 539,44 € T.T.C,
- Autorise M. le Président du Conseil Général à signer l'avenant correspondant.

**COMMEMORATION DU 90EME ANNIVERSAIRE DES OFFENSIVES FRANCO-AMERICAINES DE
1918**

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à octroyer des subventions à des associations dans le cadre du 90^{ème} anniversaire des Offensives Franco-Américaines de 1918,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'octroyer les subventions suivantes pour un montant total de 9 000 € à :
 - l'Aéro-club du Sud Meusien pour la journée commémorative : **8 540 €**
 - l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Romagne sous Montfaucon pour une exposition :
1 000 €
- Autorise M. le Président du Conseil Général à signer les conventions correspondantes.

**AIDES AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT - 3EME
REPARTITION**

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à attribuer une subvention d'investissement au titre des associations culturelles sur le budget 2008,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'allouer une subvention de 8 600,92 € au C.E.M.D.O. du Pays d'Etain (Centre d'Enseignement Musical et de Développement Orchestral),
- d'autoriser M. le Président du Conseil Général à signer les arrêtés correspondants.

Les crédits correspondants sont réservés sur la ligne budgétaire : 2042 311 F610.

COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME - SUBVENTION 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à affecter un 2^{ème} versement de la subvention de fonctionnement au Comité Départemental du Tourisme de 583 378 €,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'octroyer au Comité Départemental du Tourisme une 2^{ème} tranche de crédits de fonctionnement de 583 378 €, se répartissant comme suit :
 - 408 587 € au titre du fonctionnement 2008,
 - 174 791 € au titre des actions 2008,
- Autorise M. le Président du Conseil Général à signer l'avenant correspondant.

MAISON DU TOURISME - SUBVENTION 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à affecter un 2^{ème} versement de la subvention de fonctionnement à la Maison du Tourisme de 105 750 €,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'octroyer à la Maison du Tourisme une 2^{ème} tranche de crédits de fonctionnement de 105 750 €,
- Autorise M. le Président du Conseil Général à signer l'avenant correspondant.

AFFAIRES JURIDIQUES

AUTORISATION D'ESTER EN DEFENSE - DISPOSITIF FSL

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à autoriser M. le Président du Conseil Général à ester en défense en l'affaire n° 0801511-1 enregistrée au greffe du Tribunal Administratif de Nancy le 4 juillet 2008, introduite par Madame Christine W., laquelle demande l'annulation de sa décision du 10 avril 2008 lui refusant le bénéfice de l'aide financière qu'elle avait sollicitée dans le cadre du dispositif du Fonds de Solidarité Logement,

Après en avoir délibéré,

Autorise M. le Président du Conseil Général à ester en défense en l'affaire n° 0801511-1 enregistrée au greffe du Tribunal Administratif de Nancy le 4 juillet 2008.

**DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - PRE-PROGRAMMATION ET PROGRAMMATION 2006 - 2007
ET 2008**

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à se prononcer sur la pré-programmation et la programmation d'opérations dans le cadre de la politique de développement territorial et de logements communaux et/ou intercommunaux,

Après en avoir délibéré,

Décide de se prononcer favorablement sur la pré-programmation et la programmation d'opérations au titre de 2006, 2007 et 2008 présentées par les structures intercommunales suivantes :

- La Communauté de Communes du Centre Argonne
 - La Communauté de Communes du Centre Ornain
 - La Communauté de Communes du Canton de Charny
 - La Communauté de Communes du Pays d'Étain
 - La Communauté de Communes du Canton de Fresnes-en-Woëvre
 - La Communauté de Communes de la Haute-Saulx
 - La Communauté de Communes Meuse Voie Sacrée
 - La Communauté de Communes de Montfaucon-Varennnes en Argonne
 - La Communauté de Communes du Pays de Montmédy
 - La Communauté de Communes de la Petite Woëvre
 - La Communauté de Communes du Sammiellois
 - La Communauté de Communes de la Saulx et du Perthois
 - La Communauté de Communes du Pays de Spincourt
 - La Communauté de Communes du Pays de Stenay
 - La Communauté de Communes du Val d'Ornois
 - La Communauté de Communes de Verdun
 - La Communauté de Communes du Pays de Vigneulles les Hattonchatel
 - La Communauté de Communes du Canton de Void
- et
- Le Sivom des Sources de l'Aire
 - La Ville de Bar-le-Duc.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006 - 2007 et 2008
CP du 25 SEPTEMBRE 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales											Autres financeurs					
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	UE	Etat	Région	Autres	
Création d'un complexe ludique et récréatif à Rézicourt	commune	22 192,93	14 144,60	4 243,38 (2007)	30%					37,3%		X							
			8 048,33 (accessibilité handicapés)	4 024,17 (2007)	50%														
Mise en place d'une signalétique d'information locale sur le territoire de la codecom du Centre Argonne (1ère tranche)	codecom	20 113,55	20 000,00	10 000,00 (2007)	50%					50%		X							
		42 306,48	42 192,93	18 267,55				0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<i>dont 2006 :</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>2007 :</i>	<i>18 267,55</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>2008 :</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

Taux de consommation suite à cette programmation * :	
enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	14,20%
enveloppe 2008	0,00%

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ORNAIN
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006 - 2007 et 2008
CP du 25 SEPTEMBRE 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales											Autres financeurs					
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres	
Création de la maison du patrimoine linéen	Commune de Ligny-en-Barrois	122 042,50	15 000,00	4 500,00 (2007)	30,00%						30,00%	X 06/03/08	X			59 021,00 Leader +		32 113,00	
Aménagement paysager du Chemin sous Bellevue à Ligny-en-Barrois	Commune de Ligny-en-Barrois	180 384,00	45 000,00	13 500,00 (2006)	30,00%						30,00%	X 20/09/07	X				28 000,00	90 000,00	
TOTAL CP		302 426,50	60 000,00	18 000,00										0,00	0,00	59 021,00	28 000,00	122 113,00	0,00

<i>dont 2006 :</i>	<i>13 500,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>2007 :</i>	<i>4 500,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>2008 :</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

Taux de consommation suite à cette programmation * :	
enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	38,89%
enveloppe 2008	0,00%

*: (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHARNY SUR MEUSE
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006 - 2007 et 2008
CP du 25 SEPTEMBRE 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales											Autres financeurs					
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres	
Valorisation de la place du monument aux morts de Samogneux	Commune	24 903,96	24 903,96	3 735,59 (2006)	15,00%						15,00%	X CP 11/05/06	X						
Réhabilitation d'un logement de type 3 à Samogneux	Commune	40 308,62 TTC	38 100,00 TTC	9 525,00 (2007)	25,00%			9 525,00 (2008)	25,00%	50,00%	X CP 26/06/08	X							
		65 212,58	65 212,58	13 260,59			0,00	9 525,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
				<i>dont 2006 :</i>	<i>3 735,59</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>											
				<i>2007 :</i>	<i>9 525,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>											
				<i>2008 :</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>	<i>9 525,00</i>											

Taux de consommation suite à cette programmation * :	
enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	70,42%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ETAIN
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006 - 2007 et 2008
CP du 25 SEPTEMBRE 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales											Autres financeurs					
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres	
Mise en lumière de l'Hôtel de Ville d'ETAIN	Commune	27 545,60	27 545,60	8 263,68 (2007)	30,00%						30,00%	X CP 26/06/08	X					8 263,68	
Aménagement paysager à BRAQUIS	Commune	3 202,14	3 202,14	960,64 (2007)	30,00%						30,00%	X CP 06/03/08	X						
Création d'une voie verte à ETAIN	Commune	252 625,70	1 718,33	515,50 (2007)	30,00%						30,00%		X		10 287,00		48 000.00		
			17 806,67	5 342,00 (2008)	30,00%														
		283 373,44	50 272,74	15 081,82			0,00		0,00					0,00	10 287,00	0,00	48 000.00	8 263,68	0,00

<i>dont 2006 :</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>2007 :</i>	<i>9 739,82</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>2008 :</i>	<i>5 342,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

Taux de consommation suite à cette programmation * :	
enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	100,00%
enveloppe 2008	7,65%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE FRESNES
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006 - 2007 et 2008
CP du 25 SEPTEMBRE 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales											Autres financeurs					
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres	
M et Mme STROHER 2 Rue Principale 55160 MAIZERAY : pompe à chaleur	Privé	17 474,00 TTC	17 474,00 TTC	800,00 (2007)	4,58%						4,58%		X						
M HENRY Jacques 7 Chemin du Tilleul 55210 THILLOT SOUS LES COTES : pompe à chaleur	Privé	17 374,29 TTC	17 374,29 TTC	800,00 (2007)	4,60%						4,60%		X						
Programme de ravalement de façades privées	Codecom pour le compte de particuliers	29 280,00 TTC	29 280,00 TTC	3 660,00 (2007)	12,50%						12,50%		X						
Laurent THIRY à la Corvée 55160 LATOUR EN WOEVRE : pompe à chaleur	Privé	19 000,00 TTC	19 000,00 TTC	800,00 (2007)	4,21%						4,21%	X 26/06/08	X						
Réfection de la toiture d'un petit patrimoine rural à Latour en Woëvre	Commune	10 385,00	10 385,00	3 115,50 (2006)	30,00%						30,00%	X 29/11/07	X			1 900,00			
Claudette NICOT 4 place du Château 55210 HANNONVILLE SOUS LES CÔTES : pompe à chaleur	Privé	14 092,52 TTC	14 092,52 TTC	800,00 (2007)	5,68%						5,68%	X 26/06/08	X						
Pascal LOUIS 30 rue Principale 55160 WATRONVILLE : pompe à chaleur	Privé	12 786,60 TTC	12 786,60 TTC	800,00 (2007)	6,26%						6,26%	X 26/06/08	X						
Jarno VAN DE VEN 2 rue Haute 55300 BUXERULLES : chauffage aérothermique dans une future habitation à HERBEUVILLE	Privé	17 540,37 TTC	17 540,37 TTC	800,00 (2007)	4,56%						4,56%	X 26/06/08	X						
Aménagement d'une aire de jeux à BONZEE	Commune	29 515,00	15 000,00	4 500,00 (2007)	30,00%						30,00%	X				8 854,50 (acquis)	8 954,00 (en cours)		
Aménagement d'une aire de jeux à TRESAUVAX	Commune	11 640,00	11 640,00	3 492,00 (2007)	30,00%						30,00%	X							
		179 087,78	164 572,78	19 567,50				0,00			0,00			0,00	0,00	0,00	8 854,50	10 854,00	0,00
			<i>dont 2006 :</i>	<i>3 115,50</i>			<i>0,00</i>				<i>0,00</i>								
			<i>2007 :</i>	<i>16 452,00</i>			<i>0,00</i>				<i>0,00</i>								
			<i>2008 :</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>				<i>0,00</i>								

Taux de consommation suite à cette programmation * :
 enveloppe 2006 99,59%
 enveloppe 2007 62,01%
 enveloppe 2008 0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE SAULX
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006 - 2007 et 2008
CP du 25 SEPTEMBRE 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales											Autres financeurs				
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres
Rénovation du gayoir à Couvertpuis (2ème tranche)	Commune	22 976,23	22 976,23	18 380,98 (2006)	80,00%						80,00%	X 29/11/07	X					
TOTAL CP		22 976,23	22 976,23	18 380,98										0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			<i>dont 2006 :</i>		18 380,98		<i>0,00</i>		<i>0,00</i>									
			<i>2007 :</i>		<i>0,00</i>		<i>0,00</i>		<i>0,00</i>									
			<i>2008 :</i>		<i>0,00</i>		<i>0,00</i>		<i>0,00</i>									

Taux de consommation suite à cette programmation * :	
enveloppe 2006	93,28%
enveloppe 2007	0,00%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE VOIE SACREE
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006 - 2007 et 2008
CP du 25 SEPTEMBRE 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales											Autres financeurs					
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres	
Ravalement des façades du groupe scolaire d'Ancemont	Codecom	9 726,84	7 600,00	1 900,00 (2007)	25,00%						25,00%	X							
Ravalement des façades de la salle des fêtes de Landrecourt-Lempire	Commune	4 461,00	4 461,00	1 115,25 (2007)	25,00%						25,00%	X CP 10/04/08	X						
		14 187,84	12 061,00	3 015,25			0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<i>dont 2006 :</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>2007 :</i>	<i>3 015,25</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>2008 :</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

Taux de consommation suite à cette programmation * :	
enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	90,04%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTFAUCON - VARENNES EN ARGONNE
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006 - 2007 et 2008
CP du 25 SEPTEMBRE 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales											Autres financeurs					
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	UE	Etat	Région	Autres	
Rénovation des escaliers de la mairie de VAUQUOIS	commune	11 559,86	11 559,86	2 311,97 (2007)	20%							X					4 046,00 DGE 08 sollicitée		1 734,00 réserve parlementaire acquise
Total CP		11 559,86	11 559,86	2 311,97				0,00						0,00	0,00	0,00	4 046,00	0,00	1 734,00
			<i>dont 2006 :</i>			<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>											
			<i>2007 :</i>			<i>2 311,97</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>											
			<i>2008 :</i>			<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>											

Taux de consommation suite à cette programmation * :	
enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	33,45%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTMEDY
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006 - 2007 et 2008
CP du 25 SEPTEMBRE 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales												Autres financeurs			
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	
Traitement paysager du lieu dit "de Cherfou" à Louppy sur Loison	Commune	132 052,74	74 094,64	11 114,20 (2006)	15,00%						15,00%	x CP 08/02/07	X					
Mise en place d'un système d'audio-guidage sur les sites touristiques d'Avioth, Marville et Montmédy	Codecom	103 604,32	63 465,32	19 039,59 (2007)	30,00%						30,00%		X				32 000,00 FNADT	10 576,00
Transformation de l'ancienne salle d'école de Thonne la Long en salle de convivialité	Commune	66 273,77	66 273,77	19 882,13 (2007)	30,00%						30,00%	x					21 443,00 DGE 07	
		301 930,83	203 833,73	50 035,92			0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	53 443,00	10 576,00
				<i>dont 2006 :</i>	<i>11 114,20</i>		<i>0,00</i>		<i>0,00</i>									
				<i>2007 :</i>	<i>38 921,72</i>		<i>0,00</i>		<i>0,00</i>									
				<i>2008 :</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>		<i>0,00</i>									

Taux de consommation suite à cette programmation * :	
enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	96,95%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PETITE WOEVRE
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006 - 2007 et 2008
CP du 25 SEPTEMBRE 2008**

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales											Autres financeurs					
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres	
Aménagement du parvis de Saint Julien sous les Côtes	Commune	59 707,08	34 891,68	9 769,67 (2006)	28,00%														
			4 557,62	1 276,13 (2007)	28,00%					28,00%	X 29/11/07	X					20 324,00 DGE	11 401,47 C. R.	4 638,33 FUCLEM
		59 707,08	39 449,30	11 045,80		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	20 324,00	11 401,47	4 638,33	
			<i>dont 2006 :</i>			<i>9 769,67</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>											
			<i>2007 :</i>			<i>1 276,13</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>											
			<i>2008 :</i>			<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>											

Taux de consommation suite à cette programmation * :	
enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	86,26%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAMMIELLOIS
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006 - 2007 et 2008
CP du 25 SEPTEMBRE 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales											Autres financeurs					
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région		
Valorisation paysagère du lieu dit "Renaud Côte" à Lacroix sur Meuse	Commune	6 316,00	6 316,00	1 894,80 (2006)	30,00%							30,00%	X CP 25/10/07	X					
Réaménagement de la salle polyvalente de Koeur la Petite	Commune	150 648,80	43 435,97	13 030,79 (2006)	30,00%							59,01%	X CP 29/11/07	X				32 000,00 DGE 2007	
			86 564,03	25 969,21 (2007)	30,00%								X CP 29/11/07	X				6 000,00 Réserve parlementaire	
			150 000,00 P.M.				43 519,04 (2008) P.M	29,01%					X CP 06/03/08	X					
Réhabilitation du logement intercommunal de Koeur la Petite	Codecom	60 886,13 TTC	38 100,00 TTC	9 525,00 (2006)	25,00%			9 525,00 (2007)	25,00%	50,00%	X CP 28/06/07	X							
Remise en état du local des pompes de la commune des Paroches	Commune	4 288,75	4 288,75	857,75 (2006)	20,00%					20,00%	X CP 29/11/07	X							
Aménagement paysager à Brasseitte	Commune	4 376,14	4 376,14	1 312,84 (2006)	30,00%					30,00%	X CP 25/10/07	X							
		226 515,82	183 080,89	52 590,39			0,00		9 525,00						0,00	0,00	0,00	38 000,00	0,00

<i>dont 2006 :</i>	26 621,18	0,00	0,00
<i>2007 :</i>	25 969,21	0,00	9 525,00
<i>2008 :</i>	0,00	0,00	0,00

Taux de consommation suite à cette programmation * :		* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée
enveloppe 2006	100,00%	
enveloppe 2007	100,00%	
enveloppe 2008	74,91%	

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SAULX ET DU PERTHOIS
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006 - 2007 et 2008
CP du 25 SEPTEMBRE 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales											Autres financeurs					
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres	
Réfection de la petite halle à Ancerville	Commune	22 076,50	22 076,50	6 622,95 (2007)	30,00%						30,00%	x							
		22 076,50	22 076,50	6 622,95		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			<i>dont 2006 :</i>		<i>0,00</i>		<i>0,00</i>		<i>0,00</i>										
			<i>2007 :</i>		<i>6 622,95</i>		<i>0,00</i>		<i>0,00</i>										
			<i>2008 :</i>		<i>0,00</i>		<i>0,00</i>		<i>0,00</i>										

Taux de consommation suite à cette programmation * :	
enveloppe 2006	86,34%
enveloppe 2007	11,20%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SPINCOURT
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006 - 2007 et 2008
CP du 25 SEPTEMBRE 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales											Autres financeurs				
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres
Ravalement d'une façade intercommunale 1 rue du Faubourg à Spincourt	Codecom	16 697,20	7 600,00	1 900,00 (2007)	25,00%					25,00%	X 29/11/07	X						
		16 697,20	7 600,00	1 900,00		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			<i>dont 2006 :</i>			<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>										
			<i>2007 :</i>			<i>1 900,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>										
			<i>2008 :</i>			<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>										

Taux de consommation suite à cette programmation * :

enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	6,05%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE STENAY
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006 - 2007 et 2008
CP du 25 SEPTEMBRE 2008**

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales											Autres financeurs				
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres
Programme de ravalement de façades privées	Codecom pour le compte de particuliers	73 200,00 TTC	73 200,00 TTC	9 150,00 (2008)	12,50%		0,00%		0,00%	12,50%	X CP 10/04/08	X						
Mise aux normes de sécurité et travaux d'accessibilité pour personnes handicapées à la mairie et locaux administratifs de Beaufort en Argonne	Commune	25 506,00	10 000,00	2 000,00 (2008)	20,00%		0,00%		0,00%	20,00%		X						
Rénovation des façades de l'espace polyvalent "La Rencontre" à Laneuville sur Meuse	Commune	10 903,37	10 000,00	2 500,00 (2008)	25,00%		0,00%		0,00%	25,00%	X CP 15/05/08	X						
		109 609,37	93 200,00	13 650,00			0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
				<i>dont 2006 :</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>		<i>0,00</i>									
				<i>2007 :</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>		<i>0,00</i>									
				<i>2008 :</i>	<i>13 650,00</i>		<i>0,00</i>		<i>0,00</i>									

Taux de consommation suite à cette programmation * :

enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	100,00%
enveloppe 2008	68,55%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNOIS
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006 - 2007 et 2008
CP du 25 SEPTEMBRE 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales											Autres financeurs				
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	
Aménagement d'une zone de loisirs et de sports à Tréveray	Commune	427 890,00	177 454,40	17 745,40 (2006)	10,00%						10,00%	X 20/09/07	X	35 490.88 20.00 %	50 682.57			
Démolition d'une ruine 19 rue Haute à Gérauvilliers	Commune Badonvilliers Gérauvilliers	2 567,16	882,62	441.31 (2006)	50,00%						50,00%	X 20/09/07	X					
			1 617,38	808.69 (2007)								X 20/09/07	X					
		430 457,16	179 954,40	18 995,40			0,00		0,00					35 490.88	50 682.57			
			<i>dont 2006 :</i>	18 186,71			0,00		0,00									
				2007 :	808.69			0,00		0,00								
				2008 :	0,00			0,00		0,00								

Taux de consommation suite à cette programmation * :	
enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	2,87%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VERDUN
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006 - 2007 et 2008
CP du 25 SEPTEMBRE 2008**

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales											Autres financeurs					
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres	
Programme de ravalement de façades privées	Codecom pour le compte de particuliers	160 000,00 TTC	160 000,00 TTC	20 000,00 (2007)	12,50%						12,50%		X						
		160 000,00	160 000,00	20 000,00		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			<i>dont 2006 :</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>												
			<i>2007 :</i>		<i>20 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>												
			<i>2008 :</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>												

Taux de consommation suite à cette programmation * :	
enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	15,13%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VIGNEULLES LES HATTONCHATEL
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006 - 2007 et 2008
CP du 25 SEPTEMBRE 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales											Autres financeurs					
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres	
Réhabilitation d'un logement communal à Nonsard-Lamarche	Commune	29 481,03 TTC	29 481,03 TTC	7 370,25 (2006)	25,00%			7 370,25 (2007)	25,00%	50,00%	X 29/11/07	X							
Aménagement du lotissement à Nonsard	Commune	431 278,61	3 865,97	1 546,39 (2007)	40,00%					40,00%	X			9 091,00		6 000,00	3 600,00		
			56 134,03	22 453,61 (2008)	40,00%									480,00					
Aménagement du lotissement à Heudicourt	Commune	194 789,87	30 000,00	12 000,00 (2008)	40,00%					40,00%	X			10 409,00			5 000,00	6 263,12	
Programme de ravalement de façades privées	Codecom pour le compte de particuliers	36 600,00 TTC	36 600,00 TTC	4 575,00 (2007)	12,50%					12,50%		X							
		692 149,51	156 081,03	47 945,25		0,00		7 370,25						0,00	19 980,00	0,00	6 000,00	8 600,00	6 263,12
				<i>dont 2006 :</i>	<i>7 370,25</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>												
				<i>2007 :</i>	<i>6 121,39</i>	<i>0,00</i>	<i>7 370,25</i>												
				<i>2008 :</i>	<i>34 453,61</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>												

Taux de consommation suite à cette programmation * :	
enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	100,00%
enveloppe 2008	73,55%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE VOID
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006 - 2007 et 2008
CP du 25 SEPTEMBRE 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales											Autres financeurs					
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres	
Démolition d'une ruine sise Rue Basse à REFFROY	Commune	4 000,00	2 400,00	1 200,00 (2007)	50,00%						50,00%		X						
		4 000,00	2 400,00	1 200,00		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			<i>dont 2006 :</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>		<i>0,00</i>											
			<i>2007 :</i>	<i>1 200,00</i>		<i>0,00</i>		<i>0,00</i>											
			<i>2008 :</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>		<i>0,00</i>											

Taux de consommation suite à cette programmation * :	
enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	33,06%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

VILLE DE BAR-LE-DUC
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006 - 2007 et 2008
CP du 25 SEPTEMBRE 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales											Autres financeurs					
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	Fonds Logements	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres	
Requalification des aires de stationnement du Pâquis et des Grangettes	Ville de Bar-le-Duc	148 600,00	148 600,00	74 300,00 (2007)	50,00%						50,00%	X CP 06/03/08	X	44 580,00 Sollicité					
TOTAL CP		148 600,00	148 600,00	74 300,00		0,00		0,00						44 580,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

dont 2006 :	0,00	0,00	0,00
2007 :	74 300,00	0,00	0,00
2008 :	0,00	0,00	0,00

Taux de consommation suite à cette programmation * :	
enveloppe 2006	100,00%
enveloppe 2007	58,60%
enveloppe 2008	0,00%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant enveloppe attribuée

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - PRE-PROGRAMMATION ET PROGRAMMATION FGT TERRITORIAL

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à se prononcer sur la pré-programmation et la programmation d'opérations dans le cadre de la répartition du Fonds Grands Travaux Territorial,

Après en avoir délibéré,

- Décide de se prononcer favorablement sur la pré-programmation et la programmation, au titre de 2006, 2007 et 2008, de projets financés sur le Fonds Grands Travaux Territorial et présentés dans le tableau ci-joint,
- Autorise M. le Président du Conseil Général à signer la convention entre la Commune de Vavincourt et le Conseil Général précisant les conditions de mobilisation et le montant de l'aide départementale pour la création d'une halte garderie à Vavincourt.

FONDS GRANDS TRAVAUX
PROGRAMMATION DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2006 - 2007 - 2008 CP du 25 SEPTEMBRE 2008

NATURE DES OPERATIONS	Maître d'ouvrage	Coût total HT en €	Subventions Départementales										Autres financeurs				
			Dépense subvent. DT	Enveloppe Dvt. Territoire	taux	FGT	taux	taux global DT (pluri-annuel)	pré-programmation	programmation	GIP	Lignes traditionnelles	Union Européenne	Etat	Région	Autres	
Aménagement des locaux de la Codecom de Charny/Meuse	Codecom de Charny	117 600,00	117 600,00				35 280,00 (2007)	30,00%	30,00%	X	X				35 280,00 DGE		
Réaménagement de la salle polyvalente de Koeur la Petite	Commune	150 648,80	43 435,97	13 030,79 (2006) P.M.	30,00%			59,01%	X	X				32 000,00 DGE 2007			
			86 564,03	25 969,21 (2007) P.M.	30,00%				X	X				6 000,00 Réserve parlementaire			
			150 000,00			43 519,04 (2008)	29,01%			X	X						
Rénovation de la boulangerie de Koeur la Petite (Opération 1000 village)	Codecom du Sammiellois	341 074,85	341 074,85				9 611,88 (2006)	2,82%	2,82%	X	X			163 716,00 DDR			
Aménagement d'un local périscolaire à Troyon	Commune	152 101,00	152 101,00				45 630,30 (2007)	30,00%	30,00%	X	X						60 000,00 CAF
Rénovation et extension de la piscine intercommunale de Saint-Mihiel	Codecom du Sammiellois	513 150,00	513 150,00				51 315,00 (2006)	10,00%	10,00%	X	X	51 315,00		102 630,00 FNADT	102 630,00		
Réhabilitation de la salle du Marlat à Commercy	Commune	83 612,00	83 612,00				25 083,60 (2008)	30,00%	30,00%		X						
Création d'une halte garderie à Vavincourt	Commune	246 000,00	228 360,00				68 508,00 (2006)	30,00%	30,00%	X	X						103 800,00 CAF
Création d'un complexe sportif handisport/judo à Etain	Commune	596 100,00	494 843,80				148 453,14 (2007)	30,00%	30,00%	X	X			90 000,00	140 000,00		
Création d'un complexe culturel, touristique à Etain (2ème tranche)	Codecom Etain	2 218 607,00	930 927,69				279 278,30 (2008)	30,00%	30,00%	X			154 365,22	530 352,00	384 031,00		
Aménagement des abords de l'église de Spincourt	Commune	229 381,80	86 458,40				17 291,68 (2008)	20,00%	20,00%	X	X		106 402,00		33 967,00		
Construction d'une maison médicale intercommunale à Vaucouleurs	Codecom Val des Couleurs	1 897 306,00	1 000 000,00				300 000,00 (2007)	30,00%	30,00%	X	X		400 000,00	390 000,00	150 000,00		
Mise en valeur paysagère du site des Vignes de Montmédy	Commune	134 830,40	96 077,52				19 215,50 (2008)	20,00%	20,00%	X					61 000,00	6 449,46 Codecom	
Aménagement du manège d'Anthouard (1ère tranche)	Codecom de Verdun	420 000,00	420 000,00				126 000,00 (2008)	30,00%	30,00%		X			135 500,00 FNADT Pays	42 000,00		
		7 100 411,85	4 594 205,26	0,00			1 169 186,44					51 315,00	0,00	660 767,22	1 687 640,00	913 628,00	170 249,46

dont 2006 : 0,00 129 434,88
2007 : 0,00 529 363,44
2008 : 0,00 510 388,12

Taux de consommation suite à cette programmation * :
FGT 2006 100,00%
FGT 2007 80,38%
FGT 2008 58,56%

* : (montants pré-programmé + programmé) / montant FGT attribué

AMENAGEMENT

COMMUNE ET AFR DE LATOUR EN WOËVRE - PROGRAMME 2008 DE TRAVAUX CONNEXES AU REMEMBREMENT - OCTROI DE SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et relatif aux subventions octroyées au titre du programme départemental de travaux connexes au remembrement,

Après en avoir délibéré,

Décide d'octroyer :

- Une subvention d'un montant de 23 208 € arrondis - (Imputation 20414.74.B130 - AP 331) à la Commune de LATOUR EN WOEVRE,
- Une subvention d'un montant de 69 766 € arrondis - (Imputation 20418.74-B130 - AP 331) à l'Association Foncière de Remembrement de LATOUR EN WOEVRE.

COMMUNICATION

ASSOCIATION HANDICAP INTERNATIONAL - ORGANISATION D'UNE PYRAMIDE DE CHAUSSURES A VERDUN - PARTICIPATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à accorder une aide financière à l'Association Handicap International afin d'organiser la 14^{ème} pyramide de chaussures à VERDUN qui aura lieu le 27 Septembre 2008,

Après en avoir délibéré,

Décide d'octroyer à l'Association Handicap International une subvention d'un montant de 800 €.

CONSERVATION DES MUSEES

DEMANDE D'ACCEPTATION D'UN DON POUR LE MUSEE D'ART SACRE DE SAINT-MIHIEL

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à accepter le don de vêtements sacerdotaux des Sœurs de l'Alliance St Michel de Nancy et de leur congrégation de Briey, par l'intermédiaire de Mme Laruelle, pour le Musée d'Art sacré de Saint-Mihiel,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'accepter cette donation et son inscription à l'Inventaire départemental
- Décide d'intégrer ces vêtements aux collections départementales des musées de la Meuse.

DEMANDE D'ACQUISITION DE DEUX OEUVRES POUR LES MUSEES DE LA MEUSE

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à acquérir le tableau de Sophie Schaeppi représentant Emile Bastien-Lepage pour le Musée Jules Bastien-Lepage de Montmédy et la statue représentant Jeanne d'Arc pour le Musée Jeanne d'Arc de Vaucouleurs,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'accepter ces acquisitions en les intégrant aux collections départementales des musées de la Meuse
- d'autoriser M. le Président du Conseil Général à solliciter la subvention

CONVENTION-CADRE DE L'INVENTAIRE GENERAL DU PATRIMOINE

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à signer la convention 2008 d'application de la convention - cadre de l'Inventaire Général du patrimoine 2006-2008,

Après en avoir délibéré,

Autorise M. le Président du Conseil Général à signer la dite convention d'application 2008.

DGA - MISSION TIC ET PROJETS INNOVANTS

BILAN DE L'EXPERIMENTATION DES COURANTS PORTEURS EN LIGNE DANS DEUX COLLEGES ET FINANCEMENT

La Commission Permanente,

Vu la décision du Conseil Général du 4 mars 2004 définissant la politique TIC des collèges,

Vu la décision de la Commission Permanente du 25 août 2005 acceptant l'expérimentation de la technologie Courants Porteurs en Ligne (CPL) au sein des collèges de Montmédy et de Commercy,

Vu la décision de la Commission Permanente du 30 novembre 2006 validant la participation de l'Etat, au titre du FNADT, pour un montant de 15 000 € représentant 59,80 % du montant prévisionnel de l'opération s'élevant à 25 083,61 €HT,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- Décide de maintenir l'équipement en place à Montmédy et de les accompagner pour favoriser un usage plus soutenu de cette technologie, de reprendre les équipements de Commercy de manière à pouvoir répondre à une demande d'un collège confronté ponctuellement, à un problème d'extension de réseau informatique,
- Valide le plan de financement modifié fixant la participation de l'Etat à 9 577,57 € représentant 59,80 % du montant réel des dépenses (16 016,00 €HT).

DR-GESTION ADMINISTRATIVE

MISE A L'ALIGNEMENT DE LA RD 32 AU DROIT DE LA PARCELLE AB 119 A GONDRECOURT-LE-CHATEAU

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à procéder à l'acquisition foncière, à l'euro symbolique non recouvré, d'une partie d'une superficie de 24m² de la parcelle communale cadastrée AB 119 à Gondrecourt-le-Château afin de permettre la mise à l'alignement de la RD 32 et améliorer les conditions de circulation et de visibilité,

Après en avoir délibéré,

Autorise M. le Président du Conseil Général à signer l'acte administratif de vente ainsi que tout document s'y rapportant.

MARCHE 2008-005 - MODALITE DE REVISION DES PRIX - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à autoriser la signature d'un avenant au marché n°2008-005 portant fixation de l'index de révision pour les prix unitaires n ° 38, 39, 40, 41, 42 et 43,

Après en avoir délibéré,

Partage les conclusions du rapport et autorise M. le Président du Conseil Général à signer un avenant au marché n°2008-005 portant fixation de l'index de révision pour les prix unitaires précités.

APPROBATION DE L'AVANT-PROJET ET DU LANCEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE SUPPRESSION DU PN 107 A FAINS ET RECHERCHE DE COFINANCEMENT

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à statuer sur l'opération de suppression du PN 107 à Fains-les-Sources,

Après en avoir délibéré,

- Décide de valider les études d'avant projet,
- Décide de saisir les services de l'Etat, pour lancer l'enquête publique en vue de la DUP et, le cas échéant, l'autorisation au titre du Code de l'environnement (loi sur l'eau) et à signer tous les actes s'y rapportant,
- Décide de solliciter les partenaires (GIP, Région, RFF,...) pour un co-financement de l'opération.

EDUCATION

ACTION DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DES ECOLES - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à accorder des subventions aux collectivités dans le cadre de l'Action Départementale en Faveur des Ecoles,

Après en avoir délibéré,

Décide de retenir les dossiers suivants et d'accorder les subventions correspondantes :

AP	Collectivités	Nature de l'opération	Dép. Subv.	Taux	Subv.
2007	Codecom de MONTFAUCON VARENNES	Acquisition de mobilier pour le groupe scolaire de CONSENVOYE	15 177,11	30 %	4 553,13 €
2008	Codecom de MONTFAUCON VARENNES	Acquisition de matériel et mobilier pour la cantine du groupe scolaire de CONSENVOYE	14 156,83 €	20 %	2 831,37 €
2008	SIS de Biennemont ABAINVILLE	Acquisition du 1 ^{er} équipement pour le groupe scolaire de HOUDELAINCOURT	18 327,37 €	30 %	5 498,21 €
2008	VOID VACON	Acquisition de mobilier scolaire pour l'école primaire de VOID VACON	11 075,87 €	30 %	3 322,76 €
2008	Codecom de TRIAUCOURT VAUBECOURT	Acquisition de matériel informatique pour les groupes scolaires de SEUIL D'ARGONNE et de VAUBECOURT	13 303,20 €	30 %	3 990,96 €
2008	Codecom de TRIAUCOURT VAUBECOURT	Acquisition de mobilier scolaire pour le groupe scolaire de SEUIL D'ARGONNE	23 937,19 €	30 %	7 181,16 €
2008	Codecom Meuse Voie Sacrée	Acquisition de matériel et mobilier pour équiper la BCD des écoles d'ANCEMONT	5 000,00 €	30 %	1 500,00 €
2008	Codecom de SPINCOURT	Travaux et acquisition de mobilier pour l'ouverture d'une classe supplémentaire à ETON :			
		Travaux :	6 660,39 €	30 %	1 998,12 €
		Mobilier :	11 034,20 €	30 %	3 310,26 €
				TOTAL	34 185,97 €

Messieurs LHUILLIER, MISSLER et NAHANT n'ayant pas pris part au débat, ni au vote.

PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CRISTEEL - AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen concernant l'avenant 2008 à la convention de partenariat entre le Conseil Général et l'association C.R.I.S.T.E.E.L ,

Après en avoir délibéré,

Se prononce favorablement pour la signature de l'avenant 2008 à la convention de partenariat avec l'association C.R.I.S.T.E.E.L et octroie à cette dernière une subvention de 2 000 €.

SUBVENTION GLOBALE FSE - MISE EN OEUVRE ET PREMIERE PROGRAMMATION 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen relatif, d'une part à la mise en œuvre de la subvention globale FSE, et d'autre part à une première programmation des crédits 2008,

Après en avoir délibéré,

- Prendre acte du dossier de candidature de subvention globale du Conseil Général et de la liste des documents de mise en œuvre dans le cadre de la piste d'audit correspondante, étant précisé d'une part qu'est encore attendu pour cette dernière un avis de la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles, et d'autre part que les documents types pourront être amendés,
- Valide la liste des opérations présentées pour l'année 2008, sachant que cette programmation générera une recette du FSE au titre de la subvention globale d'un montant de 97 977,16 €, réparti comme suit :

CREDITS D'INTERVENTION	Montant prévisionnel de FSE attendu
Chantiers d'insertion	70 010,00 €
Chargé de projet Insertion par l'Activité Economique	17 003,87 €
Total crédits d'intervention	87 013,17 €
CREDITS D'ASSISTANCE TECHNIQUE	
Gestionnaire FSE	10 682,52 €
Frais annexes formation FSE	280,77 €
Total assistance technique	10 963,29 €
TOTAL	97 977,16 €

- Prend acte du modèle de conventionnement FSE à passer avec les structures sélectionnées.

AMENAGEMENT DE LA RD 190 ENTRE DEUXNOUDS DEVANT BEAUZEE ET LA GARE TGV - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen relatif au financement par la Région Lorraine au titre du Volet Routier du Plan Meuse du projet routier d'aménagement de la RD 190 entre Deuxnouds devant Beauzée et la Gare TGV afin de raccorder la Gare TGV aux axes routiers majeurs,

Après en avoir délibéré,

- Annule une partie de la délibération du 15 mai 2008, portant sur le financement du projet d'aménagement de la RD 190 entre Deuxnouds devant Beauzée et la Gare TGV,
- Approuve le nouveau plan de financement suivant et autorise M. le Président du Conseil Général à solliciter également la Région Lorraine au titre du Volet Routier du Plan Meuse pour un montant de **160 642,77 €** représentant 40 % d'un coût total prévisionnel de **401 606,93 € HT**.

	Coût total prévisionnel H.T.	GIP Objectif Meuse	Région Lorraine / Plan Meuse	Conseil Général de la Meuse
Aménagement de la RD 190 entre Deuxnouds devant Beauzée et la Gare TGV	401 606,93 €	160 642,77 € (40%)	160 642,77 € (40%)	80 321,39 € (20%)

- Autorise M. le Président du Conseil Général à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et à l'obtention des subventions.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS AU PROFIT DU GIP OBJECTIF MEUSE

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à autoriser la passation d'une nouvelle convention de mise à disposition de moyens au profit du GIP Objectif Meuse, qui prend effet à compter de la date de sa signature pour une durée de six années, soit jusqu'au 31 décembre 2014.

Après en avoir délibéré,

- Annule la délibération de la Commission Permanente du 26 juin 2008 portant sur la mise en place d'un avenant N°3 à la convention initiale de mise à disposition de moyens, étant donné cette convention initiale du 4 décembre 2000 est caduque.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil Général à signer une nouvelle convention de mise à disposition de moyens au profit du GIP Objectif Meuse, qui prend effet à compter de la date de sa signature pour une durée de six années, soit jusqu'au 31 décembre 2014, ainsi que toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.
- Précise que cette convention intègre une disposition spécifique permettant le remboursement des charges par le GIP Objectif Meuse au profit du Conseil Général de la Meuse, pour la période allant du 1^{er} janvier 2007 jusqu'à la date de prise d'effet de la nouvelle convention.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil Général à dénoncer, le cas échéant, la convention dans les délais de préavis impartis.

Messieurs CORDONNIER et NAMY n'ayant pas pris part au débat, ni au vote.

ENFANCE

MEDIATION FAMILIALE

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la signature du protocole départemental de développement de la médiation familiale en Meuse ainsi que l'octroi de subventions aux 3 associations exerçant cette activité,

Après en avoir délibéré,

- Autorise M. le Président du Conseil Général de la Meuse à signer le protocole départemental,
- Accorde les subventions suivantes à chacune des associations :
 - o 7 000 € à AJ Médiation,
 - o 3 500 € à C.D.I.F.F.,
 - o 1 000 € à A.A.E.

Ces subventions seront prélevées sur le chapitre 657400.51K220 et seront versées en totalité aux associations.

ENVIRONNEMENT & ENERGIE

EPAMA - ENTENTE MARNE - ENTENTE OISE-AISNE PARTICIPATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT AUX BUDGETS 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la participation du Département aux budgets 2008 de l'EPAMA, de l'Entente Marne et de l'Entente Oise-Aisne,

Après en avoir délibéré,

- Se prononce favorablement à la participation du Département au budget 2008 de l'EPAMA , comme suit :
 - fonctionnement 2008 : 38 627 €
- Se prononce favorablement à la participation du Département au budget 2008 de l'Entente MARNE, comme suit :
 - fonctionnement 2008 : 13 125 €
 - investissement 2008 : 187 207 €
- Se prononce favorablement à la participation du Département au budget 2008 de l'ENTENTE OISE-AISNE, comme suit :
 - fonctionnement 2008 : 9 577 €
 - investissement 2008 : 25 638 €

- Autorise M. le Président du Conseil Général à signer toutes les pièces afférentes à la mise en œuvre de ces décisions.

ASSAINISSEMENT - EAU POTABLE - ANNEE 2008 - PROGRAMMATION N° 2

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la programmation départementale n° 2 de l'année 2008 concernant le programme d'assainissement et d'eau potable,

Après en avoir délibéré,

- Approuve le programme présenté,
- Arrête la répartition des subventions comme indiqué dans les tableaux ci-joint,
- Autorise M. le Président du Conseil Général à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en oeuvre de ce programme.

CONSEIL GENERAL DE LA MEUSE

Direction de l'Aménagement et du Développement Durable

Service Environnement-Energie

CP du 25 Septembre 2008

PROGRAMMATION N°2 - EAU POTABLE
Année 2008

Collectivité Bénéficiaire	Nature des Travaux	Dépense Subventionnable Hors Taxes	Département		GIP "Objectif Meuse" Demande de subvention hors bonifications Zones de Proximité (pour information)		Observations
			Taux	Subvention	Taux	Subvention	
Bassin Rhin-Meuse							
BELLEVILLE-SUR-MEUSE	Renforcement réseau AEP Avenue Aristide Briand	218 000	25%	54 500	0%	0	Pré-Programmation 2007
ETAIN	Lotissement du "Vieux Moulin à Vent" Réseau AEP et Maîtrise d'œuvre 15 parcelles	33 255	25%	8 314	0%	0	Pré-Programmation 2008
HAUDIOMONT	Renforcement réseau AEP	6 257	30%	1 877	0%	0	Pré-Programmation 2008
LACROIX-SUR-MEUSE	Installation d'un surpresseur	12 766	30%	3 830	0%	0	Pré-Programmation 2008
MONTIGNY-LES-VAUCOULEURS	Extension réseau AEP les 2 écarts du village Tranche 2	200 000	15%	30 000	15%	30 000	Pré-Programmation 2008
SIVOM de la SOURCE GODION	Extension réseau AEP à Ménil-la-Horgne	8 973	30%	2 692	0%	0	Pré-Programmation 2008
St-PIERREVILLERS	Lotissement du "Au Grand Bru" - Tranche 2 Réseau AEP et Maîtrise d'œuvre 4 parcelles	11 685	25%	2 921	0%	0	Pré-Programmation 2008
Syndicat des Eaux de PIENNES	Renforcement réseau AEP à Gouraincourt	40 184	30%	12 055	0%	0	Pré-Programmation 2007
Syndicat des Eaux de PIENNES	Renforcement réseau AEP à Amel-sur-l'Etang	126 913	30%	38 074	0%	0	Pré-Programmation 2007
Syndicat des Eaux de PIENNES	Installation de 3 Poteaux Incendie à Gouraincourt	5 850	40%	2 340	0%	0	Pré-Programmation 2007
Syndicat des Eaux de PIENNES	Création d'une Réserve Incendie à Domrémy-la-Canne	22 850	40%	9 140	0%	0	Pré-Programmation 2007
Syndicat des Eaux du SOIRON	Renforcement du réseau AEP à Lachaussée	208 371	30%	62 511	0%	0	Pré-Programmation 2007
VIGNEULLES-LES-HATTONCHATEL	Installation de 1 Poteau Incendie	2 745	40%	1 098	0%	0	Pré-Programmation 2007
Total Bassin Rhin-Meuse	Pré-Programmation 2007	624 913 €		179 718 €			
	Pré-Programmation 2008	272 936 €		49 634 €			
	TOTAL	897 849 €		229 352 €			

CONSEIL GENERAL DE LA MEUSE

Direction de l'Aménagement et du Développement Durable

Service Environnement-Energie

CP du 25 Septembre 2008

PROGRAMMATION N°2 - EAU POTABLE
Année 2008

Collectivité Bénéficiaire	Nature des Travaux	Dépense Subventionnable Hors Taxes	Département		GIP "Objectif Meuse" Demande de subvention hors bonifications Zones de Proximité <i>(pour information)</i>		Observations
			Taux	Subvention	Taux	Subvention	

Bassin Seine-Normandie							
CONTRISSON	Lotissement de la "Rousselotte" Réseau AEP 23 parcelles	92 430	25%	23 108	0%	0	Pré-Programmation 2007
DOMBASLES-EN-ARGONNE	Création de 4 Réserves Incendie	35 651	40%	14 260	0%	0	Pré-Programmation 2007
SIVOM des 4 CANTONS	Renforcement réseau AEP à Baudonvilliers	300 000	30%	90 000	0%	0	Pré-Programmation 2007
Syndicat des Eaux de BEL AIR	Travaux d'amélioration de la station de potabilisation de Culey Complément d'aide	3 533	30%	1 060	0%	0	Pré-Programmation 2007
Syndicat des Eaux de la VALLEE de l'AIRE	Lotissement la "Vigne Gérard" à Pierrefitte-sur-Aire Réseau AEP + Maîtrise d'Oeuvre 9 parcelles	20 025	25%	5 006	0%	0	Pré-Programmation 2008
VAUQUOIS	Renforcement réseau AEP diverses rues	69 000	15%	10 350	15%	10 350	Pré-Programmation 2008
Total Bassin Seine-Normandie	Pré-Programmation 2007	431 614 €		128 428 €			
	Pré-Programmation 2008	89 025 €		15 356 €			
	TOTAL	520 639 €		143 784 €			

TOTAL GENERAL EAU POTABLE	Pré-Programmation 2007	1 056 527 €	308 146 €
	Pré-Programmation 2008	361 961 €	64 990 €
	TOTAL GENERAL	1 418 488 €	373 136 €

CONSEIL GENERAL DE LA MEUSE

Direction de l'Aménagement et du Développement Durable

Service Environnement-Energie

CP du 25 septembre 2008

PROGRAMMATION N°2 - ASSAINISSEMENT

Année 2008

Collectivité Bénéficiaire	Nature des Travaux	Dépense Subventionnable Hors Taxes	Département		GIP "Objectif Meuse" Demande de subvention hors bonifications Zones de Proximité <i>(pour information)</i>		Observations
			Taux	Subvention	Taux	Subvention	

Bassin Rhin-Meuse							
ETAIN	Lotissement du "Vieux Moulin à Vent" Réseau d'Eaux Usées 15 parcelles	53 400	25%	13 350	0%	0	Pré-Programmation 2007
ETAIN	CPA N°1238 Complément Tranche 5	177 437	30%	53 231	0%	0	Pré-Programmation 2007
STENAY	Travaux d'assainissement collectif du Hameau de Cervisy (250 EqH) Raccordement à la station d'épuration de STENAY	888 250	23,80%	211 404	0%	0	Pré-Programmation 2008 Dotation CSUR 2007 de 55090 € soit 6,20% en remplacement des aides du Département
Total Bassin Rhin-Meuse	Pré-Programmation 2007	230 837 €		66 581 €			
	Pré-Programmation 2008	888 250 €		211 404 €			
	TOTAL	1 119 087 €		277 985 €			

Bassin Seine-Normandie							
Syndicat des Eaux de TREVERAY / St-JOIRE	Travaux d'assainissement collectif de Tréveray et St-Joire (1200 EqH) Tranche 2 (Travaux et Maîtrise d'œuvre)	593 600	15%	89 040	15%	89 040	Pré-Programmation 2007
Communauté de Communes de BAR LE DUC	Travaux d'assainissement collectif à Naives-Rosières Tranche 6 (215 EqH)	624 400	30%	187 320	0%	0	Pré-Programmation 2008
Total Bassin Seine-Normandie	Pré-Programmation 2007	593 600 €		89 040 €			
	Pré-Programmation 2008	624 400 €		187 320 €			
	TOTAL	1 218 000 €		276 360 €			

TOTAL GENERAL ASSAINISSEMENT	Pré-Programmation 2007	824 437 €	155 621 €
	Pré-Programmation 2008	1 512 650 €	398 724 €
	TOTAL GENERAL	2 337 087 €	554 345 €

CPA : Contrat Pluriannuel d'Assainissement

CSUR : Crédits de Solidarité Urbain Rural

EqH : Equivalent-Habitant

SUBVENTION A L' ASSOCIATION DES ACCIDENTES DE LA VIE - FNATH

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à agréer la demande de subvention de fonctionnement de l'Association des Accidentés de la Vie – FNATH – Groupement Meuse,

Après en avoir délibéré,

Décide d'octroyer une subvention de 500 € à l'Association des Accidentés de la Vie – FNATH – Groupement Meuse.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT POUR LES MAISONS DE RETRAITE DE STENAY, HANNONVILLE ET CLERMONT

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à fixer le montant des subventions accordées aux établissements sociaux et médico-sociaux pour financer des travaux ou l'achat d'équipement,

Après en avoir délibéré,

Décide d'octroyer :

- à la Maison de retraite de Stenay :
 - ♦ une subvention de 1 047 404,00 € pour un coût total d'opération de 5 237 020,00 € TTC,
- à la Maison de retraite de Clermont-en-Argonne :
 - ♦ une subvention de 1 677,73 € pour un coût total d'opération de 4 194,33 € TTC,
 - ♦ une subvention de 12 267,63 € pour un coût total d'opération de 30 669,07 € TTC,
- à la Maison de retraite d'Hannonville-sous-les-Côtes :
 - ♦ une subvention de 7 910,02 € pour un coût total d'opération de 19 775,04 € TTC.

GESTION FINANCIERE

**ADMISSIONS EN NON-VALEUR - BUDGET GENERAL ET BUDGET ANNEXE LABORATOIRE
VETERINAIRE DEPARTEMENTAL**

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à admettre en non-valeur les créances départementales qui n'ont pu à ce jour être recouvrées,

Après en avoir délibéré,

Accepte d'admettre en non-valeur l'ensemble des créances proposées,

M. LAMORLETTE n'ayant participé ni au débat, ni au vote.

01300 DEPARTEMENT MEUSE-BUDGET PRINCIPAL
 Liste des titres à présenter en priorité en non-valeur à la date du 22/08/2008

Date de prise en charge	Date de prescription	Numéro du titre	Numéro de la ligne	Nom du redevable	Montant	Reste dû à présenter	Motifs de la présentation
03/05/2004		805	1	VOHANGINIRINA Rasoarivony	7,11 €	7,11 €	Créances minimales
08/11/2005	02/12/2011	20	1	COLLINET Damien	810,11 €	785,81 €	Clôture insuffisance actif sur RJJ
08/11/2005	02/12/2011	24	1	COLLINET Damien	805,38 €	781,22 €	Clôture insuffisance actif sur RJJ
08/11/2005	15/10/2007	578	1	SURET Claude F25	4 772,01 €	1 461,88 €	Surendettement et décision effacement de dette
08/11/2005	27/12/2010	1135	1	LASOTA Jacqueline	2 087,91 €	1 572,91 €	Dossier de succession vacante négatif
08/11/2005	21/03/2006	1174	1	SNT TRAFIGEST	1 942,50 €	1 942,50 €	Certificat d'irrecouvrabilité pour le débiteur
08/11/2005	30/06/2012	1412	165	GEORGE Patrick	228,66 €	113,72 €	Npai et demande renseignement négative
08/11/2005	12/05/2009	2484	1	AUBRY Marie-France	2 082,08 €	2 021,08 €	Surendettement et décision effacement de dette
08/11/2005	10/12/2007	3044	1	CABINET AREPS-IDES	5 793,00 €	5 793,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJJ
08/11/2005	31/12/2007	3195	1	SURET Claude	14 350,78 €	14 350,78 €	Surendettement et décision effacement de dette
08/11/2005	22/10/2006	3223	1	D.G.BOIS SARL	1 220,00 €	1 220,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJJ
08/11/2005	22/11/2006	3380	1	ABBAS DAVID	762,25 €	762,25 €	PV perquisition et demande renseignement négative
09/01/2007		2853	1	GROUPEMENT GENDARMERIES MEUSE	292 651,42 €	4 222,38 €	Combinaison infructueuse d'actes
08/11/2005	18/09/2005	4014	1	CAUTIONS SARL CETRAP	76,22 €	76,22 €	Certificat d'irrecouvrabilité pour le débiteur
des titres du Département à présenter en priorité en non-valeur						35 110,86 €	

RJJ : redressement judiciaire liquidation judiciaire

01304 DEPARTEMENT MEUSE - LABORATOIRE
Listes des titres à présenter en priorité en non-valeur à la date du 22/08/2008

Date de prise en charge	Numéro du titre	Numéro de la ligne	Nom du redevable	Montant	Reste dû à présenter	Motifs de la présentation
13/12/2004	5416	1	ALOTIS CHAUMONT EXPORTATEUR (52)	0,73 €	0,73 €	Créance minime
31/12/2004	10555	1	ANIMALIS PARK	0,73 €	0,73 €	Créance minime
31/12/2004	8976	1	AUBOIS André	0,73 €	0,73 €	Créance minime
31/12/2004	10385	1	AUBRY Jean-Marc	0,73 €	0,73 €	Créance minime
31/12/2004	9816	1	AUBRY Louis	0,73 €	0,73 €	Créance minime
31/12/2004	9079	1	BRIZION MARIE-NOELLE/STEPHAN	2,19 €	2,19 €	Créance minime
31/12/2004	8857	1	CHRISTOPHE Yves	0,73 €	0,73 €	Créance minime
31/12/2004	10258	1	CLEMENT Maryse	2,19 €	2,19 €	Créance minime
31/12/2004	10287	1	COUCHOT Eric & Magalie EARL Des Sauniers	0,73 €	0,73 €	Créance minime
31/12/2004	8721	1	DECOSTER José & Fabrice GAEC des grues cendrées	0,73 €	0,73 €	Créance minime
31/12/2004	8744	1	EARL DES QUATRES CANTONS M/MME WACHET Eric	0,73 €	0,73 €	Créance minime
31/12/2004	7247	1	FLOSSE Hervé-FLOSSE Johann	1,22 €	1,22 €	Créance minime
31/12/2004	10318	1	GENIN Jean-François EARL Des Roses	0,73 €	0,73 €	Créance minime
31/12/2004	5983	1	GETTE René	3,01 €	3,01 €	Créance minime
31/12/2004	7486	1	GILLARDIN Jean-Luc- EARL De l'Eglise	2,44 €	2,44 €	Créance minime
31/12/2004	9797	1	GODON Yvon	0,73 €	0,73 €	Créance minime
31/12/2004	8999	1	GRUSELLE Daniel	1,46 €	1,46 €	Créance minime
31/12/2004	8886	1	GUINAY Roger	0,73 €	0,73 €	Créance minime
31/12/2004	10497	1	HABLOT Philippe/Rémy/Michelle	0,73 €	0,73 €	Créance minime
31/12/2004	8943	1	HEBERT BERANGER	0,73 €	0,73 €	Créance minime
31/12/2004	6466	1	HENRY Claude	1,22 €	1,22 €	Créance minime
31/12/2004	9046	1	JEANDEL Patrick & Pascal	2,19 €	2,19 €	Créance minime
31/12/2004	6791	1	KLEIN Georges	3,66 €	3,66 €	Créance minime
31/12/2004	9959	1	LAMORLETTE Jean-François	0,73 €	0,73 €	Créance minime
31/12/2004	7093	1	LELORRAIN Vincent	2,44 €	2,44 €	Créance minime
31/12/2004	8898	1	LOMBART ET BERNIER ET RICHY GAEC De la Cousance	0,73 €	0,73 €	Créance minime
31/12/2004	8024	1	MARCHAND Daniel & Séverine EARL des COTES	3,56 €	3,56 €	Créance minime
31/12/2004	10514	1	MARTIN Denis & Christophe GAEC du Fort	0,73 €	0,73 €	Créance minime
31/12/2004	5962	1	MTHYAS Didier	3,01 €	3,01 €	Créance minime
31/12/2004	7383	1	PILLEMENT Yves	1,22 €	1,22 €	Créance minime
31/12/2004	8085	1	PREVOST Daniel	1,22 €	1,22 €	Créance minime
31/12/2004	6124	1	RAGUET Sylvain	4,88 €	4,88 €	Créance minime
31/12/2004	10391	1	REGROUPEMENT LAITIER FREMINET	0,73 €	0,73 €	Créance minime
31/12/2004	7171	1	ROBERT Bruno	3,66 €	3,66 €	Créance minime
31/12/2004	10535	1	ROBERT Bruno	0,73 €	0,73 €	Créance minime
31/12/2004	10390	1	SCHNEIDER ET GOBERT SCEA Ferme des GREVES	2,19 €	2,19 €	Créance minime
17/01/2007	84	1	MR GERARD Philippe	7,07 €	7,07 €	RAR inférieur seuil poursuite
23/01/2007	211	1	MONNIN Fabrice & Patrick	3,56 €	3,56 €	RAR inférieur seuil poursuite

01304 DEPARTEMENT MEUSE - LABORATOIRE
Listes des titres à présenter en priorité en non-valeur à la date du 22/08/2008

Date de prise en charge	Numéro du titre	Numéro de la ligne	Nom du redevable	Montant	Reste dû à présenter	Motifs de la présentation
08/11/2005	343	1	S.E.A.F. Societé d'exploitation des abattoirs de FREISTROFF (57)	1 379,26 €	1 284,26 €	Combinaison infructueuse d'actes certificat d'irrecouvrabilité pour le débiteur
08/11/2005	370	1	S.E.A.F. Societé d'exploitation des abattoirs de FREISTROFF (57)	1 820,55 €	1 820,55 €	Combinaison infructueuse d'actes certificat d'irrecouvrabilité pour le débiteur
08/11/2005	371	1	S.E.A.F. Societé d'exploitation des abattoirs de FREISTROFF (57)	70,56 €	70,56 €	Combinaison infructueuse d'actes certificat d'irrecouvrabilité pour le débiteur
08/11/2005	459	1	NAPA ENERGIE	304,01 €	295,01 €	Combinaison infructueuse d'actes
08/11/2005	551	1	SOCIETE BRN	54,71 €	54,71 €	Clôture insuffisance actif sur RJJ
08/11/2005	664	1	WILLEMET	60,16 €	46,16 €	Clôture insuffisance actif sur RJJ
01/02/2007	840	1	DES WOES & SENANGE ALAIN MR LE FRAND Pascal	3,56 €	3,56 €	RAR inférieur seuil poursuite
08/11/2005	897	1	NAPA ENERGIE	625,57 €	607,57 €	Combinaison infructueuse d'actes
08/11/2005	940	1	SOCIETE BRN	62,21 €	54,71 €	Clôture insuffisance actif sur RJJ
08/11/2005	1051	1	SOCIETE BRN	54,71 €	54,71 €	Clôture insuffisance actif sur RJJ
05/05/2006	1141	1	DECERGY Evelyne	9,11 €	9,11 €	RAR inférieur seuil poursuite
08/11/2005	1251	1	SOCIETE BRN	54,71 €	54,71 €	Clôture insuffisance actif sur RJJ
31/05/2006	1289	1	BOULANGERIE PATISSERIE PATE	60,16 €	60,16 €	Combinaison infructueuse d'actes
31/05/2006	1369	1	DECERGY EVELYNE	18,23 €	18,23 €	RAR inférieur seuil poursuite
14/03/2007	1385	1	LA FERME SAINT MARTIN SARL-Mme MARECHAL	147,50 €	147,50 €	Combinaison infructueuse d'actes
08/11/2005	1520	1	SOCIETE BRN	54,71 €	54,71 €	Clôture insuffisance actif sur RJJ
08/11/2005	1856	1	BOUCHERIE CHARCUTERIE LAURENT	52,89 €	52,89 €	Combinaison infructueuse d'actes
08/11/2005	2265	1	BOUCHERIE CHARCUTERIE LAURENT	52,89 €	52,89 €	Combinaison infructueuse d'actes
08/11/2005	2315	1	WILLEMET	60,16 €	60,16 €	Clôture insuffisance actif sur RJJ
08/11/2005	2436	1	SOCIETE BRN	54,71 €	54,71 €	Clôture insuffisance actif sur RJJ
08/11/2005	2473	1	SOCIETE BRN	54,71 €	54,71 €	Clôture insuffisance actif sur RJJ
01/06/2007	2543	1	ANIMALIS PARK	6,90 €	6,90 €	RAR inférieur seuil poursuite
08/11/2005	2862	1	SOCIETE BRN	54,71 €	54,71 €	Clôture insuffisance actif sur RJJ
08/11/2005	2971	1	SOCIETE BRN	54,71 €	54,71 €	Clôture insuffisance actif sur RJJ
08/11/2005	3033	1	SOCIETE BRN	54,71 €	54,71 €	Clôture insuffisance actif sur RJJ
13/06/2007	3206	1	MOGIN FRANCK	7,13 €	7,13 €	RAR inférieur seuil poursuite
13/06/2007	3251	1	ROBERT ALAIN-EARL DE NAUMONCEL	14,26 €	14,26 €	RAR inférieur seuil poursuite
28/06/2007	3450	1	JACQUEMIN Jean-Marie	3,56 €	3,56 €	RAR inférieur seuil poursuite
28/06/2007	3568	1	CANOVA Régis	13,80 €	13,80 €	RAR inférieur seuil poursuite
28/06/2007	3571	1	LAVANDIER Mireille & Christophe	20,70 €	20,70 €	RAR inférieur seuil poursuite
28/06/2007	3641	1	HENRY Claude	6,90 €	6,90 €	RAR inférieur seuil poursuite
28/06/2007	3757	1	KRANENBURG AART Johan	6,90 €	6,90 €	RAR inférieur seuil poursuite
08/11/2005	3977	1	OLENDER BOUCHERIE CHARCUTERIE	55,28 €	55,28 €	Clôture insuffisance actif sur RJJ
05/07/2007	3981	1	BARDIN Marc & Daniel	4,60 €	4,60 €	RAR inférieur seuil poursuite
26/09/2006	4103	1	HENRY Claude	1,95 €	1,95 €	RAR inférieur seuil poursuite

01304 DEPARTEMENT MEUSE - LABORATOIRE
Listes des titres à présenter en priorité en non-valeur à la date du 22/08/2008

Date de prise en charge	Numéro du titre	Numéro de la ligne	Nom du redevable	Montant	Reste dû à présenter	Motifs de la présentation
05/07/2007	4148	1	LEPAGE Gérard	18,94 €	18,94 €	RAR inférieur seuil poursuite
08/11/2005	4313	1	BOUCHERIE CHARCUTERIE LAURENT	52,89 €	52,89 €	Combinaison infructueuse d'actes
26/09/2006	4444	1	MR MOGIN Franck	1,95 €	1,95 €	RAR inférieur seuil poursuite
26/09/2006	4517	1	MME FAVIER Sabine	17,87 €	17,87 €	RAR inférieur seuil poursuite
29/11/2005	4534	1	OLENDER BOUCHERIE CHARCUTERIE	55,28 €	55,28 €	Clôture insuffisance actif sur RJLJ
26/09/2006	4655	1	DORMEYER Jean-Claude	17,65 €	17,65 €	RAR inférieur seuil poursuite
08/11/2005	4707	1	S.E.A.F. Societé d'exploitation des abattoirs de FREISTROFF (57)	773,08 €	635,08 €	Combinaison infructueuse d'actes certificat d'irrecouvrabilité pour le débiteur
08/11/2005	5192	1	BOUCHERIE CHARCUTERIE LAURENT	52,89 €	52,89 €	Combinaison infructueuse d'actes
05/12/2005	5289	1	F.B.M.A SAS (52)	452,09 €	452,09 €	Combinaison infructueuse d'actes
05/10/2006	5408	1	MR MOGIN Franck	3,56 €	3,56 €	RAR inférieur seuil poursuite
08/11/2005	5812	1	BOUCHERIE CHARCUTERIE LAURENT	60,39 €	52,89 €	Combinaison infructueuse d'actes
30/12/2005	5823	1	MR GUEROUAH Gérard	309,00 €	3,90 €	RAR inférieur seuil poursuite
30/12/2005	6586	1	MME PIERROT Maryse	20,70 €	20,70 €	RAR inférieur seuil poursuite
08/11/2005	7168	1	WILLEMET	67,66 €	60,16 €	Clôture insuffisance actif sur RJLJ
16/01/2006	7304	1	MR DROUIN Michel	3,56 €	3,56 €	RAR inférieur seuil poursuite
16/01/2006	7322	1	MR MICHEL Serge	10,29 €	10,29 €	RAR inférieur seuil poursuite
16/01/2006	7331	1	GAEC MEENS	5,84 €	5,84 €	RAR inférieur seuil poursuite
16/01/2006	7384	1	GAEC DE L'ETANG LEROY	3,56 €	3,56 €	RAR inférieur seuil poursuite
08/11/2005	7931	1	WILLEMET	60,16 €	60,16 €	Clôture insuffisance actif sur RJLJ
18/01/2006	8211	1	MR CEREDA Hervé	8,17 €	8,17 €	RAR inférieur seuil poursuite
08/11/2005	8647	1	A.T.ENVIRONNEMENT	230,27 €	222,77 €	Certificat d'irrecouvrabilité pour le débiteur
08/11/2005	9260	1	S.E.A.F. Societé d'exploitation des abattoirs de FREISTROFF (57)	2 173,37 €	2 173,37 €	Combinaison infructueuse d'actes Certificat d'irrecouvrabilité pour le débiteur
17/01/2006	9271	1	MR NOEL Etienne	3,00 €	3,00 €	RAR inférieur seuil poursuite
08/11/2005	9649	1	LABORATOIRE INTERVET	24,72 €	17,22 €	RAR inférieur seuil poursuite
13/01/2006	9706	1	SOCIETE MUSSIPONTAINE DE CHASSE	42,45 €	42,45 €	NPAI et demande renseignement négative
08/11/2005	9764	1	S.E.A.F. Societé d'exploitation des abattoirs de FREISTROFF (57)	1 792,33 €	1 792,33 €	Combinaison infructueuse d'actes Certificat d'irrecouvrabilité pour le débiteur
08/11/2005	9779	1	DSV 54	28,97 €	28,97 €	RAR inférieur seuil poursuite
17/01/2006	9874	1	CAPPADOCE PRODUCTION	60,16 €	60,16 €	Combinaison infructueuse d'actes Clôture insuffisance actif sur RJLJ
TOTAL GENERAL des titres du Laboratoire à présenter en non-valeur					11 161,65 €	

NPAI : n'habite pas à l'adresse indiquée

RAR : reste à recouvrer

RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE DE CATEGORIE A SUR LA FONCTION DE DIRECTEUR-ADJOINT A LA MISSION MEMOIRE

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à valider, sur la base de l'article 3 – alinéa 3 de la loi du 26 janvier 1984 relative à la Fonction Publique Territoriale, le recrutement d'un agent non titulaire de catégorie A affecté à la Mission Histoire,

Après en avoir délibéré,

- Autorise le recrutement pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} octobre 2008, d'un agent non titulaire de catégorie A affecté à la Mission Histoire sur le poste de Directeur-Adjoint.

La rémunération de cet agent sera fixée sur la base de l'indice brut 660 de la Fonction Publique Territoriale, majorée des primes et indemnités perçues par les titulaires d'emplois équivalents.

- Prend acte, conformément aux délibérations du Conseil Général en date du 3 juillet 2008, qu'une demande de financement est déposée auprès du GIP Objectif Meuse pour les moyens en personnel affectés à la Mission Histoire, en particulier ce nouveau poste.

INSERTION ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

DEMANDE D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE (FRAUDES AU RMI)

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à autoriser M. le Président du Conseil Général à déposer plainte avec constitution de partie civile pour cinq situations et à ester en justice pour obtenir la restitution de l'indu,

Après en avoir délibéré,

Autorise M. le Président du Conseil Général à déposer plainte avec constitution de partie civile et à ester en justice pour obtenir la restitution de l'indu dans le cadre de chacune des cinq situations d'escroqueries supposées au RMI qui ont été signalées au Département :

- par la CAF pour deux d'entre elles, (non-déclaration de revenus fonciers, montant de l'indu : 1 175,74 € ; bénéficiaire ayant quitté le territoire français sans l'avoir déclaré, montant de l'indu : 6 744,39 €),
- par la Gendarmerie suite à interpellation de personnes pour travail dissimulé pour les trois autres, les montants d'indus concernés étant respectivement de 9 774,54 €, 13 015,44 € et 1118,62€.

OCTROI DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen visant à financer différentes actions d'insertion développées dans les documents de programmation départementaux tels que le PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION adopté le 21 décembre 2006 et le PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES, adopté le 3 juillet 2008,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'octroyer les acomptes sur les subventions 2008 aux chantiers d'insertion pour un montant de **466 617,10 €** pris sur l'imputation 6568 544 K550

STRUCTURES	AGREMENT ET FINANCEMENT 2008	AVANCE 2008 40%	ACOMPTE 2008 50%
Compagnons du Chemin de Vie	6 chantiers conventionnés soit plafond financier de 48 personnes accompagnées = 168 024 €	55 000 €	95 213,60 € Base de 5 chantiers soit 70 010 € + 90% du 6 ^e soit 25 203,60 €
Association d'Insertion du Pays de Vigneulles	1 chantier conventionné soit plafond financier de 8 personnes accompagnées = 28 004 €	11 000 €	14 002 €
Association de développement du Pays de Montmédy	1 chantier conventionné soit plafond financier de 8 personnes accompagnées = 28 004 €	11 000 €	14 002 €
Codecom du Val Dunois	1 chantier conventionné soit plafond financier de 8 personnes accompagnées = 28 004 €	11 000 €	14 002 €
GIPCE	2 chantiers conventionnés soit plafond financier de 16 personnes accompagnées = 56 008 €	22 000 €	28 004 €
Stenay Environnement	2 chantiers conventionnés soit plafond financier de 16 personnes accompagnées = 56 008 €	22 000 €	28 004 €
CCAS de Verdun	1 chantier conventionné soit plafond financier de 8 personnes accompagnées = 28 004 €	11 000 €	14 002 €

STRUCTURES	AGREMENT ET FINANCEMENT 2008	AVANCE 2008 40%	ACOMPTE 2008 50%
Association les chantiers des Côtes de la Woèvre	1 chantier conventionné soit plafond financier de 8 personnes accompagnées = 28 004€	11 000 €	14 002 €
Association de Sauvegarde des Champs de Bataille	1 chantier conventionné soit plafond financier de 8 personnes accompagnées et une extension de l'agrément pour 4 personnes (plafond financier) à partir du 01/06/2008 = 28 004 € + 8 168 € = 36 172 €	11 000 €	21 353,20 €
Association Val de Biesme Insertion	1,5 chantiers conventionnés soit plafond financier de 12 personnes accompagnées et une extension de l'agrément pour 8 personnes (plafond financier) à partir du 01/06/2008 = 28 004 € + 16 336 € = 44 340 €	500 €	35 705,40 €
Association Meusienne d'Informations et d'entraide	chantier conventionné soit plafond financier de 8 personnes accompagnées et un nouveau chantier (soit plafond financier de 8 personnes) à partir du 01/10/2008 = 28 004 € + 7 001 € = 35 005€	11 000 €	20 302,90 €
Verdun Chantier	3 chantiers conventionnés soit plafond financier de 24 personnes accompagnées = 84 012 €	33 000 €	42 006 €
CIAS Bar Le Duc	1 chantier conventionné soit plafond financier de 8 personnes accompagnées = 28 004 €	11 000 €	14 002 €
Croix Rouge	1.5 chantiers conventionnés soit plafond financier de 12 personnes accompagnées = 42 006 €	16 500 €	21 003 €
Association Aire Argonne Barrois Environnement (3 ABE)	1 chantier conventionné soit plafond financier de 8 personnes accompagnées = 28 004 €	11 000 €	14 002 €
Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique – Jean-Paul II	1 chantier conventionné soit plafond financier de 8 personnes accompagnées = 28 004 €	11 000 €	14 002 €
Meuse Nature Environnement	1 chantier conventionné soit plafond financier de 8 personnes accompagnées = 28 004 €	11 000 €	14 002 €
La Suzanne	1 chantier conventionné soit plafond financier de 8 personnes accompagnées = 28 004 €	11 000 €	14 002 €
UDAF Insertion	2.5 chantiers conventionnés soit plafond financier de 20 personnes accompagnées = 70 010 €	27 500 €	35 005 €
Association Meusienne de Prévention	Arrêt de la structure le 01/06/2008 = 11 668 €	6 877 €	/
Codecom Vallée de la Meuse et Vallée de la Dieue	Agrément de la structure à partir du 01/06/2008	0 €	0 €
TOTAL 2008 : 897 295 €		331 377 €	466 617,10 €

- d'octroyer les acomptes et subventions suivantes au titre de « l'insertion professionnelle » :

Nom de la Structure	MONTANT	IMPUTATION BUDGETAIRE
Polyval Japiot	9 000,00 €	6568 544 K550
ADASEA	7 666,67 €	
Chambre d'Agriculture	15 333, 32 €	
TOTAL	31 999,99 €	

- d'octroyer les participations et subventions suivantes au titre de « l'insertion sociale » :

Nom de la Structure	MONTANT	IMPUTATION BUDGETAIRE
Les Défis de l'Ecriture – CRI 55	1 300,00 €	6568 541 K550
Le Potager de Fallia – Association Insertion Val de Biesme – Exercice 2008	1 722,00€	
TOTAL	3 022,00 €	

- d'octroyer les participations et subventions suivantes au titre de « l'insertion des jeunes » :

Nom de la Structure	MONTANT	IMPUTATION BUDGETAIRE
Ecole de la 2 ^e Chance – Acompte 2008	8 850,00 €	6574000 58 K 540

- que ces subventions seront versées selon les modalités définies dans les conventions et avenants aux conventions de financement afférentes.
- d'autoriser M. le Président du Conseil Général à lancer un appel à projet dans le cadre de l'action « Prévention de surendettement par le Théâtre Forum »,
- d'autoriser M. le Président du Conseil Général à signer les conventions et avenants aux conventions de financement afférentes.

INTERVENTIONS ECONOMIQUES

INTERVENTIONS EN FAVEUR DU TOURISME - DIVERS BENEFICIAIRES

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à individualiser une aide à la création d'un meublé de tourisme, d'une aide à la création de chambres d'hôtes/chambres chez l'habitant et de deux aides à la restauration,

Après en avoir délibéré,

- Décide l'octroi des subventions qui suivent :

Bénéficiaires	Montant de la subvention
Aide à la création de meublé de tourisme	
Monsieur et Madame Jean Paul DEMEY à Heudicourt sous les Côtes	19 500 €
Aide à la création de Chambres d'hôtes/Chambres chez l'habitant	
EURL ARRONDELLE « Au Bois de mon Cœur » à Foameix	11 277 €
Aide à la restauration	
M. Ludovic TIERCELET « Les Colimençarts » à Dun-sur-Meuse	11 000 €
Mme Marie Odile VILLEMIN « le Bon Séjour » à Verdun	2 000 €

- Autorise M. le Président du Conseil Général à signer la convention de mise en œuvre avec chacun des bénéficiaires, selon le modèle adopté par la Commission Permanente du 26 octobre 2006.

REPARTITION DE LA DOTATION 2007 DU FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE - PART DE L'ECRETEMENT COMMUNAL RESERVEE AUX COMMUNES DEFAVORISEES

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à effectuer la répartition de la part de 699 011 € du produit 2007 du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) réservé aux communes défavorisées,

Après en avoir délibéré,

Se prononce favorablement sur les propositions de répartition selon les tableaux joints en annexe.

Tableau 4
REPARTITION DU F.D.P.T.P
ANNEE 2007

NomCanton	Code Commune	Communes	Population recensement	PotFiscal Moy/strate	PotFiscal par habitant	Nbre de points	NbrePoint	Communes concernées	Communes défavorisées	Total
Ancerville	10	Ancerville	2817	577	950	0	0	2638,37	0,00	2638,37
Ancerville	15	Aulnois en Perthois	437	393	269	25	25		1 587,85	1587,85
Ancerville	31	Baudonvilliers	484	393	179	30	30		1 905,42	1905,42
Ancerville	35	Bazincourt-sur-Saulx	180	393	237	30	30	4397,29	1 905,42	6302,71
Ancerville	79	Brillon en Barrois	620	498	238	30	30		1 905,42	1905,42
Ancerville	132	Cousances les Forges	1777	582	293	30	30		1 905,42	1905,42
Ancerville	224	Haironville	587	498	849	0	0	15830,25	0,00	15830,25
Ancerville	261	Juvigny en Perthois	151	393	199	30	30		1 905,42	1905,42
Ancerville	284	Lavincourt	73	393	207	30	30		1 905,42	1905,42
Ancerville	296	Lisle en Rigault	545	498	304	30	30		1 905,42	1905,42
Ancerville	352	Montplonne	196	393	193	30	30		1 905,42	1905,42
Ancerville	447	Rupt aux Nonains	376	393	255	25	25	8354,85	1 587,85	9942,70
Ancerville	470	Saudrupt	211	393	360	10	10		635,13	635,13
Ancerville	477	Savonnières en Perthois	483	393	257	25	25		1 587,85	1587,85
Ancerville	494	Sommelonne	490	393	199	30	30		1 905,42	1905,42
Ancerville	501	Stainville	387	393	265	25	25		1 587,85	1587,85
Ancerville	568	Ville sur Saulx	315	393	247	25	25	2638,37	1 587,85	4226,22
Bar le Duc canton nord	186	Fains-Véel	2382	577	376	30	30		1 905,42	1905,42
Bar le Duc canton nord	302	Longeville en Barrois	1299	582	614	0	0		0,00	0,00
Bar le Duc canton sud	120	Combles en Barrois	953	498	239	30	30	2638,37	1 905,42	4543,79
Bar le Duc canton sud	435	Robert Espagne	869	498	287	30	30	2198,64	1 905,42	4104,06
Bar le Duc canton sud	476	Savonnières devant Bar	563	498	2033	0	0		0,00	0,00
Bar le Duc canton sud	514	Trémont sur Saulx	631	498	377	25	25		1 587,85	1587,85
Bar le Duc Ville	29	Bar le Duc	18235	485	485	0	0	14575,75	0,00	14575,75
Charny sur Meuse	39	Beaumont en Verdunois	0	393	0	30	30		1 905,42	1905,42
Charny sur Meuse	43	Belleville sur Meuse	3247	577	347	30	30		1 905,42	1905,42
Charny sur Meuse	47	Béthelainville	184	393	221	30	30		1 905,42	1905,42
Charny sur Meuse	48	Béthincourt	35	393	409	0	0		0,00	0,00
Charny sur Meuse	50	Bezonnaux	0	393	0	30	30		1 905,42	1905,42
Charny sur Meuse	73	Bras sur Meuse	604	498	651	0	0		0,00	0,00
Charny sur Meuse	99	Champneuville	122	393	382	5	5		317,52	317,52
Charny sur Meuse	102	Charny sur Meuse	479	498	814	0	0		0,00	0,00
Charny sur Meuse	106	Chattancourt	184	393	270	25	25		1 587,85	1587,85
Charny sur Meuse	139	Cumières le Mort Homme	0	393	0	30	30		1 905,42	1905,42
Charny sur Meuse	164	Douaumont	6	393	1181	0	0		0,00	0,00
Charny sur Meuse	189	Fleury devant Douaumont	0	393	0	30	30		1 905,42	1905,42

Tableau 4
REPARTITION DU F.D.P.T.P
ANNEE 2007

Charny sur Meuse	200	Fromeréville-les-Vallons	232	393	496	0	0		0,00	0,00
Charny sur Meuse	239	Haumont près Samogneux	0	393	0	30	30		1 905,42	1905,42
Charny sur Meuse	307	Louvemont Côte du Poivre	0	393	0	30	30		1 905,42	1905,42
Charny sur Meuse	321	Marre	156	393	411	0	0		0,00	0,00
Charny sur Meuse	355	Montzéville	181	393	254	25	25		1 587,85	1587,85
Charny sur Meuse	394	Ornes	8	393	1187	0	0		0,00	0,00
Charny sur Meuse	468	Samogneux	43	393	327	15	15		952,71	952,71
Charny sur Meuse	505	Thierville sur Meuse	3553	496	363	25	25		1 587,85	1587,85
Charny sur Meuse	523	Vacherauville	129	393	257	25	25		1 587,85	1587,85
Charny sur Meuse	537	Vaux devant Damloup	69	393	234	30	30		1 905,42	1905,42
Clermont en Argonne	14	Aubrèville	411	393	373	5	5		317,52	317,52
Clermont en Argonne	68	Brabant en Argonne	118	393	213	30	30		1 905,42	1905,42
Clermont en Argonne	82	Brocourt en Argonne	63	393	375	5	5		317,52	317,52
Clermont en Argonne	116	Claon (Le)	79	393	206	30	30		1 905,42	1905,42
Clermont en Argonne	117	Clermont en Argonne	1838	582	492	15	15		952,71	952,71
Clermont en Argonne	155	Dombasle en Argonne	408	393	362	10	10		635,14	635,14
Clermont en Argonne	199	Froidos	111	393	295	20	20		1 270,28	1270,28
Clermont en Argonne	202	Futeau	205	393	243	25	25		1 587,85	1587,85
Clermont en Argonne	253	Islettes (Les)	856	498	209	30	30		1 905,42	1905,42
Clermont en Argonne	257	Jouy en Argonne	62	393	226	30	30		1 905,42	1905,42
Clermont en Argonne	379	Neufour (Le)	88	393	176	30	30		1 905,42	1905,42
Clermont en Argonne	383	Neuvilly en Argonne	216	393	264	25	25		1 587,85	1587,85
Clermont en Argonne	416	Rarécourt	235	393	300	20	20		1 270,28	1270,28
Clermont en Argonne	419	Récicourt	151	393	230	30	30		1 905,42	1905,42
Commercy	58	Boncourt sur Meuse	358	393	229	30	30		1 905,42	1905,42
Commercy	114	Chonville Malaumont	167	393	254	25	25		1 587,85	1587,85
Commercy	122	Commercy	7215	504	470	10	10	13177,43	635,14	13812,57
Commercy	141	Dagonville	84	393	272	25	25		1 587,85	1587,85
Commercy	179	Ernéville-aux-Bois	187	393	341	10	10		635,14	635,14
Commercy	184	Euville	1479	582	380	30	30		1 905,42	1905,42
Commercy	196	Frémeréville-sous-les-Côtes	83	393	322	15	15		952,71	952,71
Commercy	212	Girauvoisin	82	393	292	20	20		1 270,28	1270,28
Commercy	220	Grimaucourt près Sampigny	99	393	196	30	30		1 905,42	1905,42
Commercy	258	Géville	528	498	236	30	30		1 905,42	1905,42
Commercy	288	Lérouville	1422	582	334	30	30	6610,92	1 905,42	8516,34
Commercy	329	Mécrin	243	393	191	30	30	194,83	1 905,42	2100,25
Commercy	371	Nançois le Grand	64	393	269	25	25		1 587,85	1587,85
Commercy	407	Pont sur Meuse	152	393	360	10	10		635,14	635,14

Tableau 4
REPARTITION DU F.D.P.T.P
ANNEE 2007

Commercy	454	Saint Aubin sur Aire	161	393	305	15	15	952,71	952,71
Commercy	460	Saint Julien sous les Côtes	149	393	198	30	30	1 905,42	1905,42
Commercy	518	Cousances-les-Triconville	136	393	849	0	0	0,00	0,00
Commercy	526	Vadonville	250	393	312	15	15	952,71	952,71
Commercy	553	Vignot	1319	582	283	30	30	1 905,42	1905,42
Damvillers	24	Azannes et Soumazannes	174	393	342	10	10	635,14	635,14
Damvillers	71	Brandeville	190	393	224	30	30	1 905,42	1905,42
Damvillers	76	Bréhéville	216	393	592	0	0	0,00	0,00
Damvillers	107	Chaumont devant Damvillers	41	393	310	15	15	952,71	952,71
Damvillers	145	Damvillers	716	498	656	0	0	0,00	0,00
Damvillers	149	Delut	104	393	295	20	20	1 270,28	1270,28
Damvillers	156	Dombras	161	393	232	30	30	1 905,42	1905,42
Damvillers	170	Ecurey en Verdunois	175	393	181	30	30	1 905,42	1905,42
Damvillers	183	Etraye	58	393	247	25	25	1 587,85	1587,85
Damvillers	218	Gremilly	32	393	541	0	0	0,00	0,00
Damvillers	297	Lissey	150	393	213	30	30	1 905,42	1905,42
Damvillers	336	Merles sur Loison	159	393	357	10	10	635,14	635,14
Damvillers	341	Moirey-Flabas-Crépion	124	393	282	20	20	1 270,28	1270,28
Damvillers	403	Peuvillers	58	393	376	5	5	317,52	317,52
Damvillers	428	Réville aux Bois	142	393	261	25	25	1 587,85	1587,85
Damvillers	437	Romagne sous les Côtes	111	393	462	0	0	0,00	0,00
Damvillers	450	Rupt sur Othain	52	393	249	25	25	1 587,85	1587,85
Damvillers	556	Ville devant Chaumont	62	393	295	20	20	1 270,28	1270,28
Damvillers	572	Vittarville	88	393	290	20	20	1 270,28	1270,28
Damvillers	580	Wavrille	51	393	213	30	30	1 905,42	1905,42
Dun sur Meuse	4	Aincreville	95	393	297	20	20	1 270,28	1270,28
Dun sur Meuse	78	Brieulles sur Meuse	362	393	475	0	0	0,00	0,00
Dun sur Meuse	118	Cléry le Grand	82	393	282	20	20	1 270,28	1270,28
Dun sur Meuse	119	Cléry le Petit	210	393	2739	0	0	0,00	0,00
Dun sur Meuse	165	Doulcon	473	393	317	15	15	952,71	952,71
Dun sur Meuse	167	Dun sur Meuse	836	498	318	30	30	1 905,42	1905,42
Dun sur Meuse	192	Fontaines Saint Clair	57	393	253	25	25	1 587,85	1587,85
Dun sur Meuse	292	Liny devant Dun	206	393	411	0	0	0,00	0,00
Dun sur Meuse	293	Lion devant Dun	171	393	311	15	15	952,71	952,71
Dun sur Meuse	338	Milly sur Bradon	166	393	270	25	25	1 587,85	1587,85
Dun sur Meuse	345	Mont devant Sassey	178	393	245	25	25	1 587,85	1587,85
Dun sur Meuse	349	Montigny devant Sassey	203	393	201	30	30	1 905,42	1905,42
Dun sur Meuse	365	Murvaux	160	393	233	30	30	1 905,42	1905,42

Tableau 4
REPARTITION DU F.D.P.T.P
ANNEE 2007

Dun sur Meuse	469	Sassey sur Meuse	127	393	370	5	5	317,52	317,52
Dun sur Meuse	471	Saulmory et Villefranche	132	393	232	30	30	1 905,42	1905,42
Dun sur Meuse	561	Villers devant Dun	89	393	222	30	30	1 905,42	1905,42
Dun sur Meuse	571	Vilosnes-Haraumont	248	393	244	25	25	1 587,85	1587,85
Etain	2	Abaucourt-Hautecourt	117	393	354	10	10	635,14	635,14
Etain	55	Blanzée	18	393	529	0	0	0,00	0,00
Etain	57	Boinville en Woëvre	71	393	310	15	15	952,71	952,71
Etain	72	Braquis	89	393	933	0	0	0,00	0,00
Etain	94	Buzy-Darmont	576	498	357	25	25	1 587,85	1587,85
Etain	105	Châtillon sous les Côtes	151	393	241	30	30	1 905,42	1905,42
Etain	143	Damloup	137	393	195	30	30	1 905,42	1905,42
Etain	153	Dieppe sous Douaumont	165	393	314	15	15	952,71	952,71
Etain	171	Eix	226	393	233	30	30	1 905,42	1905,42
Etain	181	Etain	3797	496	459	10	10	635,14	635,14
Etain	191	Foameix-Ornel	205	393	213	30	30	1 905,42	1905,42
Etain	201	Fromezey	71	393	246	25	25	1 587,85	1587,85
Etain	211	Gincrey	69	393	331	15	15	952,71	952,71
Etain	219	Grimaucourt en Woëvre	84	393	210	30	30	1 905,42	1905,42
Etain	222	Gussainville	21	393	1045	0	0	0,00	0,00
Etain	244	Herméville en Woëvre	242	393	333	10	10	635,14	635,14
Etain	280	Lanhères	65	393	242	30	30	1 905,42	1905,42
Etain	325	Maucourt sur Orne	49	393	383	5	5	317,52	317,52
Etain	339	Mogeville	85	393	280	20	20	1 270,28	1270,28
Etain	356	Moranville	102	393	195	30	30	1 905,42	1905,42
Etain	357	Morgemoulin	101	393	172	30	30	1 905,42	1905,42
Etain	361	Moulainville	125	393	728	0	0	0,00	0,00
Etain	400	Parfondrupt	54	393	667	0	0	0,00	0,00
Etain	443	Rouvres en Woëvre	726	498	234	30	30	1 905,42	1905,42
Etain	458	Saint Jean les Buzy	254	393	322	15	15	952,71	952,71
Etain	578	Warcq	150	393	486	0	0	0,00	0,00
Fresnes en Woëvre	21	Avillers Sainte Croix	79	393	220	30	30	1 905,42	1905,42
Fresnes en Woëvre	60	Bonzée	383	393	292	20	20	1 270,28	1270,28
Fresnes en Woëvre	121	Combres sous les Côtes	130	393	164	30	30	1 905,42	1905,42
Fresnes en Woëvre	157	Dommartin la Montagne	48	393	204	30	30	1 905,42	1905,42
Fresnes en Woëvre	163	Doncourt aux Templiers	75	393	279	20	20	1 270,28	1270,28
Fresnes en Woëvre	172	Eparges (Les)	61	393	178	30	30	1 905,42	1905,42
Fresnes en Woëvre	198	Fresnes en Woëvre	670	498	370	25	25	1 587,85	1587,85
Fresnes en Woëvre	228	Hannonville sous les Côtes	564	498	218	30	30	1 905,42	1905,42

Tableau 4
REPARTITION DU F.D.P.T.P
ANNEE 2007

Fresnes en Woëvre	232	Harville	116	393	291	20	20		1 270,28	1270,28
Fresnes en Woëvre	237	Haudiomont	219	393	731	0	0		0,00	0,00
Fresnes en Woëvre	242	Hennemont	134	393	499	0	0		0,00	0,00
Fresnes en Woëvre	243	Herbeuville	162	393	198	30	30		1 905,42	1905,42
Fresnes en Woëvre	265	Labeuville	94	393	418	0	0		0,00	0,00
Fresnes en Woëvre	281	Latour en Woëvre	65	393	261	25	25		1 587,85	1587,85
Fresnes en Woëvre	311	Maizeray	36	393	298	20	20		1 270,28	1270,28
Fresnes en Woëvre	317	Manheulles	151	393	397	0	0		0,00	0,00
Fresnes en Woëvre	320	Marchéville en Woëvre	68	393	258	25	25		1 587,85	1587,85
Fresnes en Woëvre	360	Mouilly	127	393	193	30	30		1 905,42	1905,42
Fresnes en Woëvre	363	Moulotte	75	393	242	30	30		1 905,42	1905,42
Fresnes en Woëvre	399	Pareid	87	393	257	25	25		1 587,85	1587,85
Fresnes en Woëvre	406	Pintheville	55	393	334	10	10		635,14	635,14
Fresnes en Woëvre	429	Riaville	46	393	408	0	0		0,00	0,00
Fresnes en Woëvre	439	Ronvaux	85	393	184	30	30		1 905,42	1905,42
Fresnes en Woëvre	457	Saint Hilaire en Woëvre	152	393	368	5	5		317,52	317,52
Fresnes en Woëvre	465	Saint Rémy la Calonne	72	393	223	30	30		1 905,42	1905,42
Fresnes en Woëvre	473	Saulx-les-Champlon	139	393	296	20	20		1 270,28	1270,28
Fresnes en Woëvre	507	Thillot	181	393	183	30	30		1 905,42	1905,42
Fresnes en Woëvre	515	Trésauvaux	69	393	284	20	20		1 270,28	1270,28
Fresnes en Woëvre	557	Ville en Woëvre	164	393	467	0	0		0,00	0,00
Fresnes en Woëvre	565	Villers sous Pareid	77	393	219	30	30		1 905,42	1905,42
Fresnes en Woëvre	579	Watronville	109	393	238	30	30		1 905,42	1905,42
Fresnes en Woëvre	583	Woël	218	393	281	20	20		1 270,28	1270,28
Gondrecourt le Château	1	Abainville	343	393	436	0	0		0,00	0,00
Gondrecourt le Château	5	Amanty	53	393	722	0	0		0,00	0,00
Gondrecourt le Château	26	Badonvilliers-Gérauvilliers	142	393	240	30	30		1 905,42	1905,42
Gondrecourt le Château	30	Baudignécourt	103	393	905	0	0	104,56	0,00	104,56
Gondrecourt le Château	59	Bonnet	216	393	402	0	0		0,00	0,00
Gondrecourt le Château	104	Chassey Beaupré	144	393	541	0	0		0,00	0,00
Gondrecourt le Château	142	Dainville Bertheléville	173	393	262	25	25		1 587,85	1587,85
Gondrecourt le Château	148	Delouze Rosières	141	393	285	20	20		1 270,28	1270,28
Gondrecourt le Château	150	Demange aux Eaux	572	498	478	5	5	198,66	317,52	516,18
Gondrecourt le Château	215	Gondrecourt le Château	1440	582	415	30	30	104,56	1 905,42	2009,98
Gondrecourt le Château	247	Horville en Ornois	55	393	316	15	15		952,71	952,71
Gondrecourt le Château	248	Houdelaincourt	366	393	400	0	0		0,00	0,00
Gondrecourt le Château	327	Mauvages	264	393	306	15	15		952,71	952,71
Gondrecourt le Château	436	Roises (Les)	48	393	169	30	30		1 905,42	1905,42

Tableau 4
REPARTITION DU F.D.P.T.P
ANNEE 2007

Gondrecourt le Château	459	Saint Joire	296	393	215	30	30	52,28	1 905,42	1957,70
Gondrecourt le Château	516	Tréveray	773	498	373	25	25	104,56	1 587,85	1692,41
Gondrecourt le Château	534	Vaudeville le Haut	58	393	279	20	20		1 270,28	1270,28
Gondrecourt le Château	574	Vouthon Bas	76	393	232	30	30		1 905,42	1905,42
Gondrecourt le Château	575	Vouthon Haut	84	393	252	25	25		1 587,85	1587,85
Ligny en Barrois	214	Givrauval	285	393	366	5	5		317,52	317,52
Ligny en Barrois	221	Guerpont	308	393	206	30	30		1 905,42	1905,42
Ligny en Barrois	291	Ligny en Barrois	5321	504	645	0	0	1761,82	0,00	1761,82
Ligny en Barrois	298	Loisey-Culey	480	393	229	30	30		1 905,42	1905,42
Ligny en Barrois	300	Longeaux	219	393	250	25	25		1 587,85	1587,85
Ligny en Barrois	326	Maulan	91	393	408	0	0		0,00	0,00
Ligny en Barrois	332	Menaucourt	265	393	463	0	0		0,00	0,00
Ligny en Barrois	358	Chanteraine	256	393	263	25	25		1 587,85	1587,85
Ligny en Barrois	370	Naix aux Forges	212	393	224	30	30		1 905,42	1905,42
Ligny en Barrois	372	Nançois sur Ornain	432	393	307	15	15		952,71	952,71
Ligny en Barrois	373	Nant le Grand	78	393	256	25	25		1 587,85	1587,85
Ligny en Barrois	374	Nant le Petit	94	393	340	10	10		635,14	635,14
Ligny en Barrois	376	Nantois	114	393	220	30	30		1 905,42	1905,42
Ligny en Barrois	452	Saint Amand sur Ornain	90	393	254	25	25		1 587,85	1587,85
Ligny en Barrois	466	Salmagne	328	393	217	30	30		1 905,42	1905,42
Ligny en Barrois	488	Silmont	203	393	191	30	30		1 905,42	1905,42
Ligny en Barrois	504	Tannois	437	393	212	30	30		1 905,42	1905,42
Ligny en Barrois	519	Tronville en Barrois	2079	577	1033	0	0		0,00	0,00
Ligny en Barrois	543	Velaines	1016	582	1398	0	0		0,00	0,00
Ligny en Barrois	581	Willeroncourt	122	393	1196	0	0		0,00	0,00
Montfaucon	28	Bantheville	145	393	311	15	15		952,71	952,71
Montfaucon	70	Brabant sur Meuse	92	393	203	30	30		1 905,42	1905,42
Montfaucon	115	Cierges sous Montfaucon	58	393	393	0	0		0,00	0,00
Montfaucon	124	Consenvoye	339	393	267	25	25		1 587,85	1587,85
Montfaucon	137	Cuisy	46	393	824	0	0		0,00	0,00
Montfaucon	140	Cunel	19	393	423	0	0		0,00	0,00
Montfaucon	146	Dannevoux	246	393	251	25	25		1 587,85	1587,85
Montfaucon	174	Epinonville	83	393	387	5	5		317,52	317,52
Montfaucon	193	Forges sur Meuse	144	393	289	20	20		1 270,28	1270,28
Montfaucon	206	Gercourt-et-Drillancourt	152	393	322	15	15		952,71	952,71
Montfaucon	208	Gesnes en Argonne	56	393	427	0	0		0,00	0,00
Montfaucon	346	Montfaucon d'Argonne	338	393	335	10	10		635,14	635,14
Montfaucon	375	Nantillois	78	393	289	20	20		1 270,28	1270,28

Tableau 4
REPARTITION DU F.D.P.T.P
ANNEE 2007

Montfaucon	422	Regnéville sur Meuse	41	393	246	25	25		1 587,85	1587,85
Montfaucon	438	Romagne sous Montfaucon	182	393	317	15	15		952,71	952,71
Montfaucon	484	Septsarges	69	393	779	0	0		0,00	0,00
Montfaucon	490	Sivry sur Meuse	391	393	282	20	20		1 270,28	1270,28
Montiers sur Saulx	51	Biencourt sur Orge	169	393	1046	0	0	3376,83	0,00	3376,83
Montiers sur Saulx	61	Bouchon sur Saulx (Le)	225	393	316	15	15		952,71	952,71
Montiers sur Saulx	75	Brauvilliers	167	393	240	30	30		1 905,42	1905,42
Montiers sur Saulx	87	Bure	88	393	14834	0	0		0,00	0,00
Montiers sur Saulx	133	Couvertpuis	95	393	200	30	30		1 905,42	1905,42
Montiers sur Saulx	144	Dammarie sur Saulx	426	393	531	0	0		0,00	0,00
Montiers sur Saulx	195	Fouchères aux Bois	141	393	411	0	0		0,00	0,00
Montiers sur Saulx	246	Héவில்liers	146	393	233	30	30		1 905,42	1905,42
Montiers sur Saulx	315	Mandres en Barrois	156	393	256	25	25		1 587,85	1587,85
Montiers sur Saulx	335	Ménil sur Saulx	225	393	315	15	15		952,71	952,71
Montiers sur Saulx	348	Montiers sur Saulx	495	393	639	0	0		0,00	0,00
Montiers sur Saulx	359	Morley	216	393	368	5	5		317,52	317,52
Montiers sur Saulx	430	Ribeaucourt	96	393	471	0	0		0,00	0,00
Montiers sur Saulx	562	Villers le Sec	143	393	246	25	25		1 587,85	1587,85
Montmédy	22	Avioth	124	393	236	30	30		1 905,42	1905,42
Montmédy	34	Bazeilles sur Othain	105	393	205	30	30		1 905,42	1905,42
Montmédy	77	Breux	202	393	233	30	30		1 905,42	1905,42
Montmédy	109	Chauvency le Château	265	393	194	30	30		1 905,42	1905,42
Montmédy	110	Chauvency Saint Hubert	227	393	344	10	10		635,14	635,14
Montmédy	169	Ecouviez	511	498	201	30	30		1 905,42	1905,42
Montmédy	188	Flassigny	56	393	267	25	25		1 587,85	1587,85
Montmédy	226	Han lès Juvigny	89	393	177	30	30		1 905,42	1905,42
Montmédy	252	Iré le Sec	143	393	216	30	30		1 905,42	1905,42
Montmédy	255	Jametz	255	393	245	25	25		1 587,85	1587,85
Montmédy	262	Juvigny sur Loison	266	393	193	30	30		1 905,42	1905,42
Montmédy	306	Louppy sur Loison	136	393	224	30	30		1 905,42	1905,42
Montmédy	324	Marville	569	498	816	0	0		0,00	0,00
Montmédy	351	Montmédy	2375	577	283	30	30		1 905,42	1905,42
Montmédy	410	Quincy Landzécourt	178	393	219	30	30		1 905,42	1905,42
Montmédy	425	Remoiville	170	393	178	30	30		1 905,42	1905,42
Montmédy	508	Thonne la Long	197	393	225	30	30		1 905,42	1905,42
Montmédy	509	Thonne le Thil	269	393	171	30	30		1 905,42	1905,42
Montmédy	510	Thonne les Près	175	393	184	30	30		1 905,42	1905,42
Montmédy	511	Thonnelle	143	393	335	10	10		635,14	635,14

Tableau 4
REPARTITION DU F.D.P.T.P
ANNEE 2007

Montmédy	544	Velosnes	153	393	166	30	30		1 905,42	1905,42
Montmédy	546	Verneuil Grand	207	393	183	30	30		1 905,42	1905,42
Montmédy	547	Verneuil Petit	85	393	259	25	25		1 587,85	1587,85
Montmédy	552	Vigneul sous Montmédy	95	393	205	30	30		1 905,42	1905,42
Montmédy	554	Villécloye	245	393	173	30	30		1 905,42	1905,42
Pierrefitte sur Aire	27	Bannoncourt	202	393	217	30	30		1 905,42	1905,42
Pierrefitte sur Aire	32	Baudrémont	53	393	257	25	25		1 587,85	1587,85
Pierrefitte sur Aire	44	Belrain	35	393	391	5	5		317,52	317,52
Pierrefitte sur Aire	64	Bouquemont	116	393	239	30	30		1 905,42	1905,42
Pierrefitte sur Aire	127	Courcelles en Barrois	38	393	281	20	20		1 270,28	1270,28
Pierrefitte sur Aire	129	Courouvre	63	393	197	30	30		1 905,42	1905,42
Pierrefitte sur Aire	159	Dompcevrin	385	393	379	5	5	357,19	317,52	674,71
Pierrefitte sur Aire	197	Fresnes au Mont	108	393	286	20	20		1 270,28	1270,28
Pierrefitte sur Aire	210	Gimécourt	33	393	368	5	5		317,52	317,52
Pierrefitte sur Aire	263	Koeur la Grande	170	393	262	25	25	5015,55	1 587,85	6603,40
Pierrefitte sur Aire	264	Koeur la Petite	316	393	199	30	30	6448,56	1 905,42	8353,98
Pierrefitte sur Aire	269	Lahaymeix	85	393	318	15	15		952,71	952,71
Pierrefitte sur Aire	282	Lavallée	86	393	373	5	5		317,52	317,52
Pierrefitte sur Aire	289	Levoncourt	44	393	384	5	5		317,52	317,52
Pierrefitte sur Aire	290	Lignièrès sur Aire	64	393	327	15	15		952,71	952,71
Pierrefitte sur Aire	301	Longchamps sur Aire	151	393	278	20	20		1 270,28	1270,28
Pierrefitte sur Aire	333	Ménil aux Bois	46	393	893	0	0		0,00	0,00
Pierrefitte sur Aire	380	Neuville en Verdunois	71	393	455	0	0		0,00	0,00
Pierrefitte sur Aire	384	Nacey sur Aire	137	393	230	30	30		1 905,42	1905,42
Pierrefitte sur Aire	404	Pierrefitte sur Aire	277	393	265	25	25		1 587,85	1587,85
Pierrefitte sur Aire	448	Rupt devant Saint Mihiel	63	393	306	15	15		952,71	952,71
Pierrefitte sur Aire	467	Sampigny	820	498	316	30	30	12180,62	1 905,42	14086,04
Pierrefitte sur Aire	506	Thillombois	37	393	711	0	0		0,00	0,00
Pierrefitte sur Aire	555	Ville devant Belrain	25	393	476	0	0		0,00	0,00
Pierrefitte sur Aire	570	Villotte sur Aire	226	393	284	20	20		1 270,28	1270,28
Pierrefitte sur Aire	584	Woimbey	129	393	423	0	0		0,00	0,00
Revigny sur Orvain	11	Andernay	241	393	189	30	30		1 905,42	1905,42
Revigny sur Orvain	49	Beurey-sur-Saulx	516	498	253	30	30		1 905,42	1905,42
Revigny sur Orvain	69	Brabant le Roi	242	393	296	20	20		1 270,28	1270,28
Revigny sur Orvain	125	Contrisson	705	498	1176	0	0		0,00	0,00
Revigny sur Orvain	134	Couvonges	119	393	283	20	20		1 270,28	1270,28
Revigny sur Orvain	272	Laimont	464	393	639	0	0		0,00	0,00
Revigny sur Orvain	340	Mognéville	416	393	415	0	0		0,00	0,00

Tableau 4
REPARTITION DU F.D.P.T.P
ANNEE 2007

Revigny sur Orvain	366	Val-d'Orvain	931	498	531	0	0		0,00	0,00
Revigny sur Orvain	378	Nettancourt	303	393	210	30	30		1 905,42	1905,42
Revigny sur Orvain	382	Neuville sur Orvain	365	393	221	30	30		1 905,42	1905,42
Revigny sur Orvain	414	Rancourt sur Orvain	218	393	349	10	10		635,14	635,14
Revigny sur Orvain	424	Remennecourt	70	393	269	25	25		1 587,85	1587,85
Revigny sur Orvain	427	Revigny sur Orvain	3778	496	666	0	0		0,00	0,00
Revigny sur Orvain	531	Vassincourt	325	393	263	25	25		1 587,85	1587,85
Revigny sur Orvain	560	Villers aux Vents	109	393	283	20	20		1 270,28	1270,28
Saint Mihiel	12	Apremont la Forêt	379	393	303	15	15		952,71	952,71
Saint Mihiel	54	Bislée	72	393	311	15	15		952,71	952,71
Saint Mihiel	62	Bouconville sur Madt	91	393	334	10	10		635,14	635,14
Saint Mihiel	85	Broussey-Raulecourt	230	393	253	25	25		1 587,85	1587,85
Saint Mihiel	111	Chauvencourt	474	393	1146	0	0	7165,07	0,00	7165,07
Saint Mihiel	229	Han sur Meuse	266	393	1621	0	0	5732,06	0,00	5732,06
Saint Mihiel	268	Lacroix sur Meuse	620	498	343	30	30	746,85	1 905,42	2652,27
Saint Mihiel	270	Lahayville	24	393	365	5	5		317,52	317,52
Saint Mihiel	303	Loupmont	103	393	291	20	20		1 270,28	1270,28
Saint Mihiel	312	Maizey	191	393	1371	0	0	3582,54	0,00	3582,54
Saint Mihiel	353	Montsec	82	393	328	15	15		952,71	952,71
Saint Mihiel	401	Paroches (Les)	376	393	446	0	0	6024,30	0,00	6024,30
Saint Mihiel	412	Rambucourt	140	393	347	10	10		635,14	635,14
Saint Mihiel	415	Ranzières	86	393	258	25	25		1 587,85	1587,85
Saint Mihiel	431	Richencourt	45	393	336	10	10		635,14	635,14
Saint Mihiel	444	Rouvrais sur Meuse	189	393	299	20	20		1 270,28	1270,28
Saint Mihiel	463	Saint Mihiel	5398	504	397	20	20	31817,06	1 270,28	33087,34
Saint Mihiel	521	Troyon	235	393	263	25	25		1 587,85	1587,85
Saint Mihiel	528	Varnéville	71	393	308	15	15		952,71	952,71
Saint Mihiel	586	Xivray et Marvoisin	113	393	305	15	15		952,71	952,71
Seuil d'Argonne	17	Autrécourt sur Aire	132	393	283	20	20		1 270,28	1270,28
Seuil d'Argonne	38	Beaulieu en Argonne	62	393	733	0	0		0,00	0,00
Seuil d'Argonne	40	Beausite	296	393	536	0	0		0,00	0,00
Seuil d'Argonne	81	Brizeaux	65	393	403	0	0		0,00	0,00
Seuil d'Argonne	185	Evres	100	393	404	0	0		0,00	0,00
Seuil d'Argonne	194	Foucaucourt sur Thabas	68	393	456	0	0		0,00	0,00
Seuil d'Argonne	251	Ippécourt	97	393	514	0	0		0,00	0,00
Seuil d'Argonne	254	Trois Domaines (Les)	123	393	1089	0	0		0,00	0,00
Seuil d'Argonne	285	Lavoye	167	393	535	0	0		0,00	0,00
Seuil d'Argonne	389	Nubécourt	318	393	400	0	0		0,00	0,00

Tableau 4
REPARTITION DU F.D.P.T.P
ANNEE 2007

Seuil d'Argonne	409	Pretz en Argonne	56	393	413	0	0		0,00	0,00
Seuil d'Argonne	517	Seuil d'Argonne	532	498	345	30	30		1 905,42	1905,42
Seuil d'Argonne	577	Waly	70	393	787	0	0		0,00	0,00
Souilly	9	Ancemont	606	498	311	30	30		1 905,42	1905,42
Souilly	241	Heippes	91	393	325	15	15		952,71	952,71
Souilly	260	Julvécourt	86	393	195	30	30		1 905,42	1905,42
Souilly	276	Landrecourt-Lempire	179	393	373	5	5		317,52	317,52
Souilly	286	Lemmes	193	393	224	30	30		1 905,42	1905,42
Souilly	347	Monthairons (Les)	395	393	217	30	30		1 905,42	1905,42
Souilly	385	Nixéville-Blercourt	433	393	261	25	25		1 587,85	1587,85
Souilly	395	Osches	48	393	299	20	20		1 270,28	1270,28
Souilly	411	Rambluzin et Benoit Vaux	108	393	828	0	0		0,00	0,00
Souilly	420	Récourt le Creux	83	393	339	10	10		635,14	635,14
Souilly	453	Saint André en Barrois	54	393	275	20	20		1 270,28	1270,28
Souilly	482	Senoncourt les Maujouy	81	393	453	0	0		0,00	0,00
Souilly	497	Souhesmes-Rampont (Les)	316	393	808	0	0		0,00	0,00
Souilly	498	Souilly	287	393	363	5	5		317,52	317,52
Souilly	512	Tilly sur Meuse	245	393	306	15	15		952,71	952,71
Souilly	525	Vadelaincourt	67	393	232	30	30		1 905,42	1905,42
Souilly	566	Villers sur Meuse	217	393	255	25	25	162,36	1 587,85	1750,21
Souilly	567	Ville sur Cousances	116	393	474	0	0		0,00	0,00
Spincourt	8	Amel sur l'Etang	157	393	385	5	5		317,52	317,52
Spincourt	13	Arrancy sur Crusnes	342	393	273	20	20		1 270,28	1270,28
Spincourt	53	Billy sous Mangiennes	323	393	328	15	15		952,71	952,71
Spincourt	63	Bouligny	2874	577	253	30	30		1 905,42	1905,42
Spincourt	158	Dommary Baroncourt	716	498	295	30	30		1 905,42	1905,42
Spincourt	162	Domremy la Canne	34	393	822	0	0		0,00	0,00
Spincourt	168	Duzey	38	393	359	10	10		635,14	635,14
Spincourt	182	Eton	203	393	402	0	0		0,00	0,00
Spincourt	216	Gouraincourt	37	393	455	0	0		0,00	0,00
Spincourt	299	Loison	91	393	307	15	15		952,71	952,71
Spincourt	316	Mangiennes	372	393	321	15	15		952,71	952,71
Spincourt	367	Muzeray	95	393	442	0	0		0,00	0,00
Spincourt	387	Nouillonpont	196	393	256	25	25		1 587,85	1587,85
Spincourt	405	Pillon	200	393	290	20	20		1 270,28	1270,28
Spincourt	445	Rouvrais sur Othain	193	393	348	10	10		635,14	635,14
Spincourt	461	Saint Laurent sur Othain	385	393	244	25	25		1 587,85	1587,85
Spincourt	464	Saint Pierrevillers	147	393	256	25	25		1 587,85	1587,85

Tableau 4
REPARTITION DU F.D.P.T.P
ANNEE 2007

Spincourt	481	Senon	243	393	342	10	10	635,14	635,14
Spincourt	495	Sorbey	185	393	274	20	20	1 270,28	1270,28
Spincourt	500	Spincourt	698	498	366	25	25	1 587,85	1587,85
Spincourt	535	Vaudoncourt	78	393	275	20	20	1 270,28	1270,28
Spincourt	563	Villers lès Mangiennes	85	393	240	30	30	1 905,42	1905,42
Stenay	18	Autréville Saint Lambert	49	393	303	15	15	952,71	952,71
Stenay	25	Baâlon	282	393	176	30	30	1 905,42	1905,42
Stenay	36	Beauclair	90	393	623	0	0	0,00	0,00
Stenay	37	Beaufort en Argonne	178	393	277	20	20	1 270,28	1270,28
Stenay	83	Brouennes	163	393	214	30	30	1 905,42	1905,42
Stenay	95	Cesse	140	393	215	30	30	1 905,42	1905,42
Stenay	225	Halles sous les Côtes	137	393	219	30	30	1 905,42	1905,42
Stenay	250	Inor	235	393	220	30	30	1 905,42	1905,42
Stenay	275	Lamouilly	107	393	193	30	30	1 905,42	1905,42
Stenay	279	Laneuville sur Meuse	449	393	196	30	30	1 905,42	1905,42
Stenay	310	Luzy Saint Martin	122	393	188	30	30	1 905,42	1905,42
Stenay	323	Martincourt sur Meuse	68	393	266	25	25	1 587,85	1587,85
Stenay	362	Moulins Saint Hubert	164	393	325	15	15	952,71	952,71
Stenay	364	Mouzay	799	498	386	20	20	1 270,28	1270,28
Stenay	377	Nepvant	74	393	302	20	20	1 270,28	1270,28
Stenay	391	Olizy sur Chiers	200	393	257	25	25	1 587,85	1587,85
Stenay	408	Pouilly sur Meuse	211	393	254	25	25	1 587,85	1587,85
Stenay	502	Stenay	3154	577	939	0	0	0,00	0,00
Stenay	582	Wiseppe	108	393	205	30	30	1 905,42	1905,42
Varennnes en Argonne	23	Avocourt	125	393	265	25	25	1 587,85	1587,85
Varennnes en Argonne	33	Baulny	22	393	362	10	10	635,14	635,14
Varennnes en Argonne	65	Boureuilles	130	393	511	0	0	0,00	0,00
Varennnes en Argonne	103	Charpenry	34	393	341	10	10	635,14	635,14
Varennnes en Argonne	113	Cheppy	146	393	265	25	25	1 587,85	1587,85
Varennnes en Argonne	180	Esnés en Argonne	124	393	238	30	30	1 905,42	1905,42
Varennnes en Argonne	266	Lachalade	75	393	269	25	25	1 587,85	1587,85
Varennnes en Argonne	313	Malancourt	92	393	265	25	25	1 587,85	1587,85
Varennnes en Argonne	343	Montblainville	77	393	310	15	15	952,71	952,71
Varennnes en Argonne	527	Varennnes en Argonne	737	498	390	20	20	1 270,28	1270,28
Varennnes en Argonne	536	Vauquois	30	393	387	5	5	317,52	317,52
Varennnes en Argonne	549	Véry	116	393	207	30	30	1 905,42	1905,42
Vaubécourt	108	Chaumont sur Aire	167	393	336	10	10	635,14	635,14
Vaubécourt	123	Hauts de Chée (Les)	795	498	276	30	30	1 905,42	1905,42

Tableau 4
REPARTITION DU F.D.P.T.P
ANNEE 2007

Vaubécourt	128	Courcelles sur Aire	61	393	395	0	0	0,00	0,00
Vaubécourt	177	Erize la Petite	64	393	464	0	0	0,00	0,00
Vaubécourt	271	Laheycourt	396	393	285	20	20	1 270,28	1270,28
Vaubécourt	295	Lisle en Barrois	53	393	790	0	0	0,00	0,00
Vaubécourt	304	Louppy le Château	179	393	352	10	10	635,14	635,14
Vaubécourt	388	Noyers-Auzécourt	251	393	264	25	25	1 587,85	1587,85
Vaubécourt	423	Rembercourt-Sommaisne	329	393	561	0	0	0,00	0,00
Vaubécourt	493	Sommeilles	192	393	326	15	15	952,71	952,71
Vaubécourt	532	Vaubecourt	272	393	313	15	15	952,71	952,71
Vaubécourt	569	Villotte devant Louppy	180	393	258	25	25	1 587,85	1587,85
Vaucouleurs	80	Brixey aux Chanoines	112	393	274	20	20	1 270,28	1270,28
Vaucouleurs	88	Burey en Vaux	128	393	720	0	0	0,00	0,00
Vaucouleurs	89	Burey la Côte	92	393	238	30	30	1 905,42	1905,42
Vaucouleurs	97	Chalaines	327	393	363	5	5	317,52	317,52
Vaucouleurs	100	Champougny	89	393	349	10	10	635,14	635,14
Vaucouleurs	173	Epiez sur Meuse	47	393	287	20	20	1 270,28	1270,28
Vaucouleurs	217	Goussaincourt	118	393	270	25	25	1 587,85	1587,85
Vaucouleurs	328	Maxey sur Vaise	346	393	275	20	20	1 270,28	1270,28
Vaucouleurs	344	Montbras	27	393	535	0	0	0,00	0,00
Vaucouleurs	350	Montigny lès Vaucouleurs	85	393	425	0	0	0,00	0,00
Vaucouleurs	381	Neuville lès Vaucouleurs	158	393	226	30	30	1 905,42	1905,42
Vaucouleurs	397	Pagny la Blanche Côte	257	393	215	30	30	1 905,42	1905,42
Vaucouleurs	433	Rigny la Salle	337	393	350	10	10	635,14	635,14
Vaucouleurs	434	Rigny Saint Martin	62	393	962	0	0	0,00	0,00
Vaucouleurs	456	Saint Germain sur Meuse	255	393	1030	0	0	0,00	0,00
Vaucouleurs	474	Sauvigny	277	393	239	30	30	1 905,42	1905,42
Vaucouleurs	485	Sepvigny	91	393	259	25	25	1 587,85	1587,85
Vaucouleurs	503	Taillancourt	142	393	253	25	25	1 587,85	1587,85
Vaucouleurs	522	Ugny sur Meuse	131	393	204	30	30	1 905,42	1905,42
Vaucouleurs	533	Vaucouleurs	2358	577	437	25	25	1 587,85	1587,85
Vavincourt	41	Behonne	805	498	235	30	30	1 905,42	1905,42
Vavincourt	101	Chardogne	298	393	347	10	10	635,14	635,14
Vavincourt	175	Erize la Brûlée	202	393	268	25	25	1 587,85	1587,85
Vavincourt	178	Erize Saint Dizier	185	393	254	25	25	1 587,85	1587,85
Vavincourt	207	Géry	69	393	178	30	30	1 905,42	1905,42
Vavincourt	369	Naives-Rosières	912	498	251	30	30	1 905,42	1905,42
Vavincourt	426	Resson	430	393	209	30	30	1 905,42	1905,42
Vavincourt	442	Raival	235	393	935	0	0	0,00	0,00

Tableau 4
REPARTITION DU F.D.P.T.P
ANNEE 2007

Vavincourt	446	Rumont	88	393	538	0	0	0,00	0,00
Vavincourt	479	Seigneulles	209	393	227	30	30	1 905,42	1905,42
Vavincourt	541	Vavincourt	430	393	265	25	25	1 587,85	1587,85
Verdun canton centre	42	Belleray	456	393	212	30	30	1 905,42	1905,42
Verdun canton centre	166	Dugny sur Meuse	1331	582	801	0	0	0,00	0,00
Verdun canton est	7	Ambly sur Meuse	270	393	197	30	30	1 905,42	1905,42
Verdun canton est	45	Belrupt en Verdunois	489	393	236	30	30	1 905,42	1905,42
Verdun canton est	154	Dieue	1471	582	1043	0	0	0,00	0,00
Verdun canton est	204	Génicourt sur Meuse	246	393	496	0	0	0,00	0,00
Verdun canton est	236	Haudainville	900	498	435	15	15	952,70	952,70
Verdun canton est	449	Rupt en Woëvre	314	393	251	25	25	1 587,85	1587,85
Verdun canton est	492	Sommedieue	1021	582	251	30	30	1 905,42	1905,42
Verdun canton ouest	489	Sivry la Perche	286	393	186	30	30	1 905,42	1905,42
Verdun Ville	545	Verdun	21441	529	529	0	0	0,00	0,00
Vigneulles les Hattonchâtel	46	Beney en Woëvre	141	393	418	0	0	0,00	0,00
Vigneulles les Hattonchâtel	93	Buxières sous les Côtes	339	393	359	10	10	635,14	635,14
Vigneulles les Hattonchâtel	96	Chaillon	122	393	773	0	0	0,00	0,00
Vigneulles les Hattonchâtel	160	Dompierre aux Bois	54	393	276	20	20	1 270,28	1270,28
Vigneulles les Hattonchâtel	245	Heudicourt sous les Côtes	289	393	497	0	0	0,00	0,00
Vigneulles les Hattonchâtel	256	Jonville en Woëvre	134	393	284	20	20	1 270,28	1270,28
Vigneulles les Hattonchâtel	267	Lachaussée	266	393	411	0	0	0,00	0,00
Vigneulles les Hattonchâtel	274	Lamorville	316	393	336	10	10	635,14	635,14
Vigneulles les Hattonchâtel	386	Nonsard-Lamarche	127	393	895	0	0	0,00	0,00
Vigneulles les Hattonchâtel	462	Saint Maurice sous les Côtes	353	393	533	0	0	0,00	0,00
Vigneulles les Hattonchâtel	487	Seuzey	103	393	292	20	20	1 270,28	1270,28
Vigneulles les Hattonchâtel	530	Valbois	109	393	744	0	0	0,00	0,00
Vigneulles les Hattonchâtel	540	Vaux les Palameix	50	393	345	10	10	635,14	635,14
Vigneulles les Hattonchâtel	551	Vigneulles lès Hattonchâtel	1555	582	778	0	0	0,00	0,00
Void Vacon	66	Bovée sur Barboure	134	393	561	0	0	0,00	0,00
Void Vacon	67	Boviolles	96	393	321	15	15	952,70	952,70
Void Vacon	84	Broussey en Blois	75	393	240	30	30	1 905,40	1905,40
Void Vacon	278	Laneuville au Rupt	163	393	256	25	25	1 587,85	1587,85
Void Vacon	322	Marson sur Barboure	59	393	1076	0	0	0,00	0,00
Void Vacon	330	Méliney le Grand	96	393	777	0	0	0,00	0,00
Void Vacon	331	Méliney le Petit	61	393	1157	0	0	0,00	0,00
Void Vacon	334	Ménil la Horgne	144	393	492	0	0	0,00	0,00
Void Vacon	368	Naives en Blois	122	393	731	0	0	0,00	0,00
Void Vacon	396	Ourches sur Meuse	202	393	257	25	25	1 587,85	1587,85

Tableau 4
REPARTITION DU F.D.P.T.P
ANNEE 2007

Void Vacon	398	Pagny sur Meuse	944	498	1492	0	0		0,00	0,00
Void Vacon	421	Reffroy	72	393	1495	0	0		0,00	0,00
Void Vacon	472	Saulvaux	128	393	346	10	10		635,14	635,14
Void Vacon	475	Sauvoy	75	393	234	30	30		1 905,40	1905,40
Void Vacon	496	Sorcy Saint Martin	984	498	1271	0	0		0,00	0,00
Void Vacon	520	Troussey	334	393	326	15	15		952,70	952,70
Void Vacon	559	Villeroy sur Méholle	31	393	1068	0	0		0,00	0,00
Void Vacon	573	Void-Vacon	1615	582	490	20	20		1 270,25	1270,25
						8 515		158 190,50	540 820,50	699 011,00
			0		SOMME A REPARTIR				540 820,50	699 011,00
					Valeur du point				63,51386	

Tableau 4 bis

POTENTIEL FISCAL – BAREME 2007 – COMMUNES DE MOINS DE 2000 HABITANTS

De 0 à 499 Potentiel fiscal moyen : 393 433 communes		De 500 à 999 Potentiel fiscal moyen : 498 37 communes		De 1000 à 1999 Potentiel fiscal moyen : 582 13 communes	
Points	Potentiel fiscal	Points	Potentiel fiscal	Points	Potentiel fiscal
5	392 à 363	5	497 à 468	5	581 à 552
10	362 à 333	10	467 à 438	10	551 à 522
15	332 à 303	15	437 à 408	15	521 à 492
20	302 à 273	20	407 à 378	20	491 à 462
25	272 à 243	25	377 à 348	25	461 à 432
30	242 à 213	30	347 à 318	30	431 à 402
	<u>Moins de 213</u> 30 points		<u>Moins de 318</u> 30 points		<u>Moins de 402</u> 30 points

Tableau 4 bis

POTENTIEL FISCAL - BAREME 2007 - COMMUNES DE 2 000 HABITANTS ET PLUS

de 2000 à 3 499 Potentiel fiscal moyen : 577 8 communes		de 3 500 à 4 999 Potentiel fiscal moyen : 496 3 communes		de 5 000 à 7 499 Potentiel fiscal moyen : 504 3 communes		de 15 000 à 19 999 Potentiel fiscal moyen : 485 1 commune		de 20 000 à 34 999 Potentiel fiscal moyen : 529 1 commune	
Points	Potentiel fiscal	Points	Potentiel fiscal	Points	Potentiel fiscal	Points	Potentiel fiscal	Points	Potentiel fiscal
5	576 à 547	5	495 à 466	5	506 à 477	5	484 à 455	5	528 à 499
10	546 à 517	10	465 à 436	10	476 à 447	10	454 à 425	10	498 à 469
15	516 à 487	15	435 à 406	15	446 à 417	15	424 à 395	15	468 à 439
20	486 à 457	20	405 à 376	20	416 à 387	20	394 à 365	20	438 à 409
25	456 à 427	25	375 à 346	25	386 à 357	25	364 à 335	25	408 à 379
30	426 à 397	30	345 à 316	30	356 à 327	30	334 à 305	30	378 à 349
	<u>Moins de 397</u> 30 points		<u>Moins de 316</u> 30 points		<u>Moins de 327</u> 30 points		<u>Moins de 305</u> 30 points		<u>Moins de 349</u> 30 points

VERDUN EXPO MEUSE – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à individualiser la subvention de fonctionnement attribuée à Verdun Expo Meuse pour 2008,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer à l'Association Verdun Expo Meuse une subvention de 30 943 € sur l'imputation 6574000 91 C 210,
- Autorise M. le Président du Conseil Général à signer une convention avec l'Association.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE STENAY – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES LES CAILLOUX A STENAY

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à examiner la demande de subvention déposée par la Communauté de Communes du Pays de Stenay pour la réalisation des travaux de viabilisation et d'aménagement de la Z.A.C. « Les Cailloux » à Stenay,

Après en avoir délibéré,

Décide d'allouer à la Communauté de Communes du Pays de Stenay, une subvention de 206 326 € correspondant à 26,12% de la dépense subventionnable d'un montant total de 790 000 € H.T. (20414/93/C110/357).

INDIVIDUALISATION AIDES A L'ARTISANAT ET AU COMMERCE

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à se prononcer sur les propositions d'individualisations d'aides à l'artisanat et au commerce,

Après en avoir délibéré,

➤ Décide de retenir les propositions suivantes :

↳ Investissement artisanal	64 178 €
↳ Rénovation de commerce	23 962 €
↳ Desserte commerciale	6 093 €

soit un total de 94 233 € sur l'imputation 2042 / 93 / C 130 – AP 358,

➤ Autorise M. le Président du Conseil Général à signer une convention avec chacune des entreprises bénéficiaires.

REPARTITION DE L'ENVELOPPE GLOBALE ATTRIBUEE A LA FEDERATION DES UCIA POUR LA PROMOTION COMMERCIALE REALISEE PAR LES UCIA EN 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à statuer sur la répartition de la dotation de 30 000 € attribuée à des opérations d'animation et de promotion commerciale menées dans le cadre d'actions collectives de re-dynamisation de l'artisanat et du commerce,

Après en avoir délibéré,

↳ Décide de répartir la dotation de la manière suivante :

- UCIA de BAR LE DUC et Union Commerciale du Verdunois :

7 000 € représentant 20 % des dépenses TTC justifiées plafonnées à 35 000 €, soit 14 000 €

- UCIA de SAINT MIHIEL :

4 500 € représentant 30 % des dépenses TTC justifiées plafonnées à 15 000 €

- UCIA de COMMERCY :

3 500 € représentant 30 % des dépenses TTC justifiées plafonnées à 11 667 €

- UCIA de STENAY, VAUCOULEURS et LIGNY EN BARROIS :

2 000 € représentant 50 % des dépenses TTC justifiées plafonnées à 4 000 €, soit 6 000 €

- UCIA d'ETAIN :

1 000 € représentant 50 % des dépenses TTC justifiées plafonnées à 2 000 €

- Fédération des UCIA de la Meuse :

1 000 € de participation au fonctionnement à hauteur de 50 % des dépenses TTC justifiées plafonnées à 2 000 €

Les dépenses éligibles sont les dépenses TTC, liées à des opérations d'animation et de promotion commerciales : communication-publicité, prestations en animation, logistique, ... Sont exclues les dépenses liées à des opérations trop répétitives, de même que les lots, primes et cadeaux.

L'aide sera versée à chaque UCIA, sur présentation des factures de dépenses TTC réalisées en 2008 auprès de prestataires extérieurs, et au vu d'un état récapitulatif visé par la Fédération des UCIA de la Meuse. Concernant l'aide au fonctionnement de la Fédération des UCIA de la Meuse, celle-ci sera versée sur justification de dépenses de fonctionnement pour le montage des animations des UCIA.

↳ Autorise M. le Président du Conseil Général à signer une convention de partenariat avec la Fédération des UCIA de la Meuse.

AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE - SAS JOËL LEFEVRE/SCI LEFEVRE/FRUCTICOMI A ANCERVILLE

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à octroyer à la société de crédit-bail Fructicomi à Charenton-le-Pont (94), une subvention pour la construction d'un bâtiment à Ancerville sur la zone d'activités économiques de la Forêt,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'accorder une subvention de 77 387 €, représentant 12,5 % d'une dépense retenue de 619 100 € H.T. à la société de crédit-bail Fructicomi à Charenton-le-Pont (94), pour la construction d'un bâtiment à Ancerville sur la zone d'activités économiques de la Forêt, mis à disposition de la S.A.S. Joël Lefevre par la S.C.I. Lefevre (2042/93/C110/357),
- Autorise M. le Président du Conseil Général à signer la convention de mise en œuvre de la décision à passer entre le Département, la Société Natixis Lease Fructicomi, la SAS Joël Lefevre et la SCI Lefevre.

ELABORATION D'UN SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen relatif à la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur l'élaboration d'un schéma départemental de développement économique,

Après en avoir délibéré,

Prend acte de l'information de la passation d'un tel marché en procédure adaptée. Après avis de la commission d'appel d'offres réunie le 8 février, la décision d'attribution du marché, pour le prix de 82 400 € HT soit 98 550.40€ TTC, à la SAS INEUM Consulting à Neuilly sur Seine (mandataire) se présentant en groupement avec la Sarl EDATER à Montpellier est en passe d'être prise.

Le Département sollicite auprès du GIP Objectif Meuse un financement au taux de 80 %.

AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE - SAS TECHNIC INDUSTRIE /SCI DU FINISSAGE A TRONVILLE EN BARROIS

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à octroyer à la S.C.I. du Finissage, une subvention pour l'acquisition d'un bâtiment industriel à Tronville-en-Barrois,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'accorder une subvention de 60 250 € à la S.C.I. du Finissage, représentant 17,21 % d'une dépense retenue de 350 000 € H.T, pour l'acquisition d'un bâtiment industriel à Tronville-en-Barrois, mis à disposition de la S.A.S. Technic Industrie (2042/93/C110/357),
- Autorise M. le Président du Conseil Général à signer la convention de mise en œuvre de la décision à passer entre le Département, la SCI du Finissage et la SAS Technic Industrie.

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - INTERCONSULAIRE 55

La Commission Permanente,

Vu le rapport tendant à se prononcer sur l'octroi d'une subvention à l'Interconsulaire 55 au titre d'une action d'ingénierie auprès de petites et moyennes entreprises dans le cadre de démarches commerciales sur des salons professionnels,

Après en avoir délibéré,

Se prononce favorablement sur la proposition de versement à l'Association Interconsulaire d'une subvention de 19 923,01 € imputée sur les crédits disponibles 6574000/91/C210.

CODECOM DU PAYS DE VIGNEULLES - CREATION D'UNE ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE "LE POCHY NORD"

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à examiner la demande de subvention déposée par la Codecom du Pays de Vigneulles pour la création d'une zone d'activité économique au lieu-dit « Le Pochy Nord » à Vigneulles-lès-Hattonchatel,

Après en avoir délibéré,

Décide d'allouer à la Codecom du Pays de Vigneulles, une subvention de 27 702 € correspondant à 30 % de la dépense subventionnable d'un montant total de 92 340 € H.T. (20414/93/C110/357).

Monsieur DENOYELLE n'ayant pas pris part au débat, ni au vote.

ELECTRIFICATION - 1ERE PROGRAMMATION 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la répartition des crédits départementaux affectés à l'électrification rurale des bâtiments agricoles délocalisés,

Après en avoir délibéré,

Décide d'octroyer une aide financière en faveur des bénéficiaires ci-après :

Bénéficiaire	Exploitation concernée	Subvention départementale arrondie
Mairie de LINY DEVANT DUN	Monsieur Philippe MASSON à LINY DEVANT DUN (viande + stockage)	23 239 €
Mairie de SEUIL D'ARGONNE	Monsieur Damien BOUZON, EARL Le Fliermont, à SENARD (viande)	2 887 €
Mairie de VILLE SUR SAULX	Monsieur Bernard ZORN à VILLE SUR SAULX (viande + stockage)	3 452 €
SIE du Nord - Meusien	Monsieur Michel COLLET à MALANCOURT (viande)	1 773 €
SIE de la Région de SOUILLY	Monsieur Serge FONTENELLE à LEMMES (stockage + matériel)	336 €
SIE de la Région de TRIAUCOURT-VAUBECOURT	Monsieur Jacques GOSSIN, EARL d' Arcosse, à BULAINVILLE (lait)	843 €
SIE de la Région de VAVINCOURT	Monsieur Ludovic MAILLARD, GAEC du Clos Bouton, à LOUPPY SUR CHEE (viande + stockage)	5 070 €
TOTAL		37 600 €

**AIDE AU STAGE PREPARATOIRE A L'INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS (SPI) -
1ERE PROGRAMMATION 2008**

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à l'octroi d'une aide au Stage Préparatoire à l'Installation (SPI) des jeunes agriculteurs,

Après en avoir délibéré,

Décide de l'octroi de 76 350 € à 26 jeunes agriculteurs selon la répartition ci après :

ANDRE Johan	55210 LAMARCHE EN WOEVRE	2 850 €
BAILLY Rémi	55800 VASSINCOURT	2 850 €
BEAUGUITTE Vincent	55300 RANZIERES	2 700 €
BOUCHOT Jonathan	55190 MELIGNY LE PETIT	3 000 €
CHAISE Magalie	55290 MONTIERS SUR SAULX	2 850 €
ENCHERY Lydéric	55000 LOISEY CULEY	3 000 €
GILLET Martine	55150 DAMVILLERS	2 700 €
HENRY Geoffrey	55120 AUBREVILLE	3 000 €
HENRY Ludovic	55150 BREHEVILLE	3 000 €
JACQUET Jérôme	55700 BAALON	3 000 €
JADOUL André	55120 CLERMONT EN ARGONNE	2 850 €
JADOUL Nicolas	55120 CLERMONT EN ARGONNE	3 000 €
JEANMAIRE Mathieu	55290 MONTIERS SUR SAULX	3 000 €
JOZAN Ludovic	55230 AMEL SUR L'ETANG	3 000 €
LAMORLETTE Alain	55100 MARRE	3 000 €
LEROUX Cyril	55000 BRILLON EN BARROIS	3 000 €
LETURC Joanna	55400 MORGEMOULIN	3 000 €
LIENARD Patrice	55000 CHARDOGNE	2 850 €
MALINGREY Frédéric	55190 MARSON SUR BARBOURE	3 000 €
PERIN Thomas	55320 MOUILLY	3 000 €
PRESSON Romain	55500 VAUX LA GRANDE	3 000 €
RENAUDIN Olivier	55260 NICEY SUR AIRE	3 000 €
RENAUDIN Sylvain	55260 NICEY SUR AIRE	3 000 €
SCHERMANN Michael	55260 VILLOTTE SUR AIRE	3 000 €
WACHET Romain	08250 APREMONT (Exploite à VERY)	2 700 €
WEISSE Cyril	55260 BAUDREMONT	3 000 €

AIDE AUX DIAGNOSTICS CONDITIONNALITE 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à l'octroi d'une aide aux exploitations agricoles professionnelles pour la réalisation d'un diagnostic technico-économique de conformité aux dispositions de la PAC,

Après en avoir délibéré,

Décide d'octroyer une aide financière de 1 500 € à 8 exploitations meusiennes selon la répartition ci-dessous :

COLIN François - GAEC DE MONTFORT - 55130 DEMANGE AUX EAUX	150 €
BERTOUT Christophe - EARL DE LA MARIE - 55160 DOMMARTIN LA MONTAGNE	200 €
BROUET Nicolas - GAEC DE LA CREUE - 55300 MAIZEY	200 €
HABLOT Robert - EARL DE PRAOUILLY - 55700 POUILLY SUR MEUSE	200 €
LABRIET Joël - GAEC DE L'OLIVIER - 55300 BANNONCOURT	200 €
MANGIN Michel - GAEC DE LA TANNERIE - 55100 BRABANT SUR MEUSE	150 €
DEHUT Bernard - EARL DE LA TOURETTE - 55600 JAMETZ	200 €
VUILLAUME Frédéric - GAEC VUILLAUME - 55100 MONTZEVILLE	200 €

REPARTITION 2008 DES SOUTIENS EN FAVEUR DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET SYNDICALES AGRICOLES

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et relatif à la répartition 2008 des soutiens en faveur des Organisations Professionnelles et Syndicales Agricoles,

Après en avoir délibéré,

Décide de retenir l'ensemble des propositions et d'affecter aux actions présentées dans le présent rapport la répartition d'aide ci-dessous :

Chambre d'Agriculture - Programme de Développement	130 000 €
AREFE	11 000 €
GAB 55	2 500 €
Chambre d'Agriculture – Situations fragiles et Réinsertion (ex missions ADASEA)	50 000 €
FDSEA - cellule aménagement foncier	16 000 €
- comité départemental FARRE	4 000 €
ADECEM - Chevaux lourds	4 000 €
ADECEM - Transfert d'embryons	12 000 €
ADECEM - Aide à l'investissement de juments	14 000 €
Centres de gestion – Chambre d'Agriculture	14 000 €
COOP DE FRANCE - MEUSE	33 500 €

AIDE A LA CONTENTION DES ANIMAUX - 1ERE PROGRAMMATION 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à l'octroi de subventions dans le cadre de l'aide en faveur de la contention des animaux afin de faciliter la vaccination contre la FCO,

Après en avoir délibéré,

Décide d'octroyer une aide financière de 45 163 € à 66 exploitations agricoles meusiennes selon la répartition ci-dessous :

ANDRE Benoît - GAEC DE L'ARC - 55130 VOUTHON HAUT	430 €
ARNOULD Jean-Pierre - SCEA DU BOUTONNIER - 55500 NANT LE GRAND	804 €
AUBERT Vincent - GAEC AUBERT - 55270 VERY	521 €
BATTIN Jean-François - 55230 ROUVROIS SUR OTHAIN	865 €
BAZIN Alain - EARL DE LA MAURIE - 55400 BLANZEE	623 €
BEAUCHOT Jean-Charles - GAEC DES CRECHES - 55230 MUZERAY	613 €
BISSIEUX Christiane -GAEC DU JARDIN FLORIN - 55110 GERCOURT DRILLANCOURT	529 €
BONTEMPS Joël - 55120 NEUVILLY EN ARGONNE	795 €
CHAUDRON Luc - GAEC DES BUSARDS – 55260 NEUVILLE EN VERDUNOIS	350 €
CHEVRE Alain - 55210 BENEY EN WOEVRE	786 €
CHRETIEN Franck - GAEC DU RUTY - 55130 VAUDEVILLE LE HAUT	430 €
COLLIGNON Michel - GAEC DE BOTIMONT - 55230 HOUDELAUCOURT SUR OTHAIN	869 €
COUCHOT Eric - EARL DES SAUNIERES - 55300 RICHECOURT	1 048 €
COUTURIER Guy - EARL DU PETIT BREUIL - 55400 HERMEVILLE	504 €
COUVERT Denis - 55700 BAALON	361 €
DEKETELE André - EARL DE SAINTE HOILDE - 55000 BUSSY LA COTE	787 €
DUBRET Michel - 55270 NANTILLOIS	600 €
FONTAINE Marie-Odile - SCEA SOURCE DE LA CHEE - LES MARATS - 55000 LES HAUTS DE CHEE	365 €
FREMINET Thierry - 55270 SEPTSARGES	923 €
GABRIEL Jean-Yves - GAEC GABRIEL - 55260 CHAUMONT SUR AIRE	990 €
HELIN Christian - 55150 SAINT LAURENT SUR OTHAIN	1 085 €
HENRIOT Sandrine - GAEC DE L'ETANG DES ROISES -55260 VILLOTTE S/ AIRE	392 €
HENRY André - 55150 MERLES SUR LOISON	341 €
HILAIRE Philippe - GAEC DE L'ECHELOTTE - 55140 BUREY LA COTE	623 €
HOMAND Daniel - GAEC DE LA COLLINE - 55140 BRIXEY AUX CHANOINES	623 €
HUON Jean-Sébastien - GAEC DU HAUT ORNAIN - 55130 GONDRECOURT	508 €
JACQUES Daniel - GAEC DU TRANGLOIS - 55230 SORBEY	443 €
JACQUOT Rodrigue - EARL DE VELINE - 55100 DUGNY	392 €
JAMIN Michel - 55210 BENEY EN WOEVRE	420 €
JAUNEL Jean-Pierre - GAEC SAINT CREPIN - 55220 OSCHES	392 €
JEANSON Antoine - EARL DU FRAUCHIS - 55170 COUSANCES LES FORGES	882 €
KEICHINGER Claude - 55220 OSCHES	422 €
LABOURASSE Xavier - GAEC DE LA REINE DES PRES - 55140 VAUCOULEURS	673 €
LALLEMENT Eric - CUMA DE LA VALLEE DE LA SAULX - 55290 MONTIERS SUR SAULX	2 679 €
LANGARD Dominique - GAEC DE LA BARRE - 55140 BUREY LA COTE	408 €
LANNE Xavier - EARL DU BEAU VALLON - 55120 AUTRECOURT	770 €
LARATTE Denis - 55190 SAUVOY	322 €

LEBLAN Philippe - GAEC DE LA VARENNE - 55800 COUVONGES	733 €
LECLERC Michaël - EARL DE L'ECLAIR - 55130 VAUDEVILLE LE HAUT	430 €
LEPOINTE Patrick - EARL DES DEUX TILLEULS - 55600 VERNEUIL PETIT	371 €
LEPOINTE Philippe - 55600 THONNE LA LONG	420 €
L'HOSTE Jean-Claude - 55320 LES MONTHAIRONS	664 €
MARCHAL Christophe - GAEC DE LA FONTAINE AUX ARBRES - 55000 SALMAGNE	628 €
MARCHAND François - GAEC DU SAULE - 55160 SAULX LES CHAMPLON	442 €
MOUTAUX Yves - GAEC REINE PRE - 55500 MENIL SUR SAULX	504 €
PARGNY Angélique - EARL DE CHAPARAL - 55200 VERTUZEY	913 €
PERARD Pascal - 55210 HANNONVILLE SOUS LES COTES	502 €
QUINTIN Christian - 55150 MERLES SUR LOISON	420 €
RAULET Marc - 55700 BEAUCLAIR	385 €
RICHARD Alain - GAEC DU VILLEE - 55100 SIVRY LA PERCHE	373 €
RICHARD David - EARL RICHARD - 55220 OSCHES	681 €
RICHARD Vincent - GAEC DU COUPERET - 55150 PEUVILLERS	347 €
ROBERT José - 55150 VITTARVILLE	283 €
ROUYER Sylvain - EARL DES IRIS - 55320 LES MONTHAIRONS	794 €
ROUYER Michel - 55400 MORGEMOULIN	907 €
SANSON Luc - 55700 LANEUVILLE SUR MEUSE	385 €
SCHWARTZ Jacques - 55130 DELOUZE ROSIERES	350 €
SIDOT Jean-Marc - EARL DES PRELES - 55400 GUSSAINVILLE	524 €
SOMMELIER Bruno - 55700 BAALON	385 €
THENEVIN Jean-Michel - 55600 VERNEUIL PETIT	551 €
VANNESSON Raymond - GAEC DE LA CHEE - 55800 LAHEYCOURT	1 684 €
VARNUSSEON Michel - 55260 VILLOTTE S/ AIRE	549 €
VINGERT René - CUMA DES MADELEINES - 55200 EUVILLE	4 745 €
VUILLAUME Frédéric - GAEC VF HOLSTEIN - 55100 MONTZEVILLE	626 €
WEBER Françoise - 55150 SAINT LAURENT SUR OTHAIN	361 €
ZAMBAUX Sylvain - GAEC DES SEPT FRERES - 55120 FROIDOS	638 €

REGROUPEMENT FONCIER FORESTIER - 3EME PROGRAMMATION 2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à l'octroi de subventions dans le cadre de l'aide au regroupement de la propriété forestière,

Après en avoir délibéré,

Décide d'octroyer une aide financière de 12 272 € à 23 propriétaires fonciers forestiers suivants :

M. BEAUSIRE Yvon - Ferme de Vaudoncourt - 55250 LISLE EN BARROIS	214 €
M. BILLET Jack - 5, Impasse Kullmann - 55000 BAR LE DUC	149 €
M. BOQUEL Roger - 28, Grande Rue - 55600 BREUX	1 321 €
M. BOUCHET Jean-Marie - Maison Forestière - 55250 BEAULIEU EN ARGONNE	489 €
M. BOUCHOT Christian - 1, Chemin de l'île de France - 55190 MELIGNY LE PETIT	147 €
Mme DUGNY Thérèse - 10, Grande Rue - 55800 ANDERNAY	149 €
M. FRIEDRICH Raymond - 10, Rue de Sompheu - 55300 SAMPIGNY	1 822 €
M. HACQUIN Rémi - 8, Rue Bourgeoise - 55250 REMBERCOURT SOMMAISNE	264 €
M. KLEIN Alain - 11, Rue Halhot - 55300 BOUQUEMONT	838 €
M. LUXEMBOURG Jean-Marie - 6, Rue du Moulin - 55260 LONGCHAMPS SUR AIRE	575 €
M. MICHEL Marc - 14, Route de Bar - 55250 FLEURY SUR AIRE	520 €
M. MIGOT Thierry - 8, Rue Basse - 55120 AUTRE COURT SUR AIRE	328 €
M. PEREIRA Guy - 15, Rue de la Vieille Ville - 55600 BREUX	1 842 €
M. PEROT Jean-Marie - 22, Rue du Baron Sezeur - 45340 BOISCOMMUN	278 €
M. PRIGNON Alain - 70, Rue Paul Albert - 57100 THIONVILLE	889 €
Mme PRIGNON Marie-Thérèse - 53, Grande Rue - 55600 BREUX	1 266 €
M. RAULIN Michel - 4, Route de Givry - 55800 SOMMEILLES	125 €
M. RAULIN Régis - 52, Rue de la République - 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE	117 €
M. REMY Francis - 1, Rue du Vivier - 55800 SOMMEILLES	266 €
M. RISSE Jean-François - 5, Rue des Pierres - 55500 MENIL SUR SAULX	241 €
M. SCHMIT Jackie - 17, Voie des Mares - 55000 VILLE SUR SAULX	152 €
M. THIRION Rémy - 8, Chemin des Plantes - 55170 RUPT AUX NONAINS	100 €
M. VAILLANT Jacky - 32, Rue Hurlin Morel - 55000 LES HAUTS DE CHEE	180 €

MISSION HABITAT

PROGRAMMATION HLM 2008 - FINANCEMENT D'OPERATIONS ET OCTROI D'AGREMENTS PLS

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen visant à étudier des demandes de financement et d'agrément pour des opérations neuves et de réhabilitation de logements présentées par l'OPH de la Meuse,

Après en avoir délibéré,

- Se prononce favorablement sur l'individualisation sur l'AP 367 des opérations suivantes au titre de l'exercice 2008 :

Adresse Opération	Nature Subvention	<u>MONTANT</u>	Maître d'ouvrage	Imputation Budgétaire
Bar le Duc 3, Rue Robert Lhuerre	Subvention PLUS au titre de crédits délégués par l'Etat 2008	37 430 €	OPH 55	20418 72 J120
Bar le Duc 51, Rue du Coq	Subvention PLUS au titre de crédits délégués par l'Etat 2008	52 006 €		
Bar le Duc 25, Rue des Vaux de Naives	Subvention PLAI au titre de crédits délégués par l'Etat 2008	12 000 €		
Bar le Duc 25, Rue des Vaux de Naives	Subvention PLUS au titre de crédits délégués par l'Etat 2008	4 915 €		
Vadonville Chemin de Bazimpré	Subvention PLUS au titre de crédits délégués par l'Etat 2008	6 985 €		
Fains Veel 4, Route de Bar	Subvention PLUS au titre de crédits délégués par l'Etat 2008	6 755 €		
Contrisson Rue Haute – Place de l'Etoile	Subvention PLUS au titre de crédits délégués par l'Etat 2008	30 698 €		
Contrisson Rue Haute – Place de l'Etoile	Subvention Conseil Général au titre des crédits Aides à la pierre 2008	50 000 €		
Ligny en Barrois 15, Rue des Acacias	Subvention Conseil Général au titre des crédits Aides à la pierre 2008	150 000 €		

- Se prononce favorablement sur les agréments suivants :

Maître d'Ouvrage	Adresse	Type d'Opération	Nature de l'Agrément	Nb logts	Type
OPH 55	Bar le Duc 1 et 1 bis, Rue Robert Lhuerre	Acquisition Amélioration	PLS	2	T5
OPH 55	Bar le Duc Villa des Duchés – ZAC Theuriet	Acquisition	PLS	16	3 T2 8 T3 5 T4

- Autorise M. le Président du Conseil Général à signer l'ensemble des documents afférents à ces décisions.

PATRIMOINE

TRAVAUX DANS LES CITES SCOLAIRES MEUSIENNES - ANNEE 2007

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la participation du Conseil Général de la Meuse aux travaux réalisés dans les cités mixtes scolaires meusiennes au titre de l'année 2007,

Après en avoir délibéré,

Décide de participer financièrement à hauteur de 2 855,91 € selon la répartition suivante :

Nature de l'opération	Montant réel TTC	Taux de participation	Participation départementale
Collège Raymond Poincaré de BAR LE DUC :			
Remplacement régulation chaufferie principale	2 930,31 €	29,09 %	852,43 €
Remplacement moteur extraction hotte cuisine	1 110,35 €	26,57 %	295,02 €
Remplacement pompe échangeur	678,65 €	26,57 %	180,32 €
Remplacement conduite alimentation eau	1 508,80 €	29,09 %	438,91 €
Remplacement pompes de relevage eaux chargées	1 643,02 €	29,09 %	477,95 €
SOUS-TOTAL	7 871,13 €		2 244,63 €
Collège Alfred Kästler de STENAY :			
Remplacement variateur chaudière charbon	1 447,16 €	42,24 %	611,28 €
SOUS-TOTAL	1 447,16 €		611,28 €
TOTAL	9 318,29 €		2 855,91 €

CONSTRUCTION DE HANGARS A SEL - PASSATION D'UN AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à la passation d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre signé avec la société SETECBA INGENIERIE dans le cadre de la construction de hangars à sel à VARENNES-EN-ARGONNE, GERCOURT, et GONDRECOURT-LE-CHATEAU,

Après en avoir délibéré,

- Se prononce favorablement sur les propositions formulées dans le rapport,
- Autorise :
 - la passation et signature d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre :
 - réduisant le coût d'objectif des travaux à 180 000 € HT suite au retrait du projet de hangar à GERCOURT,
 - fixant :
 - le coût prévisionnel des travaux à 244 232 € HT,
 - le forfait définitif de rémunération à 21 209,65 € HT,
 - le lancement d'une consultation en procédure adaptée pour la désignation d'un maître d'œuvre pour la construction de deux hangars à GERCOURT et VERDUN.

REHABILITATION DU POLE ENFANCE DE COMMERCY - AVENANT AU MARCHÉ GROS-ŒUVRE - VRD

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la passation d'un avenant au marché du lot gros-œuvre passé avec la société RAIWISQUE pour la réhabilitation du Pôle Enfance à COMMERCY,

Après en avoir délibéré,

- Se prononce favorablement sur les propositions formulées dans le rapport,
- Autorise la passation et la signature d'un avenant technique sans incidence financière au marché passé avec la société RAIWISQUE.

CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION D'EMPLACEMENTS SUR DES PARCELLES DE TERRAIN POUR L'IMPLANTATION DE POSTES DE TRANSFORMATION EDF

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à des conventions de mise à disposition d'emplacements sur des parcelles de terrain pour l'implantation de postes de transformation EDF,

Après en avoir délibéré,

- Se prononce favorablement sur les propositions formulées dans le rapport et relatives à la mise à disposition d'EDF, pour l'installation de transformateurs, de quatre parcelles de terrain sises sur les territoires de :

BEAUZEE SUR AIRE parcelle YH8,
DAMMARTIN LA MONTAGNE parcelle ZC68,
VAUBECOURT parcelle ZE22,
LOUPPY LE CHATEAU parcelle AH198

- Autorise la signature de la convention à intervenir pour une mise à disposition à titre gratuit.

PASSATION D'UN BAIL AVEC ORANGE POUR L'INSTALLATION D'UN RELAIS DE RADIO TELEPHONIE MOBILE

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen concernant l'implantation d'équipements techniques sur le bâtiment « A » de l'IUFM pour l'installation d'un relais de radio téléphonie Orange France,

Après en avoir délibéré,

- Se prononce favorablement sur les propositions formulées dans le rapport,
- Autorise la signature d'un bail avec Orange France SA pour un loyer annuel de 3 000 € (valeur Mai 2007).

LOCATION SILO ET HANGAR LA HOUPETTE - ADA BAR LE DUC

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la passation d'une convention de mise à disposition d'un silo et d'un hangar appartenant à M. CUREL Denis sur le territoire de LA HOUPETTE, commune de RUPT AUX NONAINS pour le stockage du sel de déneigement, du 1^{er} Novembre 2008 au 31 Mars 2009, puis reconduction annuellement pour une durée maximum de trois ans,

Après en avoir délibéré,

- Décide que le montant du loyer hivernal de 1 000 € sera invariable pendant trois ans et payable en deux fois : le 15 Novembre (500 €) et 31 Janvier (500 €),
- Autorise la passation et la signature de la convention y afférent.

CONVENTION RFF - MISE A DISPOSITION VOIE FERREE ASSOCIATION VELO RAIL

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la passation d'une convention de mise à disposition d'un tronçon de la voie ferrée Lérouville-Mont Maugis pour la section comprise entre Forges sur Meuse à Dannevoux au profit de l'Association Meuse Vélo Rail,

Après en avoir délibéré,

Autorise M. le Président du Conseil Général à co-signer la convention de mise à disposition proposée par la SNCF et RFF au profit de l'Association Meuse Vélo Rail et ainsi de se porter garant de l'exécution par cette décision de la totalité des obligations qui lui incombent dans le cadre de son activité.

CONVENTIONS D'OCCUPATION PRECAIRE - FERMAGES

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à la passation de conventions d'occupation précaire d'une durée d'une année à compter du 1^{er} Novembre 2008, de parcelles de terrains à :

- Monsieur LETURC Michel,
- Monsieur MAGUIN Christophe,
- Monsieur BASSU Christian,
- Madame SOYER-RATNAWAT,

Après en avoir délibéré,

Autorise M. le Président du Conseil Général à signer les conventions s'y rapportant selon le modèle joint en annexe.

**Convention d'occupation précaire
conclue en application de l'article L 411-2, 3° du Code Rural**

ENTRE

Le Département de la MEUSE, dénommé « le bailleur », représenté par Monsieur Christian NAMY, président du Conseil Général de la Meuse,

d'une part

ET

.....ci-après dénommé « le preneur », représenté par
M.....

d'autre part.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Le Département de la Meuse, propriétaire de la parcelle, cadastrée section sur le territoire de autorise à titre temporaire s'agissant de biens dont la destination agricole doit être changée, à occuper cette parcelle d'une contenance de La présente convention a lieu sous les charges, clauses et conditions suivantes que « le preneur » s'oblige à exécuter et accomplir à peine de tous dommages-intérêts et même de résiliation, à la demande du « le bailleur ».

I - DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1 - DUREE DE L'OCCUPATION

La présente occupation est consentie et acceptée pour une durée définie à la rubrique "DISPOSITIONS PARTICULIERES" ; ce contrat pourra être reconduit chaque année par une décision expresse du « bailleur » si « le preneur » en fait la demande par écrit, trois mois avant l'expiration du délai, au « bailleur ». A défaut, la présente autorisation sera caduque et le « preneur » ne pourra s'en prévaloir.

ARTICLE 2 - CHARGES ET CONDITIONS

2.1. - Etat des lieux

"Le preneur" prendra les biens dans l'état où ils se trouvent à la date de son entrée en jouissance, tels que décrits dans l'état des lieux ci-après, dressé contradictoirement ce jour.

2.2. - Exploitation

"Le preneur" devra exploiter les immeubles en agriculteur soigneux, cultiver, fumer, ensemercer, les terres, suivant l'usage des lieux et suivant les méthodes adoptées par les cultivateurs du pays. Il devra rendre les terres en fin de jouissance en bon état de culture et de fumure.

2.3. - Cas fortuits

"Le preneur" ne pourra réclamer aucune diminution de la redevance pour cause de grêle, gelée, inondations et autres cas fortuits qui détruiraient tout ou partie des récoltes.

2.4. - Cession - échange de culture

"Le preneur" ne pourra céder son droit d'occupation, en tout ou partie ni procéder à des échanges de culture. Il s'interdit de geler les biens objets de la présente dans le cadre des mesures européennes au delà du taux moyen de gel retenu sur son exploitation.

2.5. - Améliorations apportées par le preneur

« Le preneur » devra obtenir l'accord préalable écrit du « bailleur » avant d'entreprendre tous travaux qu'il souhaiterait réaliser.

2.6. - Cotisations à la Mutualité Sociale Agricole

"Le preneur" prendra en charge l'ensemble des cotisations de la MSA à compter de la date précisée à la rubrique "DISPOSITIONS PARTICULIERES" et effectuera toutes les démarches et déclarations auprès de la MSA.

2.7. - Résiliation de bail

De son côté « le bailleur » pourra résilier le bail en cas de :

- constat d'un défaut de paiement du prix de location à son échéance, après une seule mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, non suivie d'effet dans le délai de un mois ;
- agissement "du preneur", de nature à compromettre la bonne exploitation du fonds.

ARTICLE 3 – PRIX

En outre, la présente occupation est consentie et acceptée moyennant une location annuelle définie à la rubrique "DISPOSITIONS PARTICULIERES", et **qui sera payée annuellement au « bailleur » à terme échu le 31 octobre de chaque année.** Cette redevance sera révisée chaque année au 1^{er} Novembre en fonction de l'évolution de l'indice des fermages publié par arrêté préfectoral.

Si le Département décidait de mettre un terme à ce bail avant l'échéance du 31 octobre, la redevance ne serait pas due à la condition que le terrain n'ait pas été mis en culture.

Il est expressément convenu que :

- tous les paiements seront faits au « bailleur » ;
- tout prix de location non payé à échéance produira de plein droit et sans sommation préalable, des intérêts au taux de 1,25 % par mois commencé, à compter de la date d'échéance ;
- en cas de décès "du preneur", il y aura solidarité et indivisibilité entre ses héritiers et représentants, pour le paiement du prix de location au « bailleur ».

II - DECLARATIONS - FORMALITES

ARTICLE 1 - ENREGISTREMENT

Pas de droits d'enregistrement.

ARTICLE 2 - CONTROLE DES STRUCTURES

Pour se conformer aux prescriptions de l'article 188-6 du Code Rural "le preneur" déclare faire son affaire personnelle des autorisations éventuelles à obtenir et des déclarations à effectuer.

ARTICLE 3 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leur suite, les parties font élection de domicile : "le preneur" en sa demeure et « le bailleur » à son siège légal.

ARTICLE 4 - DROITS A PRODUIRE, A PRIME ET DROITS A PAIEMENT UNIQUE

« Le preneur » déclare être parfaitement informé des dispositions réglementaires, communautaires, nationales et locales, relatives au transfert et à la jouissance de droits à produire, à primes et des droits à paiement unique. Il reconnaît que l'application de ces dispositions peut modifier le caractère de ces droits sans qu'il puisse faire de recours contre « le bailleur ».

III – DISPOSITIONS PARTICULIERES

Durée de l'occupation (Art. 1) : UN AN	Surface	totale	<input type="text" value="....."/>
Du 1 novembre 2008 au 31 octobre 2009	(ha) :		

Montant de la location annuelle (Art. 3) ,€/ha/an, soit un total de € pour l'ensemble des parcelles faisant l'objet de la présente convention.
--

Fait et passé sur 3 pages et en 2 exemplaires, dont un destiné à chacune des parties .

A Bar-le-Duc, le

**Signature du preneur
Précédée de la mention
« Bon pour accord »**

**Le Président du Conseil Général,
Christian NAMY**

REGIE DEPT DES SITES MEMOIRE - MISSION MEMOIRE

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POLITIQUE DE MEMOIRE - QUATRIEME REPARTITION

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à répartir les subventions de fonctionnement 2008,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'octroyer les subventions de fonctionnement suivantes pour un montant de **39 200 €** :

Imputation 657400094 F150 - Associations et organismes de droit privé		
SAINT MIHIEL Fédération Nationale André Maginot – Groupement 92	Journées d'étude « pour une pédagogie de la mémoire : réflexion autour des deux guerres mondiales »	1 500 €
FLEURY DEVANT DOUAUMONT Mémorial de Verdun	Edition d'une monographie du Mémorial	5 000 €
VERDUN Transversales	Deux représentations du spectacle « Bleu horizon » et une représentation du spectacle « Paroles de poilus »	5 500 €
VERDUN Université de la Paix	Colloque dédié à la mémoire de Jean Laurain, dans le cadre du 60 ^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme	1 500 €
PARIS Narrative	Documentaire « L'enfant de Verdun »	2 600 €
TOTAL		16 100 €

Imputation 657340094 F150 - Collectivités		
BETHINCOURT Mairie	Cérémonie de passation du drapeau des villes médaillées de la résistance	3 100 €
VERDUN Mairie	Exposition « 1918 à l'heure américaine »	20 000 €
TOTAL		23 100 €

- Autorise M. le Président du Conseil Général à signer les conventions correspondantes.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT POLITIQUE DE MEMOIRE - QUATRIEME REPARTITION

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à répartir les subventions d'investissement 2008,

Après en avoir délibéré,

- Décide d'octroyer les subventions d'investissement suivantes pour un montant de **63 840€**

Mairie de Verdun	Exposition « 1918 à l'heure américaine »	5 000 €
CODECOM du canton de Fresnes en Woëvre	Aménagement touristique du secteur des Eparges	49 640 €
CODECOM de la Haute Saulx	Réhabilitation de la friche industrielle de la fonderie d'Ecurey	7 200 €
CODECOM de la Haute Saulx	Exposition itinérante « Mémoire métallurgique en Meuse »	2 000 €

- Autorise M. le Président du Conseil Général à signer la convention avec la CODECOM du canton de Fresnes en Woëvre.

Monsieur DENOYELLE n'ayant participé ni au débat, ni au vote.

RESSOURCES HUMAINES

GRATIFICATION DE DEUX ETUDIANTES STAGIAIRES

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen tendant à accorder une gratification à deux étudiantes stagiaires au sein des Services du Conseil Général

Après en avoir délibéré,

Décide d'allouer une indemnité représentative de frais de 228 € mensuelle, soit :

- 813,20 € pour l'étudiante accueillie aux Services «Insertion et Développement Social»et «Transports», pour la période du 3 mars au 20 juin 2008,
- 912,00 € pour l'étudiante accueillie à la Direction Générale Adjointe Aménagement sur la période du 26 mai au 26 septembre 2008.

Cette somme sera prélevée sur les crédits de la ligne 6218 0202 Z 240.

SECRETARIAT DES ELUS

78EME CONGRES DE L'ASSEMBLEE DES DEPARTEMENTS DE FRANCE (ADF)

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen concernant le 78^{ème} congrès de l'Assemblée des Départements de France (A.D.F.) les 29 et 30 octobre 2008 à Orléans,

Après en avoir délibéré,

Autorise la prise en charge, par le Département, des frais réels de voyage, d'hébergement et de restauration des élus et agents du Conseil Général de la Meuse qui participeront au 78^{ème} congrès de l'A.D.F. les 29 et 30 octobre 2008 à Orléans.

SECURITE ET EXPLOITATION

RACCORDEMENT DE CANIVEAUX 2006 - 2007 -2008

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant aux pré-programmations et programmations 2006 – 2007 –2008 des aides départementales au titre des raccordements de caniveaux pour un montant de 41 117,52 €,

Après en avoir délibéré,

Accepte les pré-programmations et programmations 2006 – 2007 – 2008 suivantes :

RACCORDEMENTS DE CANIVEAUX

Maître d'ouvrage	Commune	RD	Longueur	Avis	Montant de la subvention AP
Etraye	Etraye	19	200	Favorable	3 048,00 €
Maître d'ouvrage	Commune	RD	Longueur	Avis	Montant de la subvention AP
Nant le Grand	Nant le Grand	169a	130	Favorable	1 981,20 €
Maître d'ouvrage	Commune	RD	Longueur	Avis	Montant de la subvention AP
Nouillonpont	Nouillonpont	618	450	Favorable	6 858,00 €
Damvillers	Damvillers	19	36	Favorable	548,64 €
Laneuville sur Meuse	Laneuville sur Meuse	947	495	Favorable	7 543,80 €
Chantereine	Chantereine	189	30	Favorable	457,20 €
Dammarie sur Saulx	Dammarie sur Saulx	129	66	Favorable	1 005,84 €
Villotte devant Louppy	Villotte devant Louppy	902/122	90	Favorable	1 371,60 €
Etain	Etain	65	700	Favorable	10 668,00 €
Foameix - Ornel	Foameix - Ornel	197/197a	434	Favorable	6 614,16 €
Fains - Véel	Fains - Véel	185	67	Favorable	1 021,08 €
				Total :	36 088,32 €

SERVICE INTERIEUR

AVENANT N° 2 - MARCHE DE PRESTATIONS DE VERIFICATION REGLEMENTAIRE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES, GAZ COMBUSTIBLE, ASCENSEURS, PORTES AUTOMATIQUES ET VOLETS MOTORISES

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à autoriser la passation d'un avenant n° 2 au marché 2006-020 relatif aux prestations de vérification réglementaire des installations électriques, gaz combustible, ascenseurs, portes automatiques et volets motorisés de la détection incendie et des portes coupe feu de l'Hôtel du Département de la Meuse et des anciens garages GENIN,

Après en avoir délibéré,

Autorise la passation d'un avenant n° 2 au marché n° 2006-020 faisant acte du changement de dénomination de la Société suite à la cession du fonds de commerce de la Sté BTCS-CORESTE à la Sté BUREAU VERITAS.

TRANSPORTS

CONVENTION RELATIVE A LA TARIFICATION SCOLAIRE CARTE METROLOR CG55 VALABLE SUR LE RESEAU TER METROLOR

La Commission Permanente,

Vu le projet de convention entre le Conseil Général de la Meuse, le Conseil Régional de Lorraine et la SNCF soumis à son examen, et devant définir :

- les modalités de prise en charge par le Département de la Meuse des produits tarifaires mis en place pour les élèves internes domiciliés en Meuse empruntant les services de transports ferroviaires régionaux TER-METROLOR , ainsi que les conditions de règlement,
- les conditions de délivrance des titres de transports considérés,

Après en avoir délibéré,

- Se prononce favorablement sur cette proposition,
- Autorise la signature de la convention et des documents en découlant.

SUBVENTION ABRI BUS

La Commission Permanente,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à l'attribution de subventions en vue de la construction d'abribus sous maîtrise d'ouvrage des communes ou structures intercommunales,

Après en avoir délibéré,

Se prononce favorablement sur les propositions suivantes et autorise le versement des subventions correspondantes :

Collectivité	Nature de l'opération	Dépense Subv.	Dépense Plafonnée	Taux en %	Subvention
BELRAIN	Installation d'un abri bus	3 240,00 €	2 600,00 €	80 %	2 080,00 €
DIEUE SUR MEUSE	Installation d'un abri bus	6 275,00 €	2 600,00 €	80 %	2 080,00 €
ERIZE LA GRANDE	Installation d'un abri bus	2 058,30 €	2 058,30 €	80 %	1 646,64 €
HERMEVILLE	Installation d'un abri bus	2 729,22 €	2 600,00 €	80 %	2 080,00 €
LES PAROCHES	Installation d'un abri bus	2 170,40 €	2 170,40 €	80 %	1 736,32 €
LES SOUHESMES RAMPONT	Installation d'un abri bus	3 575,73 €	2 600,00 €	80 %	2 080,00 €
MORGEMOULIN	Installation d'un abri bus	3 490,33 €	2 600,00 €	80 %	2 080,00 €
REMMENECOURT	Installation d'un abri bus	2 890,07 €	2 600,00 €	80 %	2 080,00 €
SAMPIGNY	Installation d'un abri bus	4 313,00 €	2 600,00 €	80 %	2 080,00 €
SEUIL D'ARGONNE	Installation de 2 abri bus	6 316,13 €	5 200,00 €	80 %	4 160,00 €
VACHERAUVILLE	Installation d'un abri bus	4 284,30 €	2 600,00 €	80 %	2 080,00 €
TOTAL					24 182,96 €

Actes de l'Exécutif Départemental

DIRECTION DE LA SOLIDARITE

ARRETE DU 25 AOUT 2008 RELATIF AU RECTIFICATIF DU PRIX D'UNE JOURNEE D'HEBERGEMENT APPLICABLE A LA MAISON DE JUVIGNY SUR LOISON DE L'ASSOCIATION PERCE NEIGE

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,
- VU la loi 83-8 du 7 janvier 1983 complétée par la loi 83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
- VU le décret 83-1067 du 8 décembre 1983 relatif aux transferts de compétence en matière d'Action Sociale et de Santé,
- VU le règlement départemental d'aide sociale adopté par délibérations du Conseil Général de la Meuse des 22 juin et 20 octobre 1988,
- VU l'arrêté du 11 août 2008 relatif à la procédure de tarification,

A R R E T E

ARTICLE 1 : l'article 3 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

A compter du 1^{er} août 2008 le prix de journée hébergement applicable à la Maison de Juvignysur-Loison de l'association Perce-Neige est fixé à **147.21 €**

ARTICLE 2 : En application de la réglementation en vigueur, les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale (D.R.A.S.S., Immeuble "Les Thiers" , 4 rue Piroux, C.O. 071, NANCY Cedex), dans le délai franc d'un mois à compter de la date de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

ARTICLE 3 : M. le Directeur de la Solidarité et M. le Président du Conseil d'Administration de l'association Perce-Neige sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs du Département de la Meuse et dont ampliation sera adressée à :

- Mme le Payeur Départemental de la Meuse
- Mme la Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation,

Jean-Marie MISSLER
Vice-Président du Conseil Général
chargé des Solidarités

**ARRETE DU 25 AOUT 2008 RELATIF AUX DEPENSES PREVISIONNELLES DE CARM EST
POUR SON INTERVENTION EN MEUSE**

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE LA MEUSE

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU la loi n° 83-8 du 7 Janvier 1983 complétée par la loi n° 83-663 du 22 Juillet 1983 relative à la répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

VU la loi n° 90-86 du 23 janvier 1990, portant diverses dispositions relatives à la Sécurité Sociales et à la Santé (articles 10 à 13),

VU le règlement départemental d'aide sociale aux personnes âgées,

VU l'arrêté en date du 18 décembre 2007 autorisant CARM-EST, à gérer un service d'aide aux personnes au sens de l'article L.312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU l'accord en date du 16 novembre 2007 précisant que CARM-EST s'engage à respecter les exigences du cahier des charges édicté par le Département,

VU la demande présentée par CARM-EST pour son intervention en Meuse,

SUR proposition de Madame le Directeur Général des Services,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Pour l'exercice budgétaire 2008, les dépenses prévisionnelles de CARM-EST pour son intervention en Meuse s'établissent comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	Tarification	Total
DEPENSES	GROUPE I		238 907.63 €
	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	18 534.00 €	
	GROUPE II		
	Dépenses afférentes au personnel	219 184.63 €	
	GROUPE III		
	Dépenses afférentes à la structure	1 189.00 €	
RECETTES	GROUPE I		238 907.63 €
	Produit de la tarification	238 907.63 €	
	GROUPE II		
	Autres produits relatifs à l'exploitation		
	GROUPE III		
	Produits financiers et produits non encaissables		

ARTICLE 2 : Les tarifs précisés à l'article 3 sont calculés en prenant les reprises des résultats suivants :

	Section hébergement	Section dépendance
Reprise d'excédent	NEANT	NEANT
Reprise de déficit	NEANT	NEANT

ARTICLE 3 : Les tarifs applicables au 1^{er} août 2008 par CARMI-EST pour ses interventions en Meuse sont :

**- tarif horaire moyen,
toutes catégories de personnel confondues : 18.23 €**

ARTICLE 4 : En application de la réglementation en vigueur, les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale (D.R.A.S.S., Immeuble "Les Thiers" , 4 rue Piroux, C.O. 071, NANCY Cedex), dans le délai franc d'un mois à compter de la date de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

ARTICLE 5 : M. le Directeur de la Solidarité et M. le Président du Conseil d'administration de CARMI-EST sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs du Département de la Meuse et dont ampliation sera adressée à Mme le Payeur Départemental de la Meuse

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation,

Jean-Marie MISSLER
Vice-Président du Conseil Général
chargé des Solidarités

ARRETE DU 09 SEPTEMBRE 2008 RELATIF AUX DEPENSES PREVISIONNELLES DU FOYER D'HEBERGEMENT DE VERDUN GERE PAR L'ADAPEIM

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE LA MEUSE

VU le code de la santé publique, notamment le Livre VII, titre 1er

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 modifiée relative aux institutions sociales et médico sociales et les textes subséquents,

VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU le décret n° 83-1067 du 8 décembre 1983 relatif aux transferts de compétence en matière d'Action Sociale et de Santé,

VU le règlement départemental d'aide sociale adopté par délibérations du Conseil Général de la Meuse des 22 juin et 20 octobre 1988,

VU la demande présentée par l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de la Meuse (A.D.A.P.E.I.M.),

SUR proposition de Madame le Directeur Général des Services,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Pour l'exercice budgétaire 2008, les dépenses prévisionnelles du Foyer d'Hébergement de VERDUN géré par l'A.D.A.P.E.I.M. sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montants en Euros	Total en Euros
Dépenses	Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	163 019.00 €	1 295 682.00 €
	Groupe II : Dépenses afférentes au personnel	817 663.00 €	
	Groupe III : Dépenses afférentes à la structure	315 000.00 €	

ARTICLE 2 : Les tarifs précisés à l'article 3 sont calculés en prenant la reprise de résultat suivante :

Excédent	0.00€
Déficit	15 229.47€

ARTICLE 3 : Le prix de journée hébergement applicable à compter du 01 septembre 2008 du Foyer d'Hébergement de VERDUN, géré par l'A.D.A.P.E.I.M. est fixé à **113,45 Euros**

ARTICLE 4 : Les frais d'hébergement seront versés mensuellement à l'établissement sur présentation des états de présence effective.

ARTICLE 5 : En application de la réglementation en vigueur, les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale (D.R.A.S.S., Immeuble "Les Thiers", 4 rue Piroux, C.O. 071, NANCY Cedex), dans le délai franc d'un mois à compter de la date de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

ARTICLE 6 : M. le Directeur de la Solidarité et M. le Président de l'A.D.A.P.E.I.M. sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs du Département de la Meuse et dont ampliation sera adressée à :

- Mme le Payeur Départemental de la Meuse
- Mme la Directrice des Affaires Sanitaires et Sociales

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation,

Jean-Marie MISSLER
Vice Président du Conseil Général
en charge des solidarités

ARRETE DU 09 SEPTEMBRE 2008 RELATIF AUX DEPENSES PREVISIONNELLES DU FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE DE VERDUN GERE PAR L'ADAPEIM

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE LA MEUSE

VU le code de la santé publique, notamment le Livre VII, titre 1er

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 modifiée relative aux institutions sociales et médico-sociales et les textes subséquents,

VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU le décret n° 83-1067 du 8 décembre 1983 relatif aux transferts de compétence en matière d'Action Sociale et de Santé,

VU le règlement départemental d'aide sociale adopté par délibérations du Conseil Général de la Meuse des 22 juin et 20 octobre 1988,

VU la demande présentée par l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de la Meuse (A.D.A.P.E.I.M.),

SUR proposition de Madame le Directeur Général des Services,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Pour l'exercice budgétaire 2008, les dépenses prévisionnelles du Foyer d'Accueil Médicalisé de VERDUN géré par l'A.D.A.P.E.I.M. sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montants en Euros	Total en Euros
Dépenses	Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	369 050.00 €	1 392 060.00 €
	Groupe II : Dépenses afférentes au personnel	839 410.00 €	
	Groupe III : Dépenses afférentes à la structure	183 600.00 €	

ARTICLE 2 : Les tarifs précisés à l'article 3 sont calculés en prenant la reprise de résultat suivante :

Excédent	15 000.00€
Déficit	0.00€

ARTICLE 3 : Le prix de journée hébergement applicable à compter du 01 septembre 2008 du Foyer d'Accueil Médicalisé de VERDUN, géré par l'A.D.A.P.E.I.M. est fixé à :

En Internat : 111.38 €

En Externat : 28.61 €

ARTICLE 4 : Les frais d'hébergement seront versés mensuellement à l'établissement sur présentation des états de présence effective.

ARTICLE 5 : En application de la réglementation en vigueur, les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale (D.R.A.S.S., Immeuble "Les Thiers", 4 rue Piroux, C.O. 071, NANCY Cedex), dans le délai franc d'un mois à compter de la date de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

ARTICLE 6 : M. le Directeur de la Solidarité et M. le Président de l'A.D.A.P.E.I.M. sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs du Département de la Meuse et dont ampliation sera adressée à :

- Mme le Payeur Départemental de la Meuse
- Mme la Directrice des Affaires Sanitaires et Sociales

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation,

Jean-Marie MISSLER
Vice Président du Conseil Général
en charge des solidarités

ARRETE DU 12 SEPTEMBRE 2008 RELATIF AUX TARIFS APPLICABLES A LA MAISON DE RETRAITE DE VARENNES EN ARGONNE COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2008

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE LA MEUSE

- VU le code de la santé publique notamment le Livre VII , titre 1er
- VU le code de l'action sociale et des familles,
- VU la loi n° 83-8 du 7 Janvier 1983 complétée par la loi n° 83-663 du 22 Juillet 1983 relative à la répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
- VU la loi n° 2001-647 du 20 Juillet 2001 relative à la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées et à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie,
- VU la loi 90-86 du 23 janvier 1990, portant diverses dispositions relatives à la Sécurité Sociale et à la Santé (articles 10 à 13)
- VU le décret n° 83-1067 du 8 Décembre 1983 relatif aux transferts de compétence en matière d'Action Sociale et de Santé,
- VU le décret n° 2001-388 du 4 Mai 2001 modifiant les décrets n° 99-316 du 26 Avril 1999, n° 99-317 du 26 Avril 1999 et n° 58-1202 du 11 Décembre 1958,
- VU le décret n° 2004-231 du 17 mars 2004 relatif à la définition et à l'organisation de l'accueil temporaire des personnes âgées dans les établissements et services médico-sociaux,
- VU le règlement départemental d'aide sociale adopté par délibérations du Conseil Général de la Meuse des 22 Juin et 20 Octobre 1988,
- VU la délibération du Conseil Général de la Meuse en date du 14 décembre 2004 acceptant le principe de la dotation globale dépendance,
- VU la demande présentée par la Maison de retraite de VARENNES EN ARGONNE
- SUR proposition de Madame le Directeur Général des Services Départementaux,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Pour l'exercice budgétaire 2008, les dépenses prévisionnelles de la Maison de retraite de VARENNES EN ARGONNE, sont autorisées comme suit :

Section hébergement :	1 178 235.78 €
Section dépendance :	374 023.89 €

ARTICLE 2 : Les tarifs précisés à l'article 3 sont calculés en prenant les résultats suivants :

	Section hébergement	Section dépendance
Reprise d'excédent	Néant	Néant
Reprise de déficit	Néant	Néant

ARTICLE 3 : Les tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2008 à la Maison de retraite de VARENNES EN ARGONNE, sont fixés à :

- Hébergement :		39.52 €
- Dépendance :		
	Gir 1 / 2 :	19.11 €
	Gir 3 / 4 :	12.83 €
	Gir 5 / 6 :	5.42 €
- Tarif opposable aux résidents de moins de 60 ans :		51 98 €

ARTICLE 4 : La participation du département de la Meuse, au titre de la dotation globale dépendance de l'exercice 2008, pour le fonctionnement de la Maison de retraite de VARENNES EN ARGONNE, est fixée à 175 894.84 €.

ARTICLE 5 : Cette dotation sera versée mensuellement à l'établissement par fractions forfaitaires égales au douzième de son montant.

ARTICLE 6 : En application de la réglementation en vigueur, les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale (D.R.A.S.S., Immeuble "Les Thiers" , 4 rue Piroux, C.O. 071, NANCY Cedex), dans le délai franc d'un mois à compter de la date de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

ARTICLE 7 : M. le Directeur de la Solidarité et M. le Président du Conseil d'administration de la maison de retraite de VARENNES EN ARGONNE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs du Département de la Meuse et dont ampliation sera adressée à :

- Mme le Payeur Départemental de la Meuse
- Mme la Directrice des Affaires Sanitaires et Sociales

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation,

Jean-Marie MISSLER
Vice Président du Conseil Général
chargé des Solidarités

**ARRETE DU 16 SEPTEMBRE 2008 RELATIF AUX TARIFS APPLICABLES A L'EHPAD BLANPAIN –
COUCHOT GERE PAR LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BAR LE DUC A
COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2008**

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE LA MEUSE

- VU le code de la santé publique notamment le Livre VII , titre 1er
- VU le code de l'action sociale et des familles,
- VU la loi n° 83-8 du 7 Janvier 1983 complétée par la loi n° 83-663 du 22 Juillet 1983 relative à la répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
- VU la loi n° 2001-647 du 20 Juillet 2001 relative à la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées et à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie,
- VU la loi n° 90-86 du 23 janvier 1990, portant diverses dispositions relatives à la Sécurité Sociales et à la Santé (articles 10 à 13),
- VU le décret n° 83-1067 du 8 Décembre 1983 relatif aux transferts de compétence en matière d'Action Sociale et de Santé,
- VU le décret n° 2001-388 du 4 Mai 2001 modifiant les décrets n° 99-316 du 26 Avril 1999, n° 99-317 du 26 Avril 1999 et n° 58-1202 du 11 Décembre 1958,
- VU le règlement départemental d'aide sociale adopté par délibérations du Conseil Général de la Meuse des 22 Juin et 20 Octobre 1988,
- VU l'avis favorable émis par le CROSS de fusionner les deux établissements dans sa séance du 20 Février 2003,
- VU la délibération du Conseil Général de la Meuse en date du 14 décembre 2004 acceptant le principe de la dotation globale dépendance,
- VU la demande présentée par le Centre Intercommunal d'Action Sociale de BAR LE DUC,
- SUR proposition de Madame le Directeur Général des Services,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Pour l'exercice budgétaire 2008, les dépenses prévisionnelles de l'E.H.P.A.D. Blanpain / Couchot, géré par le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Bar le Duc sont autorisées comme suit :

Section hébergement : 2 062 749,99 €
Section dépendance : 518 738,06

ARTICLE 2 : Les tarifs précisés à l'article 3 sont calculés en prenant les reprises de résultats suivants :

	Section hébergement	Section dépendance
Reprise d'excédent	néant	néant
Reprise de déficit	néant	néant

ARTICLE 3 : Les tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2008 à l'E.H.P.A.D. Blanpain - Couchot, géré par le Centre Intercommunal d'Action Sociale de BAR LE DUC, sont fixés à :

- Hébergement :		39,36 €
- Dépendance :	Gir 1 / 2 :	19,30 €
	Gir 3 / 4 :	11,71 €
	Gir 5 / 6 :	4,67 €
- Tarif opposable aux résidents de moins de 60 ans :		48,60 €

ARTICLE 4 : La participation du département de la Meuse, au titre de la dotation globale dépendance, pour le fonctionnement de l'E.H.P.A.D. Blanpain – Couchot, géré par le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Bar le Duc est fixée à 292 295,55 €.

ARTICLE 5 : Cette dotation sera versée mensuellement à l'établissement par fractions forfaitaires égales au douzième de son montant.

ARTICLE 6 : En application de la réglementation en vigueur, les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale (D.R.A.S.S., Immeuble "Les Thiers" , 4 rue Piroux, C.O. 071, NANCY Cedex), dans le délai franc d'un mois à compter de la date de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

ARTICLE 7 : M. le Directeur de la Solidarité et Mme la Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale de BAR LE DUC sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs du Département de la Meuse et dont ampliation sera adressée à :

- Mme le Payeur Départemental de la Meuse
- Mme la Directrice des Affaires Sanitaires et Sociales

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Jean-Marie MISSLER
Vice-Président du Conseil Général
En charge des Solidarités

Directeur de la Publication et responsable de la rédaction :

M. Christian NAMY, Président du Conseil Général

Imprimeur : Imprimerie Départementale
Place Pierre-François GOSSIN
55012 BAR-LE-DUC Cedex

Editeur : Conseil Général de la Meuse
Hôtel du Département
Place Pierre-François GOSSIN
55012 BAR-LE-DUC Cedex

Date de parution : 29/09/2008

Date de dépôt légal : 29/09/2008

ISSN : 1240-7836